MERCREDI 7 OCTOBRE 2009

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

(La séance est ouverte à 9 h 05)

1. Reprise de la session

Le Président. – Je déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été ajournée le jeudi 17 septembre 2009.

2. Déclarations de la Présidence

Le Président. – Mesdames et Messieurs, en ouvrant la séance plénière d'aujourd'hui, je souhaiterais dire quelques mots à propos du référendum qui a eu lieu vendredi dernier. Je suis très satisfait du résultat. C'était un grand jour pour l'Irlande et un grand jour pour l'Europe.

(Applaudissements)

Je tiens à dire que, lorsque le résultat a été annoncé, je me trouvais à l'autre bout de l'Europe, en Sicile, et le résultat y a été reçu là-bas de la même manière que vous l'avez reçu – avec des applaudissements. Dans de nombreux autres endroits d'Europe, la population a également été ravie du résultat irlandais. Les Irlandais ont clairement indiqué qu'ils veulent continuer à se trouver au cœur d'un continent uni. Míle buíochas do mhuintir na hÉireann. Mille fois merci, et félicitations pour le résultat du référendum. Je l'ai dit en irlandais, peut-être pas de façon très exacte, mais c'est plus ou moins de cette manière que cela se prononce.

L'Union européenne a prouvé qu'elle peut écouter les craintes justifiées de ses citoyens et y répondre de manière appropriée. Les garanties données à l'Irlande se sont avérées satisfaisantes et elles ont convaincu les électeurs que le traité de Lisbonne profitera à leur pays. Il s'agit d'une victoire pour la société civile et il s'agit d'un bon argument dans le débat qui se poursuit dans d'autres États membres.

Je voudrais souligner le rôle important joué par les employeurs, les syndicats, les organisations agricoles et des pêches, et aussi par l'Église et les responsables sociaux. Tout cela a contribué à la victoire du référendum.

Je voudrais également féliciter le gouvernement irlandais et l'opposition, et aussi l'un de mes prédécesseurs, Pat Cox, qui a dirigé la campagne «L'Irlande pour l'Europe». Félicitations à Pat Cox!

(Applaudissements)

Je suis convaincu que le processus de ratification se poursuivra et qu'il se conclura par un succès dans les deux États membres restants. J'ai obtenu du président de la Pologne, maintenant que le référendum irlandais a donné un résultat positif, la garantie qu'il va signer le traité de Lisbonne sans tarder.

(Applaudissements)

J'espère que le président Václav Klaus en fera de même dès que la Cour constitutionnelle tchèque aura dissipé les doutes restants.

L'objectif du traité de Lisbonne est de préparer l'Union européenne aux défis du XXI^e siècle. Nous devons faire face aux craintes de nos concitoyens en ce qui concerne les problèmes d'énergie, la hausse du chômage, l'immigration et le changement climatique. Nous devrons agir ensemble, tout comme nous l'avons fait de nombreuses fois dans le passé, et nous ne devons pas oublier que la clef de la réussite est le principe de solidarité européenne.

Nous avons beaucoup à faire, mais nous disposons des outils essentiels, donc n'hésitons pas à les utiliser.

Je tiens à formuler un autre commentaire important au sujet du référendum irlandais. Nous ne pouvons pas oublier ceux qui ont voté «non». Pour nous, c'est devenu une tradition de penser à tous les Européens, en respectant le point de vue de chacun et leur droit d'avoir un avis différent. Ceux qui ont voté «non» veulent aussi nous dire quelque chose. Ils veulent nous convaincre de quelque chose et, plus important encore, ils

veulent nous prévenir de quelque chose. Nous tenons compte de cet avertissement et nous tiendrons également compte de leur vote, mais nous sommes extrêmement contents que la majorité marquée des Irlandais ait dit «oui» et qu'elle soutienne une Europe commune. Je suis moi-même déterminé à travailler dur pour vous aider à penser que notre Europe commune est également votre Europe – et nous écrirons ensemble l'histoire de l'avenir de l'Europe.

Je voudrais passer à deux autres affaires. Il s'agit d'affaires navrantes.

Je tiens à rappeler une grande tragédie, et à commémorer ainsi les victimes des glissements de terrain dans la région de Messine, en Sicile. J'ai déjà fait une déclaration au nom du Parlement européen, en exprimant nos condoléances aux familles et amis. Je me trouvais en Italie à ce moment-là, et j'ai présenté mes condoléances publiquement à nos amis, à nos partenaires et à tous les Italiens.

Avant de commencer, je me permets de vous rappeler que la date d'aujourd'hui marque le troisième anniversaire du décès de la militante russe des droits de l'homme, la journaliste Anna Politkovskaïa. Ses assassins n'ont toujours pas été traduits devant la justice. Toutefois, Anna n'est pas la seule victime. À cette occasion, souvenons-nous également des autres militants qui ont été assassinés ces trois dernières années.

William (The Earl of) Dartmouth (EFD). – (EN) Monsieur le Président, lorsque vous vous êtes adressé à nous pour présenter votre candidature à la fonction de président du Parlement européen, vous avez déclaré que vous seriez un acteur et un président très objectif. Je dois dire que vous venez de prononcer un discours sur le référendum irlandais – je me suis levé pendant que vous parliez, mais vous étiez rivé à votre texte – qui est l'un des discours les plus subjectifs et les plus partisans que j'aie jamais entendus, et indigne d'un président se voulant objectif.

(Mouvements divers)

Le Président. - Vous n'avez probablement pas écouté la totalité de mon discours!

(Applaudissements)

- 3. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal
- 4. Virements de crédits: voir procès-verbal
- 5. Transmission par le Conseil de textes d'accords: voir procès-verbal
- 6. Suites données aux positions et résolutions du Parlement: voir procès-verbal
- 7. Dépôt de documents: voir procès-verbal
- 8. Questions orales et déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal
- 9. Demande de levée d'immunité parlementaire: voir procès-verbal
- 10. Composition des commissions et des délégations: voir procès-verbal
- 11. Rectificatif à un texte adopté (article 216 du règlement): voir procès-verbal
- 12. Ordre des travaux

Le Président. – La version finale du projet d'ordre des travaux mis au point par la Conférence des présidents lors de sa réunion du 17 septembre 2009, en vertu de l'article 137 du règlement intérieur, a été distribuée.

Le rapport de M^{me} Bauer relatif à l'aménagement du temps de travail des personnes se livrant à des activités mobiles de transport routier a été rejeté à la suite d'un vote en commission.

De plus, les rapports suivants n'ont pas été reçus à temps:

– les rapports de M. Böge

concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: Italie, le séisme des Abruzzes et

concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: Allemagne – secteur des télécommunications, et

- le rapport de M^{me} Haug - Projet de budget rectificatif 9/2009: séisme en Italie.

Ces quatre rapports ont donc été rayés de l'ordre des travaux.

Alain Lamassoure, président de la commission BUDG. – Monsieur le Président, en ce qui concerne les deux rapports relatifs à l'utilisation du Fonds d'ajustement à la mondialisation en faveur de l'industrie des télécommunications en Allemagne et, d'autre part, du Fonds de solidarité pour la tragédie survenue en Italie dans les Abruzzes, la commission des budgets a adopté les quatre rapports en début de semaine, mais pas à temps pour que les traductions soient disponibles. Je voulais simplement rectifier ce que vous aviez indiqué: ces rapports ont bien été adoptés en commission. Il n'y a aucun obstacle juridique. Ils ont même été adoptés à l'unanimité.

Le Président. – Je vous remercie de ce commentaire. Il est pertinent. Néanmoins, ces rapports ne se trouvent pas dans l'ordre des travaux parce qu'ils n'ont pas encore été traduits. Nous manquions de temps. Je partage tout à fait votre opinion. Je suis désolé. Je suis allé trop loin dans mes paroles.

Avant la déclaration de M. Lamassoure, j'ai suggéré deux propositions de modifications. La première était de mettre la déclaration du Conseil relative à la situation en Guinée en deuxième position à l'ordre du jour. La seconde concernait le vote relatif à des propositions de résolution sur l'indemnisation des passagers. Je souhaiterais demander s'il y a des propositions concernant ces affaires? Nous ne voulons pas confondre les points.

Barbara Matera (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en tant que membre de la commission des budgets et au nom de M. La Via, je souhaiterais prendre la parole un bref instant, simplement pour exprimer notre déception par rapport à l'ajournement du vote relatif à la mobilisation du Fonds de solidarité pour la région des Abruzzes. Le vote a été reporté de deux semaines et il aura lieu pendant la session plénière de Strasbourg.

Même si nous réalisons que les raisons sont techniques, nous comprenons également que certaines personnes dorment toujours sous la tente – et L'Aquila et sa région, les Abruzzes, font partie des régions les plus froides d'Italie.

Nous souhaitons simplement souligner à quel point il serait important de modifier et de rationaliser les procédures relatives à la mobilisation de ce fonds.

Le Président. – Nous devons agir en accord avec le règlement intérieur. Il était difficile de réaliser les traductions en si peu de temps, et la règle que nous appliquons dans un tel cas est l'ajournement de l'affaire. J'en suis vraiment désolé également, mais je voudrais que nous poursuivions notre ordre du jour en nous penchant sur chaque point distinct, sinon nous allons finir par produire une confusion énorme.

Il y a un instant, j'ai demandé deux choses: la déclaration du Conseil relative à la situation en Guinée et le vote relatif à des propositions de résolution sur l'indemnisation des passagers. Y a-t-il des questions concernant ces points?

Il n'y a pas de questions. Le débat est clos.

(Le Parlement accepte ces propositions)

Gianni Pittella (S&D). – (*IT*) Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser d'être revenu sur le sujet des Abruzzes. Il est vrai que nous éprouvons tous du respect pour les personnes qui ont subi un séisme, mais nous ne pouvons pas célébrer les événements uniquement lorsqu'ils se produisent et ne pas réagir alors que nous en avons la possibilité.

Je suis d'accord avec M^{me} Matera et j'encourage l'Assemblée, qui demeure souveraine, à approuver la libération du Fonds de solidarité, sans traduction si nécessaire. Je ne crois pas que des problèmes de ce type devraient exister alors que nous devons régler des situations tragiques.

(Applaudissements)

Le Président. - Chers collègues, ces remarques sont très importantes. Nous devons surmonter ces difficultés. Je demanderai aux services s'ils peuvent livrer certaines traductions essentielles d'ici demain, et alors nous pourrons voter demain également. Il s'agit d'une décision très urgente.

(Applaudissements)

Bien sûr, cela va à l'encontre de nos règles, mais je crois que cette fois nous devons le faire, donc le vote sera organisé.

En rapport avec la déclaration de la Commission relative à la liberté d'information en Italie, j'ai reçu une demande du groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) visant la suppression de ce point de l'ordre des travaux.

Joseph Daul, *au nom du groupe PPE*. – Monsieur le Président, au nom du groupe PPE, je demande que le Parlement se prononce sur le retrait du débat sur la liberté de presse en Italie puis sur le vote d'une résolution sur le même sujet. Toute personne de bonne foi sait que mon groupe, le PPE, est profondément attaché à la défense de la liberté d'expression et à la liberté de la presse.

(Protestations)

(Applaudissements)

Chers amis, respectez la liberté de la parole. Je l'ai toujours respectée dans ce Parlement et j'ai toujours respecté les concitoyens au niveau du Parlement.

(Applaudissements)

C'est la raison pour laquelle nous avons tout fait pour que la Charte des droits fondamentaux acquière avec le traité de Lisbonne une valeur contraignante. Mais le débat prévu demain ne vise qu'un seul pays et ne porte pas sur la question – sur laquelle nous sommes prêts à faire un débat de fond – de la liberté de presse en Europe. Le PPE n'accepte pas que ce Parlement devienne un lieu de règlement de comptes politiciens et purement nationaux, ce à quoi nous assisterions demain si ce débat était maintenu.

(Protestations)

(Applaudissements)

Oui, donc, à la défense de la liberté de la presse en Europe, mais non à une instrumentalisation de notre Parlement à des fins purement partisanes et nationales. Je reprendrai aussi demain, vous verrez, ce qu'a dit le président Napolitano, qui est un homme que je respecte beaucoup car j'ai beaucoup travaillé avec lui, mais je vous dirai cela demain.

Francesco Enrico Speroni, au nom du groupe EFD. - (IT) Monsieur le Président, je n'ai pas grand-chose à ajouter à la proposition suggérée par M. Daul dans son discours. Nous aimons tous la liberté sous ses diverses formes, notamment la liberté d'expression et la liberté de la presse au sens le plus large, en d'autres termes, non seulement la presse écrite, mais également la télévision et les autres médias. Il est donc normal que nous la défendions et la soutenions.

En revanche, il n'est pas normal d'exploiter la situation en ne pointant du doigt qu'un concours de circonstances, car quiconque en Italie se connecte à l'internet, se rend dans un kiosque à journaux ou regarde la télévision peut constater que la liberté de la presse n'est en aucune façon menacée. Somme toute, si vous voulez vraiment accuser quelqu'un, utilisez l'article 122 du règlement intérieur et l'article 7 des Traités et ayez le courage de les respecter jusqu'au bout.

Martin Schulz, *au nom du groupe S&D.* – (*DE*) Monsieur le Président, les paroles de M. Daul sont plutôt vraies. Oui, il est vrai que M. Daul est quelqu'un qui respecte tous les aspects de la liberté d'expression. Il est bien connu pour ce respect. En revanche, il est clair que certaines personnes en Europe ne respectent pas la liberté

d'expression au même point que M. Daul; elles ont au contraire une interprétation différente de la liberté d'expression. Voilà pourquoi ce débat est nécessaire.

Nous le considérons donc comme tout à fait opportun, en raison du débat qui se poursuit dans un des États membres, à savoir l'Italie, et parce qu'il n'illustre en outre pas seulement la situation en Italie, mais aussi la question plus générale de savoir si, à la suite de la concentration du pouvoir économique, politique et médiatique à un point que nous n'avions jamais connu en Europe auparavant, la liberté d'expression ne comporte pas un risque pour le développement démocratique en Europe. C'est précisément de cette question que nous voulons discuter. Nous devons donc en discuter et rejeter la proposition de M. Daul.

(Applaudissements)

(Le Parlement rejette la demande)

Le Président. – La déclaration de la Commission relative à la liberté d'information en Italie demeurera donc à l'ordre du jour.

J'ai reçu une autre requête de la part du groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) pour que le débat n'aboutisse pas au dépôt de propositions de résolution.

Daniel Cohn-Bendit, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur Daul, nous sommes un parlement qui doit voter, à juste titre, et prendre la responsabilité de donner de l'argent aux citoyens des Abruzzes le plus rapidement possible.

Nous sommes aussi un parlement qui assume ses responsabilités. Lorsque nous débattons d'un sujet, nous devons ensuite voter une résolution afin que le débat serve un objectif précis. Nous sommes donc favorables à l'adoption d'une résolution à l'issue de ce débat.

(Applaudissements)

Mario Mauro, *au nom du groupe PPE.* – (*IT*) Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole pour appuyer la proposition de ne pas voter de résolution, car j'ai entendu M. Schulz faire une déclaration qui, d'après moi, est très importante: si nous voulons vraiment que ce débat englobe l'«Europe» et pas seulement l'Italie, il n'y a alors aucune raison de voter une résolution intitulée la «liberté d'information en Italie».

Dans tous les cas, le débat aura lieu demain: par la suite, nous trouverons le temps et les moyens de résoudre la question dans le contexte de l'Europe et de voter une résolution relative à la liberté d'information en Europe.

(Le Parlement rejette la demande)

(L'ordre des travaux est ainsi fixé)

13. Heure des votes

Le Président. – L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détail les concernant: voir procès-verbal)

13.1. Proposition de décision (B7-0079/2009) - Constitution et fixation des compétences, composition et durée du mandat de la commission spéciale sur la crise financière et économique (vote)

- Avant le vote

Eva Joly (Verts/ALE). - Monsieur le Président, nous souhaitons que soit ajouté au point A l'élément de phrase suivant:

(EN) «ainsi que sur les pays en développement», pour que la formulation soit la suivante: «analyser et évaluer l'ampleur de la crise financière, économique et sociale, son impact sur l'Union et ses États membres, ainsi que sur les pays en développement».

(L'amendement oral est rejeté)

Eva Joly (Verts/ALE). – (EN) Monsieur le Président, nous voulons également inclure une référence à la «coopération au développement» pour que la phrase soit la suivante: «analyser et évaluer la mise en œuvre à ce jour de la législation communautaire dans tous les domaines concernés, y compris la coopération au développement». Nous pensions que le point de vue des pays en développement n'était pas reflété dans le mandat.

(L'amendement oral est rejeté)

14. Explications de vote

- Explications de vote écrites:

Proposition de décision: Instauration et définition des pouvoirs, composition et durée du mandat de la commission spéciale sur la crise financière et économique (B7-0079/2009)

William (The Earl of) Dartmouth (EFD), par écrit. — (EN) Le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Mervyn King, a déclaré, en ces termes je crois, «Banks are international in life but national in death...» (les banques sont internationales dans la vie, mais nationales dans la mort). Ce sont les gouvernements nationaux et les contribuables du pays concerné qui paient lorsque les banques doivent être renflouées. Il s'ensuit que la surveillance bancaire doit être effectuée à l'échelle nationale et non à l'échelle de l'Union européenne. Voici pourquoi j'ai voté contre l'instauration d'une commission spéciale sur la crise financière et économique de l'Union européenne.

Maria Da Graça Carvalho (PPE), par écrit. – (PT) La création de la commission spéciale sur la crise financière et économique, en tant qu'organisme destiné à analyser et à évaluer la coordination des mesures prises par les États membres pour soutenir une croissance qualitative durable, est essentielle. Il est essentiel d'analyser et d'évaluer l'ampleur de la crise financière, économique et sociale, mais aussi de proposer des mesures adéquates pour la reconstruction à long terme de marchés financiers sains et stables capables de soutenir une croissance économique durable qui peut combattre la chômage et répondre aux défis démographiques et climatiques.

Il est crucial d'encourager la participation des universités, des représentants de la communauté scientifique et des chercheurs en tant que partenaires stratégiques. Ce partenariat doit être favorisé, car il sera décisif pour nous de pouvoir nous attaquer tant à la crise économique qu'aux problèmes du chômage à court terme, et de trouver des solutions à long terme pour régler le problème du changement climatique, en développant et en utilisant des formes d'énergie propre.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) La création de la commission spéciale sur la crise financière et économique peut s'avérer essentielle pour se préparer à l'avenir de l'Union européenne. Nous ne pourrons pas accomplir cet avenir uniquement en discutant et en proposant des mesures, nous devons également concevoir des mécanismes qui peuvent être mis en œuvre pour nous éviter de devoir faire face à une situation semblable à plus ou moins brève échéance. Il est donc vital de tirer les leçons de cette crise en examinant ses causes et ses conséquences. Il est également important de corriger les défauts du système financier qui constituent la cause de la situation actuelle, en adoptant une meilleure législation qui se justifie amplement.

Nous ne pouvons pas courir le risque de créer un environnement réglementaire si strict qu'il entraînerait davantage de retard dans la reprise, ou le risque que l'Union européenne devienne un marché financier peu attractif, dans un climat de forte concurrence.

Cette commission pourrait également continuer de fonctionner au-delà des 12 mois prévus, afin de pouvoir contrôler et évaluer les mesures qui seront adoptées pendant la crise actuelle.

Petru Constantin Luhan (PPE), *par écrit.* – (*RO*) Je soutiens cette mesure et je suis totalement convaincu que cette commission réalisera une analyse pertinente de l'ampleur de la crise financière qui a frappé chaque État membre, et qu'elle proposera des recommandations expertes qui contribueront à la reprise économique de l'Union européenne. Néanmoins, je n'ai pu voter cette proposition, car j'ai eu un problème avec ma carte de vote.

Franz Obermayr (NI), par écrit. - (DE) La lutte contre la crise financière actuelle et son impact sur les économies des États membres de l'Union européenne et, en fin de compte, dans les domaines sociaux, requiert

des efforts conjoints intensifs. La décision de la Conférence des présidents du 17 septembre 2009 relative au recours à une commission spéciale en vue d'effectuer une analyse structurée et de rédiger des propositions de mesures pertinentes pour la préservation de marchés financiers viables et résistants à la crise est louable. Toutefois, sur une note critique, il faut dire que plus de 12 mois se sont déjà écoulés depuis l'apparition des premiers symptômes de la crise l'an dernier et le début de la crise en elle-même au début de cette année. Les mesures qui ont été introduites depuis lors doivent être essentiellement considérées comme des mesures de contrôle des symptômes et d'urgence pour la préservation des emplois. En appui à cette proposition, je me dois de déclarer que nous devons prêter une attention particulière aux mesures coordonnées et ciblées, étant donné qu'avec tout le respect que nous devons au principe de subsidiarité, les solutions individuelles mèneront en fin de compte une fois de plus à des distorsions de la concurrence.

15. Corrections et intention de vote: voir procès-verbal

16. Résultats du referendum en Irlande (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission relatives aux résultats du référendum en Irlande.

J'ai le plaisir d'accueillir au sein de l'Assemblée le Premier ministre de la Suède, qui représente la Présidence suédoise du Conseil. Nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous, mais il y a eu un problème de formalités. Et je m'en excuse auprès de vous.

Monsieur le Président Barroso, j'ai également grand plaisir à vous savoir parmi nous en un moment aussi important pour notre Union européenne. Merci beaucoup.

Vous voyez comme parfois il peut être difficile de remplir toutes les formalités, mais nous sommes une institution très démocratique, comme vous pouvez le constater. Il est toujours nécessaire de procéder dans l'ordre. Si tout est réglé, nous pouvons alors nous mettre d'accord.

Nous allons maintenant aborder le point principal du programme de cet après-midi. Il est très important de vous avoir parmi nous pour discuter d'un sujet aussi important.

Fredrik Reinfeldt, président en exercice du Conseil. – (EN) Monsieur le Président, je suis très heureux de me trouver ici aujourd'hui et d'avoir l'occasion de m'adresser au Parlement européen immédiatement après le résultat positif du référendum irlandais. Je voudrais rendre hommage à Brian Cowen et à ses collègues; je voudrais également dire à tous ceux qui ont pris part à cette campagne, à quelque parti qu'ils appartiennent ou d'où qu'ils viennent, et qui ont contribué à ce succès: merci de tous vos efforts. C'était une bonne décision pour l'Irlande; c'est une bonne décision pour l'Europe.

Je pense que nous pouvons dire que l'Europe a entendu les critiques qui lui étaient adressées; je sais que les garanties juridiques consenties par le Conseil ont été décisives dans cette campagne référendaire. Je peux dire également que les Présidences française et tchèque ont déployé des efforts qui se sont révélés déterminants dans la recherche d'une réponse aux préoccupations du peuple irlandais. Je pense que nous devrions ajouter qu'il est très positif de voir une aussi forte majorité se dégager de ce référendum, une majorité convaincante de 67,1 % pour un taux de participation élevé de 59 %. Il s'agit donc là d'excellentes nouvelles pour l'Europe.

Et, bien entendu, je n'ai pas à expliquer à ce Parlement le besoin que nous avons de mettre en place le traité de Lisbonne. Il vous permettra de travailler de manière plus démocratique, plus efficace et plus transparente. En fait, il permettra à l'Union européenne d'avoir plus d'influence sur la scène internationale et nous renforcera face aux défis mondiaux, et je sais que vous-mêmes en ce Parlement jouerez un rôle plus important dans le processus de décision général. Je me félicite de cette évolution. Et c'est la raison pour laquelle il est très important que ce traité de Lisbonne entre en vigueur.

Le Conseil européen souhaite unanimement que le Traité entre en vigueur d'ici la fin de cette année et avant la fin de la Présidence suédoise. Nous sommes à présent 24 pays à l'avoir pleinement ratifié; le vingt-cinquième pourrait bien être la Pologne, si l'on s'en tient aux signaux positifs que nous a envoyés le président polonais. Samedi, après avoir pris connaissance des résultats du référendum irlandais, je me suis entretenu avec mon homologue, le Taoiseach Brian Cowen, qui m'a dit que deux semaines seraient nécessaires pour obtenir la ratification complète du parlement, et ainsi nous pourrons ajouter un vingt-sixième pays qui finalement sera l'Irlande. Il ne nous reste plus que la République tchèque pour avoir les 27 ratifications complètes. Pour cette raison, nous avons eu une réunion avec les trois institutions présentes aujourd'hui ici-même à Bruxelles: la

Présidence, le président de la Commission, José Manuel Barroso, et le président du Parlement européen, Jerzy Buzek. Le Premier ministre tchèque, Jan Fischer, était aussi avec nous, et nous avons tenté d'évaluer la situation présente. Vous savez probablement que 17 sénateurs ont déposé une demande sollicitant l'examen par la Cour constitutionnelle tchèque de la conformité du traité de Lisbonne avec la constitution tchèque. Jan Fischer nous a dit qu'il s'agit là d'un tribunal indépendant qui travaille à présent rapidement pour prendre une décision concernant la recevabilité de cette demande. Nous ne connaissons pas aujourd'hui la date exacte à laquelle sera prise cette décision, et nous attendons, bien entendu, cette réponse. Nous l'espérons pour d'ici une semaine ou deux. Tel est aujourd'hui le message de la République tchèque: il nous faudra attendre encore une semaine, ou peut-être deux, avant de connaître la décision de ce tribunal indépendant et la suite donnée à la procédure.

En tant que président du Conseil européen, je suis chargé de faire avancer le travail de l'Union européenne. Je suis fermement convaincu que nous n'avons pas de temps à perdre. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé en premier lieu que, tout en attendant les éclaircissements en provenance de la République tchèque, nous poursuivrons les préparatifs d'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et, en second lieu, une fois précisée la date d'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, à ce moment-là seulement, je lancerai les consultations sur les désignations du nouveau président du Conseil européen et du haut-représentant ainsi que du secrétaire général du Conseil. Ces préparatifs n'intéresseront pas seulement la Présidence, ils concernent les trois institutions en même temps. Pour cette raison, j'ajouterai qu'il importe réellement que nous collaborions de manière étroite et constructive avec la Commission et le Parlement européen dans ce processus. Je renouvellerai devant ce Parlement mon offre de coopération au moment où nous rassemblerons nos efforts pour finaliser la mise en œuvre du traité de Lisbonne.

Mais n'oublions pas qu'en dépit de ces questions institutionnelles, cette Présidence suédoise, en cet automne, est, bien entendu, très fortement concernée par la nécessité d'avancer sur la question du changement climatique, par la nécessité d'avancer sur le problème de la crise financière, par le sujet d'inquiétude que représente en Europe notre besoin d'une politique de création d'emplois, quantité donc de questions importantes qui doivent être abordées. En résumé, tout ceci nous invite à l'action, en mettant en place le traité de Lisbonne, comme je viens de le dire, et en étant prêts à intervenir, en tant que Présidence, sur ces questions cruciales pour nos électeurs.

Le Président. – Monsieur le Premier ministre, merci de ce message très clair concernant tout ce qu'il se passera après le vote irlandais, et aussi de ce message très clair de coopération entre le Parlement européen et la Présidence du Conseil européen. Nous venons justement d'entamer des discussions avec M^{me} Malmström, qui a été députée du Parlement européen et dont nous nous souvenons parfaitement. Merci beaucoup de votre proposition et de votre message très clair.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (*EN*) Monsieur le Président, le peuple irlandais a pris, le week-end dernier, une décision historique et très importante, une décision très importante pour l'Irlande, très importante aussi pour l'Europe. À une écrasante majorité, le peuple irlandais a reconnu l'importance du traité de Lisbonne, un traité qui nous propose une Europe plus démocratique et efficace, un traité qui nous offre la plate-forme propre à garantir l'Union européenne moderne et réussie que souhaitent nos concitoyens.

Le Traité dispose à présent de l'aval démocratique de l'ensemble des 27 États membres. Tous les États membres de l'Union européenne, par voie parlementaire ou référendaire, ont approuvé le Traité.

Il s'agit assurément d'une grande réalisation. Elle montre à quel point l'Europe élargie est en mesure de partager une vision de notre avenir et une détermination à aller de l'avant. Elle a été décidée démocratiquement. Il faut maintenant que les procédures de ratification soient conclues.

Je suis ravi d'entendre que le président polonais Kaczyński va signer très bientôt. Comme il me l'a toujours dit, il était prêt à le faire une fois que les Irlandais auraient voté «oui». Ce sont effectivement de très bonnes nouvelles.

Bien sûr, il nous faut attendre la fin du processus en République tchèque. Nous devons respecter la procédure constitutionnelle de ce pays, comme nous l'avons fait pour les autres pays, mais une fois ces procédures achevées, je ne vois aucun obstacle à une conclusion rapide des débats .

C'est important pour l'Europe dans son ensemble, mais c'est particulièrement important pour la Commission. Je tiens à ce que la nouvelle Commission soit en place, une Commission conforme au traité de Lisbonne, et je tiens à ce qu'elle entre en fonctions le plus rapidement possible. Une longue période avec une Commission intérimaire ne sert l'intérêt de personne. Je suis prêt à entamer la constitution de la prochaine Commission

aussitôt que le Conseil sera prêt à clarifier définitivement la base juridique, et aussi à désigner le haut-représentant qui deviendra le vice-président de la Commission.

J'apprécie tous les efforts déployés par la Présidence suédoise, et par le Premier ministre Reinfeldt en personne, pour parvenir rapidement à la conclusion de toutes ces procédures. L'initiative prise aujourd'hui par le Premier ministre Reinfeldt lors d'une réunion avec vous, Monsieur le Président Buzek, et moi-même, et la vidéoconférence avec le Premier ministre Fischer, était une initiative très bonne et très utile.

Je sais aussi que ce Parlement a travaillé inlassablement à la promotion du traité de Lisbonne. Le Parlement et la Commission ont travaillé main dans la main à expliquer pourquoi c'est le traité qui convient à l'Europe. Je suis fier du rôle que la Commission a joué en fournissant au peuple irlandais les informations dont il avait besoin pour décider comment voter.

Maintenant qu'il est plus que probable que nous disposerons d'un traité de Lisbonne enfin ratifié et d'une procédure totalement achevée, nous allons pouvoir tourner notre attention vers le travail de mise en œuvre du Traité. Je voudrais profiter de cette occasion pour signaler quatre dossiers sur lesquels nous travaillons durement afin de nous assurer que nous pourrons être immédiatement opérationnels dès que le Traité entrera en vigueur.

L'un des plus importants et des plus complexes doit être celui des innovations concernant le service européen pour l'action extérieure. Nous nous sommes beaucoup appliqués à réfléchir aux détails pratiques qui nous permettront de faire du service européen pour l'action extérieure un réel succès. Nous allons accélérer les travaux et, dans l'esprit même des remarques qui viennent d'être faites par la Présidence suédoise, je veux faire connaître la détermination qui est celle de la Commission européenne à travailler avec le Parlement afin d'atteindre cet objectif.

Je sais qu'Elmar Brok s'est penché sur ce sujet ici au Parlement. Je crois que vous en discuterez lors de la prochaine plénière. Cela vient à point nommé puisqu'elle se déroulera peu de temps avant que cette même question soit débattue au Conseil européen. Je pense que ce rapport est une base de travail excellente pour des discussions entre nos institutions, et je salue le fort esprit communautaire qui a inspiré ce rapport. C'est exactement l'esprit que je défendrai en préparant l'innovation que représente le service européen pour l'action extérieure.

Un autre point concerne la comitologie. C'est un aspect important de la manière dont l'Union européenne traite ses affaires. Le traité de Lisbonne introduit de nouvelles règles qui rendent le système plus rationnel et transparent. Il nous faut définir exactement la manière dont ce nouveau système devra fonctionner. Mais permettez-moi d'être clair: nombre de ces décisions sont d'une grande importance politique et méritent un véritable contrôle démocratique et une réelle appropriation politique. Nous devons donc défendre le rôle fort que le Parlement joue aujourd'hui.

Un autre élément démocratique important concerne les nouveaux mécanismes destinés à permettre aux parlements nationaux d'intervenir directement sur la subsidiarité. Nous devons intégrer ces mécanismes dans le contexte plus large des excellentes relations que la Commission et, en fait, le Parlement ont entretenues avec les parlements nationaux au cours de ces dernières années.

Enfin je voudrais parler du droit d'initiative des citoyens européens. Il s'agit de l'une des innovations les plus remarquables du programme démocratique du Traité et sur laquelle ce Parlement a déjà travaillé en détail. Margot Wallström a conduit nos travaux en élaborant un livre vert pour lancer au plus tôt une consultation, avec l'objectif de voir cette opportunité pour nos concitoyens entrer en vigueur d'ici un an.

Lorsque, le mois dernier, je me suis adressé à ce Parlement, j'ai présenté ce que je voyais comme les plus grands défis et les belles possibilités qui s'offrent aujourd'hui à l'Europe. Avec le traité de Lisbonne, nous disposerons du tremplin adéquat pour nous aider à faire de ces objectifs une réalité, et je suis certain qu'avec ce partenariat constructif entre nos institutions, nous réussirons. La Commission européenne s'y engage.

Le Président. – Monsieur le Président Barroso, merci de ce discours, et de votre empressement à coopérer à la mise en œuvre du traité de Lisbonne.

La coopération entre le Parlement et le Conseil pendant la vidéoconférence avec le Premier ministre de la République tchèque, Jan Fischer, était également excellente, encore une fois merci, Monsieur le Premier ministre Fredrik Reinfeldt, pour l'organisation de cette vidéoconférence.

Joseph Daul, *au nom du groupe PPE.* – Monsieur le Président, Messieurs les Présidents, chers collègues, en exprimant vendredi dernier un oui franc et massif, les Irlandais ont non seulement dit oui au traité de Lisbonne, ils ont surtout dit oui à une Europe perçue comme un espace de solidarité et de valeurs communes. Ils ont dit leur attachement profond à une Europe qui influence la mondialisation sans la subir, à une Europe qui partage avec ses partenaires ses choix de société, son choix d'une économie sociale de marché.

Au nom du groupe PPE, je me réjouis de ce vote qui montre bien que, quand un peuple est consulté sur de vrais enjeux, comme le principe de l'appartenance à l'Union européenne, il répond à la question qui lui est posée et il le fait avec conviction.

Vendredi, nos amis irlandais ont répondu à la question «Êtes-vous favorables au traité de Lisbonne et, si non, êtes vous prêts à remettre en question l'adhésion de votre pays à l'Union?» À cette question, ils ont répondu de façon non équivoque, avec un oui retentissant. Cela ne prouve qu'une seule chose: que l'Europe est perçue pour ce qu'elle est, à savoir un élément protecteur, une zone de stabilité, de paix et d'état de droit qui rassure.

Chers collègues, je crois que le vote irlandais aura un impact important sur notre façon de construire l'Europe, surtout dans les mois à venir, dans la mesure où il prouve l'attachement profond de nos peuples aux valeurs dont l'Europe est porteuse. Le vote irlandais nous encourage dans notre action européenne et, en même temps, il nous lie. Il nous encourage, car c'est la première fois depuis longtemps qu'un peuple européen exprime avec une telle force sa volonté de participer à l'aventure européenne malgré, ou plutôt en raison de la crise. Mais il nous lie aussi dans la mesure où l'exigence de solidarité, qui a largement motivé le oui irlandais, nous nous devons de la satisfaire.

C'est justement, pour en revenir aux institutions européennes, ce que le traité de Lisbonne nous permettra de faire. Ce Traité permettra à l'Europe d'être plus efficace en faisant du vote à l'unanimité, souvent paralysant, l'exception, et du vote à la majorité, la règle.

Il lui permettra aussi d'être plus identifiable en créant une Présidence permanente du Conseil au lieu de la Présidence tournante actuelle et il donnera plus de poids à notre haut-représentant pour la politique étrangère. L'Europe doit en effet avoir un visage, que ce soit pour nos concitoyens ou pour nos partenaires internationaux.

Et enfin, le traité de Lisbonne rendra l'Europe plus démocratique en donnant un poids beaucoup plus important à ce Parlement, mais aussi en donnant aux parlements nationaux ainsi qu'aux citoyens davantage leur mot à dire dans les affaires européennes. Les Irlandais étaient vendredi le dernier peuple européen à avoir exprimé un avis positif sur le traité de Lisbonne. Tous les autres pays l'ont déjà fait, soit directement, soit par la voix de leurs parlements respectifs, y compris en Pologne et en République tchèque.

Je demande donc aux présidents de ces deux pays de procéder, sans tarder, à la signature formelle du Traité afin de permettre aux Vingt-sept d'aller de l'avant et de le mettre en œuvre début 2010 au plus tard.

Et je veux dire en particulier au président KIaus que le vote des Irlandais à 67 % doit le motiver à signer, le moment venu, ce Traité. Et, au nom du PPE, je lui demande de se conduire – et je n'en doute pas – de façon responsable.

Messieurs les Présidents, chers collègues, le temps est venu pour l'Europe de mettre de côté les questions institutionnelles pour se consacrer aux vrais enjeux pour les 500 millions d'Européens: économie sociale de marché, énergie, climat, sécurité.

Merci Monsieur Reinfeldt et Monsieur Barroso pour vos propositions. Vous pouvez compter sur le PPE pour que le travail avance assez vite.

Martin Schulz, *au nom du groupe S&D. – (DE)* Monsieur le Président, nous sommes en train de discuter du résultat de ce référendum. Beaucoup a été dit à propos des aspects institutionnels et je n'ai rien à ajouter à ce que le Premier ministre Reinfeldt a déclaré. Je crois que c'est une bonne chose qu'il n'agisse pas avec précipitation, mais nous dise d'attendre, étant donné que nous n'avons pas encore atteint la ligne d'arrivée et qu'il nous faut encore franchir les dernières étapes de ce processus de ratification avant de pouvoir aborder les questions institutionnelles.

Comme nous tous, Monsieur Barroso, vous étiez très satisfait. Votre joie a dû être quelque peu refroidie dimanche soir, en constatant que les 382 voix que vous avez obtenues comprenaient 55 voix de membres d'un groupe dont le but est d'empêcher que le traité de Lisbonne entre en vigueur. En vous réjouissant de Lisbonne, vous ne devez pas oublier que vous avez été soutenu par des gens qui précisément veulent le

contraire de ce que vous vous évertuez à réaliser. Pensez-y et faisons en sorte que votre majorité soit une majorité pro-européenne au sein de cette Assemblée.

(Agitation)

Mais lorsque nous parlons du résultat de ce référendum, Monsieur le Président, c'est de quelque chose de tout à fait différent que nous parlons. Ce n'est pas de jeux institutionnels qu' il doit être question à présent. Ce n'est pas de la façon dont se composent les majorités dans ce Parlement, mais de quelque chose de beaucoup plus fondamental, et c'est ce que nous devons dire au président de la République tchèque. Les 27 États membres de l'Union européenne totalisent 500 millions d'habitants. La Chine compte 1,3 milliard d'habitants. L'Inde en compte 1,1 milliard. Ensemble, ces deux pays représentent un tiers de la population mondiale! Ces pays siègent maintenant à la table des négociations du G20. Le plus grand État membre de l'Union européenne présent au G20 y siège en tant que représentant d'une puissance économique de seulement 82 millions d'habitants.

Deux options s'offrent à nous. Avec le traité de Lisbonne, il ne s'agit pas – comme l'a prétendu M. Klaus – de faire de l'Union une puissance forte au détriment des États membres, mais de tout autre chose. Il s'agit de faire de l'Union un partenaire mondial puissant afin de renforcer chacun des États membres. Voici l'objectif explicite du traité de Lisbonne. Ce Traité, au contraire, sert notamment les intérêts des petits États membres de l'Union européenne. Un pays de 10 millions d'habitants – prenons, par exemple, votre pays, Monsieur Barroso – comparé au Brésil, n'occupe plus la position que le Portugal occupait au XIX^e siècle. Il est évident qu'au XXI^e siècle, le Brésil est le pays le plus fort. Le Portugal, comme tous les États européens, a besoin de l'Union pour être fort au sein d'une communauté. Lorsqu'il est question de changement climatique, de crise financière, de lutte contre les épidémies, lorsqu'il s'agit de lutter contre la faim dans le monde, d'assurer la paix, d'empêcher les guerres pour les ressources, seule l'Europe en tant que bloc unifié peut faire front, mais elle s'effondrera si elle se désintègre en ses parties individuelles.

Par conséquent, voici la question que nous devons poser au président Klaus: en soupesant la responsabilité qu'il prend, est-il possible pour un individu – qui, j'en conviens, fait usage de son droit constitutionnel que je ne peux lui contester – de l'assumer tout seul quand tous les autres gouvernements et parlements, et maintenant donc 67 % du peuple irlandais qui a dit «oui», sont d'un avis différent?

Nous devons poser une question à M. Klaus. Est-il bien conscient que ce continent a atteint un tournant crucial, autrement dit, que le moment est venu de décider si nous voulons l'unité, qui nous rendra forts, ou l'individualisme, qui nous affaiblira tous. Voici la question cruciale.

Alors, oui, c'était un bon jour pour l'Europe, et le jour où le Traité sera enfin ratifié sera un jour encore meilleur. M. Klaus devrait accepter sa responsabilité historique et signer ce Traité.

Guy Verhofstadt, *au nom du groupe ALDE.* – (EN) Monsieur le Président, vendredi dernier, une étape historique a réellement été franchie: 67 % de votes pour. On peut changer toutes les constitutions d'Europe avec une majorité de deux tiers; je crois qu'une majorité de deux tiers est également nécessaire en Suède.

Nous devons remercier Brian Cowen. Je remercie aussi tout spécialement Pat Cox, qui a fait un excellent travail, et l'ensemble des députés européens irlandais pro-Lisbonne d'avoir mené une campagne formidable en faveur du Traité. Je suis donc ravi. C'est que nous avons lancé l'ensemble de cet exercice à la suite du traité de Nice, par la déclaration de Laeken, et cela nous a pris huit ans – mais, c'est promis, Monsieur le Président, je ne vais pas revenir sur l'ensemble de ce processus.

Avec ce «oui» irlandais, tous les citoyens européens, directement ou indirectement, par référendum ou par l'intermédiaire de leurs parlements, ont dit «oui» au traité de Lisbonne. C'est également un message adressé aux eurosceptiques qui n'ont cessé de dire «non: les peuples sont opposés à l'Europe, opposés aux institutions européennes». Soixante-sept pour cent de la population irlandaise: ce que nous avons vu vendredi est un message clair à destination des eurosceptiques.

Nous devons demander à chacune, à chacun de prendre ses responsabilités de sorte que le traité de Lisbonne puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible. L'heure est venue à présent de clore définitivement ce processus. Avec ce «oui» irlandais, nous savons que le traité de Lisbonne entrera en vigueur; nous le savons, car c'était le dernier obstacle. Cependant, nous ne savons pas quand il entrera en vigueur, et je crois que c'est le problème dont nous devons discuter cet après-midi. Qu'allons-nous faire entre-temps?

Nous savons qu'il nous faut attendre l'arrêt du tribunal constitutionnel de la République tchèque. Comme vous l'avez déclaré hier dans *Le Monde*, dans le pire des scénarios, il nous faudra encore attendre quelques mois, et je crois que personne dans cette Assemblée ne saurait tolérer que l'Union joue le rôle du canard boiteux dans les mois à venir. Nous pouvons admettre que la Commission s'occupe des affaires courantes, parce qu'après le 31 octobre, elle est censée s'en occuper. Nous avons besoin d'action et nous en avons besoin de toute urgence. Par conséquent, j'invite M. Reinfeldt, en tant que président du Conseil, à engager le plus rapidement possible la procédure de nomination de la Commission.

Il y a trois semaines, nous avons voté pour le président de la Commission en arguant que la crise actuelle ne nous permettait pas de différer une décision. C'était votre argument. Ce même argument s'applique maintenant à la nomination de la Commission. Il n'est pas nécessaire d'attendre, une nouvelle Commission est possible avec le Traité actuel, avec le statut actuel du haut-représentant et puis, une fois que le traité de Lisbonne aura été ratifié, vous pourrez nommer sans accroc un haut-représentant doté d'un autre statut et un président du Conseil. En ce qui concerne la Commission, il n'y a vraiment aucune raison d'attendre avant d'agir.

C'était en outre l'objectif du président de la Commission, si je l'ai bien compris lorsqu'il a pris la parole il y a quelques minutes. Il me semble bien vous avoir entendu dire «Non, j'attends, j'attends parce que je veux un paquet global, un paquet global qui comprenne le président du Conseil». Je dis que ce n'est pas un problème: préparez votre paquet global. Préparez-le maintenant, et le choix du président du Conseil pourra être aussi politique que celui que vous avez fait la première fois à propos de M. Barroso. Vous l'avez présenté comme candidat par une décision politique, non sur une décision formelle, parce que nous avions demandé de la formaliser après coup. Vous pouvez procéder exactement de la même façon avec le président du Conseil et ensuite, le Traité une fois ratifié, vous pourrez formaliser l'ensemble du paquet. Vous modifierez ensuite le statut du haut-représentant: il deviendra vice-président de la Commission. En même temps, la décision politique que vous prendrez concernant le président du Conseil pourra alors être mise en pratique; ensuite, vous pourrez la formaliser.

C'est la meilleure façon de procéder, la meilleure pression que vous puissiez exercer sur les autres pays qui doivent signer: formalisez, parce qu'ils savent que nous voulons avancer. Et nous n'aurons pas à attendre plusieurs semaines ou plusieurs mois. De toute façon, vous avez dit qu'il n'y a pas de temps à perdre. Je suis d'accord avec vous: il n'y a pas de temps à perdre au vu de la crise économique et financière actuelle.

Constituez cette Commission maintenant, le plus rapidement possible. Persuadez vos collègues du Conseil et nommez le haut-représentant sur la base du Traité actuel. Choisissez l'un des candidats disponibles – J'ai vu qu'il y en avait suffisamment – pour la Présidence du Conseil et allez de l'avant.

Daniel Cohn-Bendit, *au nom du groupe Verts/ALE*. – Monsieur le Président, chers collègues, je crois qu'il faut tirer les leçons lucides de ce qu'il s'est passé en Irlande.

Les Irlandais ont voté, et Guy Verhofstadt a raison, à 67 % – donc à une grande majorité – parce que la réalité a imposé une vision claire. La réalité de la crise, d'abord, où ils ont senti que l'Europe leur était nécessaire. Mais ils ont aussi senti que ce vote impliquait, en fait, – et cela, Joseph Daul l'a dit et il a raison – que, soit ils disaient oui, soit ils entraient dans un processus de sortie. Ce qu'il faut donc comprendre, c'est que les référendums en Europe n'ont de sens que s'ils ont des conséquences. Si c'est un jeu, une humeur, vous pouvez dire non, mais de toute façon, ça continuera comme avant. Alors, on réagit selon son humeur.

Et je crois qu'il faudra continuer dans le débat sur l'Europe. Il faudra arriver à un référendum européen, où tous les Européens votent à la majorité qualifiée, et ceux qui disent non devront dire s'ils respectent le vote et restent dedans, ou s'ils sortent. Si les Anglais croient que cette remarque s'adresse à eux, ils n'ont pas tort. Parce qu'il faut arrêter de toujours avoir une Europe qui puisse être victime de chantage. Un espace démocratique ne peut pas vivre avec le chantage, et si nous n'arrivons pas à régler ce problème, je crois que l'espace démocratique européen ne fonctionnera pas.

La deuxième chose qu'il faut comprendre avec lucidité, c'est la situation dans laquelle nous sommes. Guy Verhofstadt a dit deux ou trois choses à ce sujet. Mais ce qui me fait peur, c'est que, pour M. Barroso, il y a eu un débat public. On n'a pas gagné, on a perdu, c'est la vie. Mais il y a eu un véritable débat public. Ensuite, il y a eu une confrontation. Vous avez réussi, la majorité!

Martin Schulz, il ne faut pas toujours pointer le doigt sur les autres. Si tous les socialistes avaient voté avec nous contre M. Barroso, il n'aurait pas eu de majorité. Cela aussi, il faut le dire, et pas simplement dire ceci ou cela. C'est la vie, c'est comme ça. Oui, c'est vrai, Martin, tu es toujours à dire «les autres, les autres». Il faut

aussi, quelquefois, que les sociaux-démocrates apprennent à prendre leurs responsabilités dans les défaites. Sans cela, on ne gagnera jamais.

Je voudrais maintenant dire une chose sur le processus. Et là, je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur Reinfeldt. Nous allons avoir un président du Conseil européen. Je ne veux pas que ce soit un coup d'État. Tout d'un coup, au dernier moment, vous allez proposer quelqu'un. En une semaine, la décision aura été rendue. Je trouve que l'Europe a le droit d'avoir un débat public, que les opinions publiques de tous les États doivent avoir le droit de se prononcer sur vos propositions. Qu'il s'agisse de M. Blair, de M. Balkenende, de M. Jean-Claude Juncker ou de M. Guy Verhofstadt, je crois que nous avons le droit d'avoir un débat public. Il ne faut pas que ce soient les gouvernements qui, en catimini, décident du président de l'Europe au dernier moment.

Pourquoi est-ce que je dis cela? Parce que tout le monde sait qu'aujourd'hui les opinions publiques ne sont pas favorables à M. Blair. Parce que tout le monde sait qu'il est inadmissible que Jean-Claude Juncker n'ait aucune chance parce que M^{me} Merkel et M. Sarkozy sont tout simplement contre. Ce n'est pas un débat public démocratique. Il faut mettre tout sur la table et après, vous déciderez. La même chose s'applique pour le haut-représentant. Mettez les propositions sur la table.

Je vais vous dire une chose. Là, M. Barroso a raison, M. Verhofstadt a raison. Vous nous avez fait élire M. Barroso en disant qu'il y avait urgence. Et maintenant, vous allez avoir une Commission «lame-duck», qui va suivre les choses jusqu'à ce qu'une décision soit possible. Cela dépend des Tchèques.

Mais il y a autre chose. Nous avions proposé de prolonger toute la Commission, y compris M. Barroso, justement pour qu'elle soit capable de mener les négociations à temps plein pour Copenhague. Je trouve inadmissible de ne pas lancer le processus de la Commission tout de suite, en mettant les noms sur la table. Et M. Verhofstadt a fait la bonne proposition: si les Tchèques ne se prononcent pas, eh bien, les Tchèques n'auront pas de commissaire, puisqu'il faudra réduire, en vertu du traité de Nice, le nombre de commissaires. Et si les Tchèques se prononcent avant la fin, les choses se passeront dans le cadre du traité de Lisbonne et ils auront un commissaire. Il faut mettre tout sur la table.

Pour en finir, je voudrais dire simplement une chose. Nous devrons continuer les débats après le traité de Lisbonne. Le traité de Lisbonne, ce n'est pas la fin de l'histoire. La constitutionnalisation de l'Europe ne peut pas s'arrêter avec le traité de Lisbonne. Si nous n'avons pas la force de continuer ce débat une fois le traité de Lisbonne en place, je crois que nous manquerons un grand rendez-vous avec l'histoire, le rendez-vous de l'Europe.

Timothy Kirkhope, *au nom du groupe ECR.* – (*EN*) Monsieur le Président, j'ai passé une grande partie de mes premières années en politique à lutter contre de dangereux individus du genre de M. Cohn-Bendit. Il y a quelques instants, j'ai été réellement assez alarmé d'être en fait d'accord avec un ou deux passages de son intervention, et je n'ai été sauvé que par le fait que dans ses observations finales, j'ai pu à nouveau être en total désaccord avec lui. Parlant au nom des conservateurs britanniques au Parlement européen, je veux avoir une position tout à fait cohérente. Pour ceux d'entre nous qui défendent le principe d'États-nations se rassemblant pour coopérer librement en Europe, la progression du traité de Lisbonne ne devrait sans doute pas être un motif de célébration aujourd'hui.

Le drame de notre Union réside en cela qu'aux yeux de trop de gens elle est devenue un projet élitiste, imposant son idéologie à un public de plus en plus sceptique, ainsi que le confirment les données d'Eurostat. On perd un référendum pour ensuite en convoquer un autre afin d'obtenir le résultat que l'on voulait. Si le terme «constitution» se révèle impopulaire et inacceptable, on lui donne un nouvel emballage pour pouvoir faire oublier les rejets passés. Si le référendum promis s'annonce perdu, il est annulé sans gêne et sans vergogne apparente. Au Royaume Uni, tous les partis politiques et un gouvernement en exercice ont promis aux citoyens britanniques qu'ils seraient consultés sur le futur de l'Europe. Les socialistes et les libéraux sont revenus sur leur parole. Ce genre de ruse politique peut bien garantir des avantages à court terme, mais nous devrions déplorer que la confiance des peuples d'Europe envers leur classe politique n'ait guère augmenté du fait de manœuvres aussi cyniques, .

Dans le groupe des conservateurs et réformistes européens, nous voulons une Europe bâtie sur les fondations solides du soutien populaire et de la légitimité démocratique garanties par les institutions de ses États-nations. Mais, à notre avis, le traité de Lisbonne s'engage encore dans la mauvaise direction. En ouvrant la porte à une politique étrangère et de sécurité supranationale, en donnant davantage de pouvoir aux institutions européennes et en supprimant les vétos nationaux dans des domaines d'action cruciaux pour nos États, le

Traité avance dangereusement vers ce super-État que tant craignent. Les nations européennes ne veulent pas d'une Union de plus en plus centralisée, d'une Union qui accroît ses pouvoirs aux dépens de ses États membres, d'une Union éloignée de leurs préoccupations quotidiennes. En revanche, elles veulent une Europe de la diversité, une Europe où s'unissent des cultures et des modes de vie différents, où l'on peut trouver une certaine valeur ajoutée. Elles veulent une Union réformée, une Union plus responsable, transparente et démocratique qui agisse concrètement là où elle s'est vue octroyée des responsabilités, une Europe plus proche et en accord avec ses peuples.

Le traité de Lisbonne aura donc été une occasion manquée. J'ai été membre de la Convention, qui a fait suite à la déclaration de Laeken que j'ai soutenue, cette même Convention qui a rédigé le texte constitutionnel initial. J'en connais bien les détails, les aspects positifs en plus des négatifs. Les conservateurs britanniques ont été cohérents. Nous croyons que le Traité, tel qu'il a été rédigé, ne fera pas avancer les choses dans les intérêts des peuples. Et, au sein du groupe ECR, nous continuerons à lutter pour notre vision de l'Union européenne, une vision conforme aux espérances et aux aspirations des peuples européens. Nous continuerons à soutenir une Union européenne adaptée aux objectifs de l'avenir et non tournée vers le passé, et une Union européenne qui s'appuie fermement sur le soutien de ses peuples et pas seulement sur les priorités d'une élite, quelle qu'elle soit. Nous devrions tous y réfléchir.

Lothar Bisky, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mon groupe a toujours préconisé des référendums contraignants à l'échelle de toute l'Europe concernant le Traité. Les électeurs irlandais ont été les seuls à avoir l'occasion de reformuler directement leur décision d'il y a un an et demi. Si nous voulons que les peuples décident, nous devons alors accepter le résultat, même s'il ne nous convient pas.

Le gouvernement irlandais a enfreint le principe de démocratie et procédé à un deuxième référendum, en partie à cause de la pression exercée par d'autres États membres. Ils viennent d'obtenir le résultat qu'ils souhaitaient. À gauche, nous respectons le principe de démocratie, mais nos préoccupations concernant l'orientation politique de l'Union européenne demeurent. Le nombre de «non» en Irlande indique que nous ne sommes pas les seuls à nous en préoccuper.

Les trois points principaux sur lesquels portent nos critiques sont, premièrement, le fait que la politique antérieure de libéralisation des marchés financiers, la concurrence fiscale, le découplage de la politique financière par rapport à la politique économique et le délitement de l'État social ont contribué à la crise économique et financière. À cause de cela, cette politique s'est soldée par une augmentation de la pauvreté et des inégalités en Europe. Hormis des déclarations d'intention, très peu de choses se sont produites jusqu'ici en termes de régulation des marchés financiers. Au contraire, alors que les chiffres du chômage grimpent, les grandes banques escomptent encore une fois des profits considérables. Le traité de Lisbonne va poursuivre cette politique d'économie de marché et de libre concurrence. C'est une chose que nous ne pouvons approuver.

Au lieu de cela, nous demandons une approche fondamentalement différente pour relever les défis sociaux. Notre but est d'introduire une clause de progrès social avec des salaires minimaux appliqués à l'ensemble de l'Union européenne: à travail égal sur le même lieu de travail, salaire égal. Nous devons combattre le dumping salarial.

Notre deuxième critique porte sur la demande, incompatible avec les buts poursuivis par la gauche, faite aux États membres d'augmenter progressivement leurs capacités militaires, à savoir l'ancrage d'une agence européenne des armements dans le droit primaire. Nous ne soutiendrons aucune mission militaire internationale visant à imposer nos intérêts particuliers. Nous ne voulons pas d'un traité de cette sorte, nous voulons un traité de désarmement et non d'armement. Il est paradoxal d'être qualifié d'adversaire de l'Europe pour cette raison. Quiconque en Europe est partisan de l'armement passe pour un ami de l'Europe, mais quiconque en Europe est partisan du désarmement passe pour un ennemi de l'Europe. C'est politiquement absurde!

Le référendum irlandais a donc eu lieu et, même s'il n'a pas tourné exactement comme nous l'aurions souhaité, la gauche continuera à travailler pour parvenir à davantage de démocratie directe en Europe.

Nigel Farage, au nom du groupe EFD. – (EN) Monsieur le Président, eh bien, tout est extrêmement clair, non? Nous avons eu un vote contre le Traité en Irlande et un vote pour le Traité en Irlande, donc, si nous avions ne serait-ce qu'un minimum de sens du fairplay, nous organiserions un troisième référendum pour départager tout cela. Mais faisons en sorte que ce troisième référendum, lui, soit juste et équitable. Car ce qu'il s'est passé en Irlande est tout sauf juste et équitable! D'ailleurs, j'espère que vous êtes tous fiers de vous, parce que tout ce que vous avez fait, c'est traîner le garçonnet le plus chétif dans un coin de la cour de récré pour lui

administrer une bonne raclée. Belle victoire pour les brutes menaçantes. Belle victoire de l'argent, belle victoire des bureaucrates. Tout n'a été que supercherie!

(Tumulte)

Ah bon, donc vous respectez ce vote, vraiment? Pourtant vous n'aviez pas respecté le précédent, non? La Commission européenne y a consacré des millions de livres venant des contribuables – enfin, livres ou euros, peu importe, enfin, si, ça importe dans notre cas, car Dieu merci, nous avons toujours notre livre! - vous y avez consacré des millions. Le clan du «oui» a dépensé beaucoup plus que le clan du «non», le rapport se situe quelque part entre 10:1 et 20:1. La commission du référendum en Irlande n'a pas fait son travail, elle n'a pas prévenu le peuple irlandais que, bien entendu, le traité constitutionnel de Lisbonne aurait de profondes répercussions sur sa propre constitution; enfin, ce qui est peut-être le pire, la commission de radiodiffusion irlandaise a changé les règles de manière à ce que la couverture du «oui» et celle du «non» ne soient pas équitables. Tout n'a été que supercherie d'un bout à l'autre. Mais leur leitmotiv, votre leitmotiv à tous, a été «Votez «oui» à l'emploi». Voilà ce dont il était réellement question. Et bien, camarades, la nouvelle vient tout juste de tomber: Aer Lingus a annoncé aujourd'hui des licenciements et Intel, la société qui a dépensé 400 000 euros pour la campagne du «oui», vient également de licencier 300 personnes aujourd'hui. Mille cinq cent cinquante emplois ont disparu depuis samedi. Les seuls emplois qui ont été préservés par le «oui» sont ceux de la classe politique.

J'ai bien peur que tout ne soit fini. J'ai bien peur que la période d'indépendance de l'Irlande n'ait constitué qu'une toute petite période de leur histoire. Je ne pense pas que le président Klaus puisse tenir bon, mais je l'espère, car c'est un homme courageux et intelligent. Il me semble cependant que nous nous trouvons aujourd'hui devant la victoire de la bureaucratie sur la démocratie nationale. En termes historiques, je pense que la Grande-Bretagne se retrouve aujourd'hui bien isolée, peut-être comme elle l'était en 1940, mais...

(Mouvements divers)

... il y a un véritable débat, un véritable débat à avoir ici. À quoi bon avoir un Premier ministre conservateur si M. Blair devient suzerain? À quoi bon avoir un secrétaire des affaires étrangères si nous avons un secrétaire européen des affaires étrangères avec son propre service diplomatique? À quoi bon tout cela? En ce qui me concerne, ce référendum irlandais lance un véritable débat. Fini de faire semblant. Si vous tenez à la démocratie nationale, vous ne pouvez rester membre de cette Union européenne et nous allons faire campagne pour le retrait de la Grande-Bretagne et le plus tôt sera le mieux.

Andrew Henry William Brons (NI). – (EN) Monsieur le Président, j'ai demandé à M^{me} Wallström, vice-présidente de la Commission, si le Traité était essentiellement identique au traité constitutionnel qu'il a remplacé. Elle a dit que les modifications apportées étaient celles que le gouvernement britannique exigeait et qu'il s'agissait de modifications de noms et de symboles. Elle n'a pas dit qu'il s'agissait «seulement» de cela, mais c'est tout comme.

Le traité constitutionnel avait déjà été rejeté par les électorats français et néerlandais et le Royaume-Uni devait organiser aussi un référendum, qui se serait sûrement soldé par le même rejet. Il est clair que le remplacement du traité constitutionnel par le traité modificatif européen a été effectué à la demande du gouvernement britannique afin qu'il puisse revenir sur sa promesse d'organiser un référendum.

Le fond du Traité restait le même, mais les noms et les symboles étaient modifiés afin de pouvoir affirmer de manière complètement malhonnête qu'il s'agissait d'un autre traité et qu'un référendum ne serait donc pas nécessaire. Comment pourrait-on avoir le culot de qualifier de «démocratique» cette tricherie et cette malhonnêteté?

Fredrik Reinfeldt, *président en exercice du Conseil.* – (EN) Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier les chefs des groupes pour leurs observations. Je remarque que bon nombre d'entre eux veulent que l'on ne traîne pas avec ce processus et je peux le comprendre.

Je pense que nous devrions être clairs sur un point: nous avançons dorénavant en terre inconnue. Un coup d'œil aux dispositions légales vous apprendra qu'il était en fait prévu que le traité de Lisbonne entre en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. Nous essayons pour le moment d'agir avec le plus de flexibilité possible, dans une nouvelle donne engendrée par les évènements qui se sont produits en Irlande mais également dans d'autres pays.

Dans les débats suédois, lorsque vous exposez votre idée, vous faites souvent référence à la démocratie. C'est très sain. C'est également ce que j'essaie de faire ici. Si un nouveau traité doit entrer en vigueur, il doit bien évidemment être ratifié par les 27 États membres. C'est ce à quoi nous devons parvenir et c'est pourquoi je suis très précis en disant que nous en sommes au numéro 24. Trois pays doivent encore ratifier le Traité et c'est probablement la République tchèque qui mettra le plus de temps pour le faire.

Une fois que le 27^e pays aura ratifié le Traité, nous pourrons avancer. L'Irlande ne l'a pas encore ratifié. Pour que le processus soit complet, il faut d'abord que le Traité soit ratifié par le parlement. On peut penser que ce sera facile, mais il faut procéder de manière complète, donc nous ne pouvons pas savoir à l'avance. Dès que nous aurons réuni les 27 ratifications, le paquet sera clair et nous pourrons alors passer au traité de Lisbonne.

Ce faisant, il est aussi très important de préciser que tous les Traités qui ont été discutés ont été élaborés en équilibrant les différentes opinions et il me semble plutôt évident que moi-même et toutes les autres personnes présentes ici aujourd'hui devront respecter ces Traités, car bien souvent, nous nous écartons des dispositions des Traités. C'est ce à quoi nous cherchons à parvenir, ici, avec la Présidence suédoise.

C'est pourquoi je vous garantis que nous allons tâcher d'agir rapidement sur cette question qui se trouve en fait actuellement dans les mains d'une cour constitutionnelle à Prague, en République tchèque. Dès que cette cour nous aura fait savoir si elle déclare la plainte recevable ou non, c'est à ce moment-là et pas avant que la Présidence suédoise indiquera quelle est sa prochaine réaction au processus. Tel est le mécanisme de la démocratie, car nous suivons à la lettre les Traités ainsi que les réactions de tous les pays.

Le message que je veux vous faire passer est qu'avec cette nette majorité, nous devons faire entrer en vigueur le traité de Lisbonne le plus tôt possible, car nous pensons que cela améliorera le fonctionnement de l'Europe, mais je compte le faire en bonne et due forme. Je respecterai les Traités ainsi que le fait que les 27 États membres doivent ratifier le Traité avant que nous puissions passer à son entrée en vigueur.

Merci beaucoup de vos commentaires et merci de votre soutien.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je ferai seulement quelques observations sur les commentaires des chefs de groupes et je remercie ceux-ci pour leurs contributions. Ces questions institutionnelles relatives à la transition d'un traité à l'autre sont très complexes, tant d'un point de vue juridique que d'un point de vue politique, et elles nécessitent de la sagesse de la part de toutes les institutions. Évidemment, nous voudrions que le nouveau traité soit approuvé le plus rapidement possible. La majorité des députés de ce Parlement le veulent, tous les gouvernements le veulent, et la Commission le veut bien évidemment aussi.

Mais le fait est, comme le Premier ministre vient de le souligner, que le Traité ne sera pas approuvé avant la fin du mandat de cette Commission. Ce mandat expire à la fin du mois et nous aurons donc inévitablement une période au cours de laquelle la Commission sera une Commission «intérimaire». C'est pourquoi je pense que le Parlement a pris la bonne décision en choisissant déjà il y a quelques temps le président de la Commission, car cela donne à celui-ci l'autorité, l'autorité politique, nécessaire pour représenter la Commission dans le cadre d'obligations internationales très importantes. Ce fut une sage décision du Parlement européen.

L'important à présent est de savoir comment traiter cette transition. Nous en avons parlé aujourd'hui à la Commission et notre avis, au sein du Collège des commissaires, est que nous devrions déjà, si possible, nommer la nouvelle Commission au titre du traité de Lisbonne. C'est notre avis, car tel est le traité que nous voulons; c'est le Traité qui vous donne, vous, au Parlement, davantage de droits concernant la formation de la Commission elle-même. Par exemple, le haut-représentant sera vice-président de la Commission et vous voterez donc pour lui, ce qui n'est pas possible au titre du traité de Nice. Nous pensons donc qu'il faut, si possible, nommer la nouvelle Commission aux termes des dispositions de Lisbonne. Mais c'est bien entendu une question de sagesse ainsi qu'une question de délais. Nous avons également, par le passé, dans la première Commission à laquelle j'ai participé, commencé par une prolongation de trois semaines de la Commission précédente.

La question est donc de savoir combien de temps cela va prendre, et c'est pour cela que j'ai précisé très rapidement – et le Premier ministre Reinfeldt sait ce que j'en pense – que c'est une chose d'attendre quelques semaines, mais que c'en est une autre d'attendre indéfiniment. C'est une question de jugement, de jugement politique, et j'espère que le Conseil européen prendra les bonnes décisions en se basant sur les informations reçues de nos partenaires tchèques. Telle est la question qui doit être résolue lors du Conseil européen de la fin de ce mois.

Nous ne voulons évidemment pas – je ne pense pas que ce soit dans l'intérêt de quiconque – d'une Commission privée d'une partie de ses compétences juridiques. Ce ne serait pas dans l'intérêt de la Commission, ni, j'en suis sûre, dans celui du Parlement européen. C'est pourquoi j'ai déclaré être prêt: je suis prêt à entamer la formation de la nouvelle Commission dès que nous aurons la clarté juridique nécessaire et que le Conseil européen aura lancé le processus. Pour cela, il faut que le Conseil prenne certaines décisions. J'ai besoin qu'il propose un haut-représentant, car celui-ci, en vertu du traité de Lisbonne, doit être désigné par le président de la Commission en tant que vice-président de la Commission.

Concernant certains commentaires, je voudrais souligner quelques points et rassurer certains membres de ce Parlement. Certains d'entre vous ont dit que nous allons avoir un «président de l'Europe». Je suis désolé: il n'y aura pas de «président de l'Europe». Si le traité de Lisbonne passe, il y aura un président du Conseil européen, nuance. Il y a un président du Parlement, il y a un président de la Commission, et il y aura désormais un président du Conseil européen. Il importe de le souligner car parfois, je pense qu'on soupçonne certaines dérives institutionnelles et je n'accepterai pas, pas plus que la Commission européenne, qu'on croie que le président du Conseil européen est le «président de l'Europe», car cela ne figure pas dans les Traités.

(Applaudissements)

Cela ne figure pas dans les Traités et nous devons respecter ceux-ci. Nous devons respecter les institutions. Il existe un président du Parlement européen; il existe un président de la Commission. Si le traité de Lisbonne entre en vigueur, il y aura un président du Conseil européen.

Il est très important de comprendre que toutes nos décisions doivent être prises dans le respect des Traités en vigueur. C'est pourquoi je pense maintenant que dès que la République tchèque aura clarifié sa situation, nous devrons aller de l'avant. C'est pourquoi je pense que nous devons travailler sur les questions que j'ai évoquées auparavant, de l'initiative citoyenne au service d'aide extérieure, dans cet esprit de coopération entre toutes les institutions, de manière à ce qu'une fois que les décisions auront été prises officiellement, nous puissions mettre en œuvre avec détermination tous les avantages du traité de Lisbonne, qui apporte, je le pense, davantage de responsabilité, de démocratie et d'efficacité à notre Union.

Gay Mitchell (PPE). – (EN) Monsieur le Président, en tant que premier Irlandais à m'exprimer dans ce débat, je voudrais, si vous me le permettez, remercier mes collègues de leurs commentaires sympathiques au sujet de l'électorat irlandais. Je retiens également les gens qui ont déjà été remerciés. Je voudrais souligner en particulier que deux personnes qui ont joué un rôle central dans cette campagne pour le «oui» et fait passer l'intérêt de leur pays avant celui de leur propre parti politique, M. Enda Kenny, T.D., chef du Fine Gael, et M. Eamon Gilmore T.D., chef du parti travailliste, n'ont pas été remerciées. Ces personnes ont fait plus que n'importe qui d'autre, de façon complètement désintéressée, pour s'assurer du bon déroulement de cette campagne et je voudrais que ceci soit consigné dans le procès-verbal.

Le processus du traité de Lisbonne en Irlande prouve que lorsque nous faisons l'effort de nous rapprocher des gens, ils sont disposés à écouter leurs dirigeants. Le projet européen reste le meilleur espoir, pour les peuples d'Europe et d'ailleurs, d'un avenir de paix et de prospérité. Nous ne pouvons pas penser d'office que les gens comprendront d'eux-mêmes les bénéfices de ce Traité. Nous devons leur expliquer ces bénéfices en nous montrant aussi ouverts et rassembleurs que possible. L'élargissement n'a pas émoussé le projet, mais il nous a permis de faire profiter d'autres personnes de ses avantages. Voilà ce qu'on appelle «être unis dans la diversité».

Certaines personnes en Irlande avaient des craintes au sujet du contenu du Traité; d'autres avaient peur que l'avortement soit imposé à un État membre, s'inquiétaient de la neutralité du pays, de la perte de son commissaire ainsi que de la possibilité que l'Irlande perde le contrôle de sa politique en matière de fiscalité directe. Au moyen d'une commission spéciale, le Parlement irlandais a déterminé quelles étaient les inquiétudes du peuple à l'issue du premier référendum et le gouvernement a obtenu des garanties de la part de nos partenaires sur ces questions et, surtout, sur les changements relatifs à la future composition de la Commission.

La démocratie était là en pleine action, à tous les niveaux. Le Parlement irlandais avait le droit et l'obligation de faire ce qu'il a fait, car le peuple irlandais souverain lui avait lui-même donné ce droit et cette obligation. Au vu de la participation élevée et de la victoire écrasante du «oui», il est clair que la volonté démocratique du peuple a été respectée.

Monsieur le Président, je rejoins vos propos au sujet des inquiétudes exprimées par certains de nos concitoyens. Permettez-moi maintenant de soulever un point qui me paraît important. Certaines personnes, en Irlande et ailleurs, pensent que l'UE est en train de devenir une région hostile à la religion en général et au christianisme

en particulier. Je dois dire que j'ai personnellement essuyé des marques d'irrespect de la part de certaines personnes, au sein de cette assemblée, qui se targuent d'être équitables et libérales, mais qui sont loin de l'être lorsqu'il s'agit d'essayer de se mettre à la place des personnes ayant des convictions religieuses. Je respecte les gens qui n'ont aucune conviction religieuse, mais j'attends de leur part exactement le même respect. C'est l'essence même du projet européen. Je le répète: «unis dans la diversité». Le deuxième référendum irlandais prouve que l'on peut arriver à quelque chose en adoptant une véritable démarche de rassemblement. Que toute personne ayant des oreilles entende et que mes paroles ne tombent pas dans l'oubli.

Passons maintenant à la ratification du Traité, puis à la réalisation concrète des promesses de Lisbonne, qui sont celles d'une meilleure démocratie et d'une plus grande transparence, d'un rôle cohérent dans le monde, de l'application des mêmes principes de tolérance et d'intégration dans nos relations avec les autres régions du monde, surtout les plus pauvres, que ceux que nous devons appliquer au sein de l'Union.

Proinsias De Rossa (S&D). – (*EN*) Monsieur le Président, la dernière fois que nous avons abordé ce sujet, j'avais prédit que l'électorat irlandais rejetterait le cirque politique de Gerry Adams, Nigel Farage et Joe Higgins. Je suis heureux de pouvoir dire que j'avais raison.

Les belles paroles de Nigel Farage, il faut le dire, ont fait rire les Irlandais pendant quelques temps, mais aujourd'hui, dans cette assemblée, chacun de ses pores exsudait le mépris qu'il nourrit pour la démocratie irlandaise. Ses manigances pour pousser l'électorat irlandais à inciter la Grande-Bretagne à quitter l'Union prouvent, je pense, qu'il maîtrise bien mal l'histoire commune de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Plus important, l'électorat irlandais a de façon massive fait comprendre que notre avenir était en Europe, que l'Europe était bénéfique pour l'Irlande et que l'Irlande pouvait contribuer favorablement au développement de l'Union. J'ai bon espoir que tous les États membres auront ratifié le Traité d'ici peu et que les réformes institutionnelles, démocratiques et sociales pourront être mises en œuvre sans plus tarder. Le monde a besoin d'une Union plus efficace pour que nous puissions prétendre réaliser les objectifs de développement durable, sur les plans économique, environnemental et social.

Je veux vous dire clairement, Monsieur le Président Barroso, ainsi qu'à vous vous, Monsieur le Président en exercice, que les peuples d'Europe exigent maintenant de l'Union qu'elle agisse. Ils ne doivent plus être convaincus de la nécessité de trouver des solutions mondiales et nationales aux problèmes rencontrés. Ce qu'ils veulent, c'est qu'on commence véritablement à agir pour résoudre ces crises, avec des mesures concrètes et pas simplement de la rhétorique.

J'espère de tout cœur que la nouvelle Commission sera efficace, apte et capable, plus particulièrement, de se débarrasser de l'idéologie économique obsolète qui nous a amenés au bord du gouffre, en Europe mais aussi dans le reste du monde. Nous devons réaliser l'objectif défini dans le traité de Lisbonne, une économie de marché sociale garante de l'emploi, de la prospérité et d'un niveau de vie décent pour tous nos concitoyens.

Pat the Cope Gallagher (ALDE). – (*EN*) Monsieur le Président, le peuple irlandais, par une majorité de 619 000 votes, a clairement manifesté sa confiance dans le projet de l'Union européenne. Je voudrais remercier les 26 autres gouvernements européens ainsi que les groupes politiques de ce Parlement, qui ont collaboré très étroitement avec le gouvernement irlandais ces 15 derniers mois, afin que les inquiétudes exprimées par le peuple irlandais au sujet du traité de Lisbonne I puissent être correctement prises en considération

Il s'agit d'une victoire pour le peuple irlandais, et pas nécessairement pour le gouvernement ou pour les partis politiques. Le peuple irlandais a très clairement fait savoir que la place de l'Irlande était au cœur de l'Union européenne.

(*GA*) Les partis politiques favorables au Traité ont mieux collaboré pour le second référendum que pour le premier.

Certains groupements de citoyens, comme *Ireland for Europe* ou *We Belong*, ont joué un rôle majeur en montrant au public qu'il n'y avait pas que les pouvoirs politiques qui voulaient que le peuple irlandais vote «oui» au référendum. Les groupements agricoles étaient eux aussi massivement favorables au Traité et ont participé très activement à la campagne.

C'est un changement radical par rapport au premier référendum et il crevait les yeux.

(EN) Les garanties juridiquement contraignantes accordées à l'Irlande dans les domaines politiques de la fiscalité, de la neutralité et des questions socio-éthiques ont permis de dissiper les inquiétudes du peuple

irlandais. J'espère qu'à présent, le Traité sera rapidement ratifié et je suis ravi d'entendre les dernières nouvelles de votre pays, Monsieur le Président.

Je voudrais tout de même dire que les remarques faites cet après-midi par M. Farage, du parti UKIP, étaient insultantes pour le peuple irlandais et nous ne les tolèrerons pas. Le peuple irlandais est un électorat intelligent et doté de jugement et il a su faire la différence entre l'ancien et le nouveau Traité, les protocoles ayant fait l'objet d'un accord juridiquement contraignant. Monsieur Farage, vous et vos collègues serez heureux d'apprendre que votre intervention dans la campagne pour le Traité a fait gagner environ 3 ou 4 % aux partisans du «oui». Voilà toute la considération que le peuple irlandais a pour vous et pour votre groupe.

Ulrike Lunacek (Verts/ALE). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai été moi aussi très heureuse et soulagée d'apprendre samedi que le peuple irlandais avait voté «oui» à une majorité des deux tiers, qu'il ne croit donc plus désormais aux déclarations erronées et aux histoires effrayantes concernant, par exemple, un salaire minimum de 1,84 euro et qu'il a dit «oui» à l'Europe unie.

Enfin, nous avons la possibilité de collaborer tous ensemble dans le domaine de la politique étrangère de manière à pouvoir mieux prévenir les conflits, à pouvoir mieux défendre les droits de l'homme et la démocratie partout dans le monde, en d'autres termes, à mieux appréhender la responsabilité mondiale qui incombe à l'Union européenne. Toutefois, pour que ce Traité entre effectivement en vigueur - certains orateurs l'ont déjà dit -, nous avons besoin du soutien de tous les chefs d'État ou de gouvernement afin de persuader le président Klaus de signer également le Traité. Et je veux bien dire tous, sans exception. J'ai été scandalisée ce matin d'entendre qu'un chef de gouvernement, à savoir le chancelier autrichien, Werner Faymann, avait déclaré dans une interview que si le président Klaus ne signait pas le Traité, il envisagerait de profiter de l'occasion pour organiser un autre référendum en Autriche également. Cela témoigne d'un manque de responsabilité vis-à-vis de la politique européenne. Je voudrais demander à cet égard au président en exercice du Conseil de faire comprendre clairement au chef du gouvernement autrichien que nous devons tous assumer de la même façon nos responsabilités européennes. Je voudrais également demander aux députés sociaux-démocrates de le souligner.

Il faut que chaque personne favorable à cette Europe commune fasse clairement savoir que le président Klaus doit lui aussi signer le Traité et que rien ne doit compromettre le processus conduisant à la mise en œuvre du traité de Lisbonne. Donc, comme nous le disons en autrichien, évitons les «Spompanadln», c'est-à-dire, ne sautons pas imprudemment sur une occasion simplement parce que cela pourrait plaire au peuple. J'estime cela particulièrement irresponsable vis-à-vis de la politique européenne et j'espère que le chef du gouvernement autrichien retirera la déclaration qu'il a faite à cet égard.

Jan Zahradil (ECR).—(CS) Mesdames et Messieurs, loin de moi l'idée de vouloir me mêler des affaires internes de l'Irlande et je reconnais le droit des dirigeants politiques irlandais d'autoriser autant de référendums qu'ils l'estiment nécessaire sur ce Traité, et, bien entendu, je respecte l'issue de ce référendum, tout comme j'ai respecté l'issue inverse du référendum de l'année dernière. Je ne sais pas quel résultat a le plus de valeur ou est le plus valable et peut-être que mes collègues irlandais peuvent m'éclairer sur ce point, mais par contre, je peux juger de l'image qu'ont ces référendums de l'extérieur et de l'atmosphère entourant la ratification du traité de Lisbonne vue de l'extérieur et, malheureusement, je dois dire que cette image est désastreuse. J'ai vécu les 26 premières années de ma vie sous un régime interdisant les élections libres, où il était impossible d'organiser des élections libres et où les élections n'avaient jamais qu'un seul résultat possible. J'ai bien peur que le seul résultat possible ou envisageable concernant la ratification du traité de Lisbonne ait été et soit toujours «oui» dans l'esprit de bon nombre de personnes dans cette assemblée et ailleurs dans l'Union, et ces personnes n'accepteront pas et n'autoriseront pas un autre résultat.

Je me demande aussi pourquoi le traité de Lisbonne suscite une telle agitation et de telles pressions politiques, vu que l'Union ne s'effondrerait pas et ne se désintègrerait pas sans lui, mais continuerait à fonctionner sur la base des accords actuels. Dans le cas présent, j'ai envie de dire que nous nous trouvons en présence d'un cas classique de *realpolitik*, ou de politique de rapport de force, qui n'a que très peu à voir avec une Europe démocratique ou avec une Union plus fonctionnelle ou plus transparente et énormément à voir avec le nouveau rapport de force au sein de l'Union. Je dis ceci sans la moindre amertume, car je suis en politique depuis assez longtemps pour savoir ce qu'est la *realpolitik*, mais de grâce, ne nous mentons pas à nous-mêmes.

Qui bénéficiera du traité de Lisbonne? La Commission européenne. Je ne suis donc pas surpris que la Commission soit l'un de ses plus ardents partisans. Le Parlement européen: je ne suis donc pas non plus surpris que bon nombre de députés de cette assemblée y soient favorables. En bénéficieront également plusieurs États puissants de l'Union et les fédéralistes de tous les groupes, qu'il s'agisse du Parti populaire

européen, du Parti des socialistes européens ou du Parti des démocrates européens. Ma plus grande crainte est toutefois qu'une telle approche, consacrant le principe selon lequel «la fin justifie les moyens», ne finisse par se retourner contre nous, que nous devions faire face dans les années à venir à une contre-réaction et que les pressions exercées pour que le traité de Lisbonne soit approuvé n'entraînent des représailles sous la forme d'une montée du soutien pour les véritables anti-européens, pour les extrémistes, les xénophobes et les forces anti-européennes, et qu'il s'agisse au final d'une victoire à la Pyrrhus.

Zoltán Balczó (NI). – (HU) Je voudrais poser une brève question à mon camarade député: pensez-vous que le fait que le gouvernement irlandais puisse organiser un référendum autant de fois qu'il le souhaite soit démocratique? Quel est alors votre avis quand vous apprenez que le chef du gouvernement autrichien songe à organiser pour la première fois un référendum sur le Traité en question? Pensez-vous qu'il s'agit là aussi d'un signe de démocratie ou qualifieriez-vous plutôt cela d'abus de pouvoir, comme l'a fait l'orateur avant vous? Pourriez-vous répondre à ma question?

Jan Zahradil (ECR). – (*CS*) Je ne suis pas venu ici pour juger les actes du gouvernement irlandais, du gouvernement autrichien ou de tout autre gouvernement. Je ne l'ai jamais fait, je ne le ferai pas aujourd'hui et je ne le ferai jamais, quelles que soient les circonstances.

Bairbre de Brún (GUE/NGL). – (*GA*) Monsieur le Président, le peuple irlandais s'est exprimé. Je l'accepte. Les gens qui déclarent que ce vote est un «oui» à l'Europe affirment également que le vote de l'année dernière était un «non» à l'Europe. C'est faux. Le soutien de l'Irlande à l'Europe n'a jamais été remis en cause, ni l'année dernière, ni cette année.

La Commission européenne a décidé de consacrer énormément de ressources à une campagne de propagande sur les avantages de l'Union européenne juste avant le référendum. Cela a contribué à faire croire que le référendum consistait à dire «oui» ou «non» à l'Europe et non pas «oui» ou «non» au traité de Lisbonne et je trouve ceci regrettable.

Chaque personne dans cette assemblée doit maintenant relever le difficile défi qui nous attend, à savoir reconnaître que la plupart des problèmes mis en exergue pendant la campagne pour le référendum restent à résoudre. Les citoyens sont particulièrement inquiets pour leurs salaires, pour leurs droits sociaux et pour leurs services publics, ainsi que pour la non-militarisation et la voix des plus petits États.

Cette fois, on a dit au peuple irlandais que s'il votait «non» une seconde fois, l'Irlande se retrouverait seule, isolée en pleine crise économique.

Les gens qui faisaient campagne pour le Traité sous prétexte qu'il s'agissait du traité pour l'emploi et l'investissement doivent à présent assurer et les emplois et la reprise.

Les promesses qui ont été faites ne doivent pas être oubliées dès que le résultat demandé par le gouvernement irlandais et les dirigeants européens a été obtenu.

Morten Messerschmidt (EFD). – (*DA*) Monsieur le Président, si l'on peut retenir une chose du référendum organisé en Irlande, c'est qu'en cas de déséquilibre suffisamment important entre les camps du «oui» et du «non», s'il existe un déséquilibre suffisamment important de la couverture médiatique d'une question donnée et si vous posez la question suffisamment de fois, il est tout à fait possible d'obtenir un «oui». Toutefois, si l'une de ces conditions préalables est absente, vous n'arriverez pas à convaincre les Européens d'abandonner davantage de souveraineté aux institutions dans lesquelles nous nous trouvons actuellement. Telle est la réalité sur laquelle nous devons fonder nos opinions.

Un autre élément de cette réalité – qui doit être particulièrement inconfortable, du moins pour les partisans du Traité - est la méthode utilisée pour faire de ce Traité une réalité, la seule méthode envisageable pour cela: instaurer un climat de peur. Un climat de peur d'un nouveau problème surgissant au Royaume-Uni et entraînant l'organisation d'un référendum pour le peuple britannique. Cela doit être inconfortable de ne pouvoir imposer ses opinions qu'en faisant craindre que le peuple d'un autre pays puisse se voir demander son avis – c'est-à-dire en faisant craindre que la démocratie puisse se faire entendre à nouveau.

Nous avons entendu le président déclarer au Parlement, tout à l'heure, que le camp du «non» serait respecté. En toute honnêteté, il est quand-même très difficile de voir en quoi le camp du «non» est respecté. Nous avons appris que les symboles seraient retirés du Traité et pourtant ce Parlement est entièrement tapissé de drapeaux. On nous a dit que l'hymne serait retiré du Traité: pourtant l'arrivée du nouveau Parlement a été célébrée par la 9^e symphonie de Beethoven. Peu d'éléments nous permettent d'espérer avec confiance que les garanties

accordées à l'électorat irlandais ou à nous, les sceptiques, seront respectées. Nous voudrions avoir cette confiance, mais elle est en quantité très réduite pour le moment.

Proinsias De Rossa (S&D). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais demander à ceux qui n'apprécient pas l'issue du référendum irlandais d'arrêter de mettre en doute les procédures démocratiques en Irlande. L'Irlande est un État démocratique. Un État démocratique indépendant. Le Parlement de la République d'Irlande a pris la décision d'organiser un référendum; ce référendum a eu lieu. Il a reçu le soutien de 95 % des représentants élus du Parlement irlandais. Alors, s'il vous plaît, vous pouvez critiquer l'Union européenne, mais vous n'avez aucun droit de mettre en doute la démocratie de mon État.

Le Président. – La règle du «carton bleu» vous permet de poser une question, et non de faire une déclaration. La formulation de cette règle est très stricte et il est très important de la respecter.

Morten Messerschmidt (EFD). – (*DA*) Monsieur le Président, la démocratie, pour moi, signifie poser une question et recevoir une réponse. La démocratie, ce n'est pas continuer à poser une question jusqu'à l'obtention de la réponse initialement attendue. Si les députés de ce Parlement et les membres de la Commission et du Conseil n'ont pas véritablement peur de la plèbe, pourquoi n'y a-t-il qu'un seul pays dans lequel les tentatives visant à éviter la tenue d'un référendum ont échoué? Les gouvernements et les institutions de l'Union ont réussi à éviter l'organisation d'un référendum dans les 26 autres États membres. Ce n'est pas de la démocratie.

Francisco Sosa Wagner (NI). – (ES) Monsieur le Président, ce Parlement est le royaume de l'imagination, le royaume des rêves.

Par son vote massif, le peuple irlandais nous donne le courage et la force de continuer à prospérer et à construire une Europe solide et, avant tout, fédérale.

C'est notre seule façon de mériter le titre d'héritiers légitimes des pères fondateurs de l'Europe, grâce aux efforts desquels nous sommes tous ici aujourd'hui.

Othmar Karas (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la majorité est heureuse et soulagée. J'attends de la minorité qu'elle accepte l'issue de ce référendum.

La majorité, dans les 27 pays et au sein du Parlement européen, a régulièrement dit «oui» au développement de l'Union européenne. Nous pouvons distinguer une majorité démocratique ainsi qu'une minorité de blocage. Ce «oui» de la majorité démocratique a été le «oui» du bon sens, un «oui» à une Union européenne plus démocratique, plus transparente et plus proche de ses citoyens, le «oui» des penseurs positifs pro-européens, un «oui» au renforcement de la position de l'Union européenne dans le monde et un pas important dans la bonne direction.

Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir, car il nous faut nous doter d'une politique étrangère et de sécurité commune pour que l'Europe devienne un acteur mondial. Nous devons continuer à renforcer la démocratie, par exemple en rendant possible un référendum européen, un droit de vote européen uniforme et bien d'autres choses. Nous avons du pain sur la planche et nous ne devons pas perdre de temps. J'attends de la Commission qu'elle accélère la réforme du dossier et entame les négociations avec les États membres au sujet des commissaires. J'attends du Conseil qu'il précise sa position à l'égard de l'issue de ce référendum. Enfin, je voudrais que nous, au sein de ce Parlement, améliorions nos communications et notre dialogue avec les citoyens et que nous les informions mieux.

Nous avons clairement remarqué que plus l'information, la communication et le dialogue sont performants, plus la majorité est large. Les hommes politiques qui ne se pensent pas capables de cela n'ont pas leur place ici, pas plus que les hommes politiques qui se cachent derrière des référendums parce qu'ils ne veulent pas s'adresser directement aux citoyens et prendre leurs responsabilités. Plus le débat a été centré sur l'Europe, plus la majorité a été large. Nous disons «non» à la nationalisation de la politique européenne et «non» aux référendums nationaux sur les questions européennes, à l'exception de celles ayant trait à l'adhésion de son propre pays.

Hannes Swoboda (S&D). – (*DE*) Monsieur le Président, M. Zahradil a demandé qui seront les bénéficiaires de ce Traité. Il pense que ce sera nous, les parlementaires. Peut-être bien, et ce n'est pas forcément une mauvaise chose si, dans une démocratie parlementaire, les parlements – parce qu'il ne s'agit évidemment pas uniquement du Parlement européen, mais aussi des parlements nationaux – profitent des Traités dans une certaine mesure. Toutefois, en fin de compte, ce sont les citoyens qui en profiteront, si nous arrivons à représenter mieux et plus énergiquement leurs intérêts.

M. Schulz a déjà souligné que nous vivons dans un monde en perpétuelle évolution, un monde dans lequel la Chine est forte, l'Inde monte en puissance, le Brésil également et les États-Unis sont aussi solides qu'ils l'ont toujours été.

Si nous regardons du côté de Washington aujourd'hui, nous remarquons que la nouvelle administration demande l'avis de l'Europe sur diverses questions, notamment l'Afghanistan. Avons-nous une déclaration claire et un discours clair à cet égard? Si la réponse est non, nous ne serons pas pris au sérieux.

La Russie essaie constamment de monter les États membres de l'UE les uns contre les autres parce que c'est bien évidemment à l'avantage de nos partenaires. À ceux qui seraient encore aujourd'hui contre ce Traité parce qu'ils pensent à tort que ce Traité renforce l'Union européenne, je dirais ceci: ceux qui rejettent ce Traité sont en fait bel et bien en train de renforcer nos soi-disant partenaires, ou, si vous préférez, nos adversaires.

Il a déjà été dit que, bien entendu, il reste toujours certaines questions institutionnelles à résoudre, notamment en ce qui concerne le futur service européen pour l'action extérieure. Mais ne nous lançons pas pour le moment dans d'autres débats institutionnels. Nos concitoyens veulent une réponse claire et précise. Ils veulent que nous fassions entendre une voix ferme sur les questions ayant trait à la protection climatique, aux problèmes de sécurité, à la règlementation financière. Dans tous ces cas sans exception, nous pouvons démontrer que Lisbonne amène des changements positifs. Mais nos arguments doivent être appuyés par des preuves, afin que les peuples n'aient pas l'impression que l'Union européenne ne se préoccupe que d'elle-même, mais comprennent au contraire qu'elle a l'intérêt de ses citoyens à cœur.

Franz Obermayr (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, j'avais moi aussi une question pour M. Karas et je vais peut-être encore la poser. Je vais l'adresser à M. Swoboda – vu que M^{me} Lunacek a déjà critiqué notre chancelier, M. Faymann, et ses collègues de parti. Quel est son avis, en tant que social-démocrate, sur la suggestion faite par le chef de son parti national et chancelier fédéral d'organiser un référendum en Autriche?

Hannes Swoboda (S&D). – (*DE*) Monsieur le Président, je pense que nous ne devrions pas débattre des affaires internes de l'Autriche en ce lieu, mais une chose est parfaitement claire, il n'y aura pas non plus de référendum sur le traité de Lisbonne en Autriche. C'est très clair. Le traité de Lisbonne a été ratifié et doit entrer en vigueur le plus tôt possible. Ceci reste, bien entendu, mon avis et celui de mon parti.

Le Président. – Merci d'avoir répondu à cette question, mais, chers collègues, je vais vous lire la règle, car nous devons la connaître.

«Le président peut donner la parole à des députés qui indiquent, en levant un carton bleu, qu'ils souhaitent poser à un autre député, au cours de l'intervention de ce dernier» – et non pas après -, «une question d'une durée maximale d'une demi-minute» – une seule question -, «si l'orateur est d'accord et si le président considère que cela n'est pas de nature à perturber le débat».

Si des cartons bleus sont trop souvent levés, je ne vous donnerai pas la parole, car cela va perturber notre débat, vous devez le comprendre.

Levez votre carton dans les temps, et seulement pour poser une question d'une durée d'une demi-minute; la réponse, elle, ne dépassera pas une minute. Ce sont nos règles et nous devons nous y tenir très scrupuleusement.

Alexander Graf Lambsdorff (ALDE). – (*DE*) Monsieur le Président, une chose n'a pas été correctement appréciée ici aujourd'hui, c'est le fait que la victoire du «oui» en Irlande n'a pas exactement été la seule et l'unique issue positive d'un référendum organisé dans le cadre du processus constitutionnel évoqué par M. Verhofstadt. Des référendums ont été organisés au Luxembourg et en Espagne, dont l'issue s'est avérée positive. Il ne s'agissait donc en aucun cas du premier.

C'est toujours très amusant d'écouter M. Farage. Mais aujourd'hui ce n'était pas très drôle. Les eurosceptiques sont en effet de mauvais perdants. Le choc d'une majorité des deux tiers vous fait vraiment mal au ventre. Aujourd'hui, pour une fois, vos interventions n'ont pas été divertissantes. C'était également intéressant de voir M. Kirkhope se retourner sur son siège, tant les conservateurs sont proches de ce drôle de parti en termes de vision de la politique européenne. J'espère vivement que tout cela est appelé à changer un jour ou l'autre.

Nous avons constaté que le processus d'intégration européenne bénéficiait d'un soutien démocratique en Irlande. Est-ce que la démocratie en Europe est suffisante? Est-ce qu'elle est parfaite? Sûrement pas, mais c'était tout de même une bonne journée pour la démocratie en Europe.

Aujourd'hui, certaines personnes se plaignent de pressions qui auraient été exercées sur l'Irlande. M. de Rossa a dit très clairement que la décision d'organiser un nouveau référendum était une décision souveraine prise par l'Irlande. Rappelons-nous la manière dont l'Union européenne a tenté de boycotter l'Autriche quand Jörg Haider est arrivé au pouvoir. Cela n'a tout simplement pas fonctionné. Nous ne pouvons pas mettre nos États membres sous pression. Ils disposent du droit souverain de décider de ces questions.

D'autres se plaignent que l'Irlande n'a dit «oui» qu'en raison de la crise. L'Irlande a fait l'expérience de la solidarité européenne pendant la crise. C'est un point positif! Nous espérons également bénéficier de la solidarité européenne si nos maisons ne peuvent être chauffées en Bulgarie ou en Hongrie en raison d'une nouvelle dispute entre la Russie et l'Ukraine au sujet du gaz. La solidarité européenne est une bonne chose. Quand tel est le résultat, je pense que c'est une très bonne chose.

Le Traité ouvre la voie à de nouvelles possibilités. Différents domaines politiques sont ici en question — politique budgétaire, politique dans le domaine judiciaire, concernant les affaires intérieures, mais le plus important selon moi est celui de la politique étrangère. Bien que M. Swoboda ait déclaré que nous ne devrions pas débattre de questions institutionnelles pour le moment, nous devons tout de même discuter sérieusement du service européen d'action extérieure. Nous devons faire entendre une voix unique. Ce Parlement — et je le souligne clairement à la Commission, mais aussi au Conseil — souhaite avoir un haut-représentant fort et un service européen d'action extérieure efficace. Nous voulons un SEAE doté d'une base large, proche de la Commission et capable d'accéder à tous les services, notamment aux services du Secrétariat du Conseil. Tel sera le test suprême, y compris lors des auditions de la Commission. Ce sera également le test suprême pour

l'avenir de la politique étrangère européenne au XXI^e siècle, afin de faire en sorte que nous puissions nous exprimer d'une seule voix.

PRÉSIDENCE DE M. MIGUEL ANGEL MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

Hélène Flautre (Verts/ALE). - Monsieur le Président, il va se passer une chose très simple pour notre Parlement européen, avec la ratification du traité de Lisbonne, c'est que nous allons avoir dix-huit députés européens en plus, issus de douze États de l'Union européenne.

Nous avions été prévoyants car, en mars de cette année, le Parlement européen avait demandé à tous les États d'anticiper sur ce résultat en déclarant comme mode de désignation que les élections du 7 juin seraient la base démocratique qui permettrait d'envoyer ces dix-huit députés supplémentaires.

Certains États l'ont fait, comme l'Espagne et comme votre pays, Madame la Présidente du Conseil. D'autres pays, qui se disent pourtant très contents – comme moi-même d'ailleurs – du résultat du référendum irlandais et très pressés de voir mis en œuvre le traité de Lisbonne, n'ont toujours pas fait ce qui est de leur devoir et qui ne tient qu'à leur propre volonté, c'est-à-dire faire connaître ce mode de désignation.

Pouvons-nous compter sur vous, Madame la Présidente du Conseil, pour que, au Conseil européen des 29 et 30 octobre, vous exigiez de chaque État membre qu'il fasse connaître les modes de désignation de ces députés supplémentaires issus de Lisbonne?

La deuxième chose qui vraiment me choque, c'est que tout le monde parle des grandes ambitions du traité de Lisbonne, mais il nous oblige en particulier sur une chose très simple: l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est un objectif contraignant de la Charte des droits fondamentaux du traité de Lisbonne. Or, j'entends que, pour les deux postes supplémentaires qui restent à pourvoir, le haut-représentant, vice-président de la Commission, et le président du Conseil, il n'y a que des noms d'hommes qui circulent.

Vous êtes un pays, la Suède, assez exemplaire sur cette question. J'attends de vous que vous la preniez très très au sérieux. Il n'est pas possible que, pour les quatre grands postes de responsabilité européens, on n'entende et on n'ait que des hommes. C'est indigne du traité de Lisbonne, c'est indigne de l'Europe. Je compte sur vous pour faire respecter l'égalité entre l'homme et la femme, à ce niveau aussi.

Peter van Dalen (ECR). – (*NL*) Monsieur le Président, comme l'a dit un jour la légende néerlandaise du football Johan Cruyff, chaque avantage comporte son lot d'inconvénients. L'avantage du traité de Lisbonne est qu'il donne davantage la parole aux États membres et accorde plus d'influence aux parlements nationaux. L'inconvénient est qu'il déplace encore le centre du pouvoir vers l'Europe. Monsieur le Président, il s'agit là d'un inconvénient qui ne doit pas être sous-estimé, surtout au sein de ce Parlement. Après tout, ces 30 dernières années, nous avons vu le pouvoir de l'Europe s'accroître de manière inversement proportionnelle

à la participation de nos concitoyens à l'élection du Parlement européen. Le transfert de pouvoirs vers Bruxelles s'est accompagné d'une baisse de la participation aux élections européennes. Si Lisbonne entre en vigueur, l'Europe doit en tirer l'enseignement suivant: que l'Union agisse de manière pragmatique et qu'elle prouve qu'elle représente une valeur ajoutée, chaque fois qu'elle le pourra. C'est la seule façon d'obtenir le soutien de l'électorat européen.

Joe Higgins (GUE/NGL).—(EN) Monsieur le Président, je m'oppose au traité de Lisbonne en tant que député socialiste et de gauche et je rejette l'intervention des xénophobes et des forces de droite. L'issue du second référendum irlandais n'est pas une victoire pour la démocratie. Le peuple irlandais a été menacé par une grande coalition— la classe politique, les grandes entreprises, la majorité de la presse capitaliste et la Commission européenne: s'il votait «non», il serait isolé économiquement, puni par l'Union européenne et subirait une fuite des capitaux et des investissements, tandis que s'il votait «oui», il y aurait de l'emploi, de l'investissement et une reprise. Que des mensonges.

La duplicité du gouvernement irlandais a été révélée par le fait qu'il a demandé à la direction d'Aer Lingus de repousser jusqu'à aujourd'hui, après le référendum, l'annonce du licenciement sauvage de 700 employés. La Commission européenne n'a pas cessé d'intervenir et d'interférer dans le processus. Les trois présidents ne sont pas présents aujourd'hui, mais je veux que leurs représentants leur demandent de réagir à ce scandale. M. Tajani, commissaire européen chargé des transports, a consacré une journée entière à traverser l'Irlande à bord d'un vol Ryanair avec le PDG de cette multinationale, militant pour le «oui». Il est la personne chargée de la réglementation des transports, il est censé protéger consommateurs et travailleurs. Il s'est compromis à jamais en se baladant avec le PDG de l'une des plus grandes compagnies de transport. Quelle est votre réponse?

Enfin, on parle de M. Tony Blair pour le nouveau poste de président du Conseil de l'UE. Soyons bien clairs. M. Tony Blair est un criminel de guerre. En aucun cas il ne peut -

(Le président insiste auprès de l'orateur pour qu'il termine car il a dépassé son temps de parole)

J'ai été interrompu sans raison, Monsieur le Président. Il me semble que c'est vous qui êtes le président, et non pas l'honorable député.

Je voulais terminer de dire que M. Blair ne doit pas être nommé président du Conseil de l'UE.

(Le président retire la parole à l'orateur)

Le Président. – Je vois un carton bleu. Je voudrais souligner au député qui a levé ce carton que chaque fois que quelqu'un lève un carton bleu, il empêche un député dont le nom figure sur la liste des orateurs de s'exprimer. Lors de la réunion du Bureau, je vais essayer de modifier cette disposition, car nous ne pouvons tolérer une situation dans laquelle les députés dont le nom figure sur la liste des orateurs sont empêchés de s'exprimer parce que d'autres députés les interrompent pour poser des questions, ce qui est actuellement une pratique légitime.

Nessa Childers (S&D). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais demander à M. Higgins dans quelles conditions il aurait soutenu le Traité.

Joe Higgins (GUE/NGL). – (EN) Monsieur le Président, le traité de Lisbonne prévoit l'intensification du programme économique néolibéral qui a provoqué une catastrophe économique dans toute l'Europe en faisant 21 millions de chômeurs, une intensification de la militarisation et de l'industrie de l'armement et davantage de pressions en faveur de privatisations. Il n'y a rien dans ce Traité qu'un socialiste engagé pourrait soutenir.

Nous soutiendrons de véritables initiatives visant à défendre les droits des travailleurs en Europe, mais lorsque le traité de Lisbonne et la charte des droits fondamentaux elle-même institutionnalisent les arrêts de la Cour de justice prononcés en faveur de l'exploitation des travailleurs migrants par les contractants fournissant les entreprises au niveau international, comment pourrions-nous les soutenir?

Timo Soini (EFD). – (FI) Monsieur le Président, j'ai vécu toute mon enfance et ma jeunesse à côté d'une dictature communiste, l'Union soviétique, et la peur était omniprésente. La Finlande, un petit pays, était dans cette situation. Mais nous nous en sortions; nous étions indépendants. Aujourd'hui, je suis estomaqué de voir qu'un seul résultat final est autorisé dans l'Union européenne. Les opinions peuvent s'exprimer, on peut même être en désaccord, même les eurosceptiques sont tolérés, mais il n'y a qu'un seul résultat final possible.

Une victoire entachée par la tricherie n'est pas une victoire, mais une défaite. Pour parler en termes footballistiques, rappelons-nous de l'histoire de la main de Diego Maradona. Qui se rappelle du match entre l'Argentine et l'Angleterre, qui se rappelle le score final? Il a été remporté sur une tricherie, n'est-ce pas? Regardez où en est Maradona aujourd'hui, lui qui a gagné en trichant.

Enfin, je voudrais dire à la Suède, pays qui assure en ce moment la Présidence de l'UE, que vous, vous continuez à respecter la décision du peuple suédois, qui a voté contre l'euro. Vous n'avez pas rouvert le dossier un an plus tard, ni même deux ou cinq ans plus tard. Mais dans le cas présent, un nouveau référendum a été organisé à peine un an plus tard. Telle est la démocratie européenne et elle récoltera un jour ce qu'elle a semé.

Liisa Jaakonsaari (S&D). – (*FI*) Monsieur le Président, j'ai moi aussi vécu dans un petit pays et j'y habite toujours. Je voudrais demander à M. Soini s'il ne pense pas que dans le cas présent, l'Irlande a, pour un petit pays, fait une belle démonstration de force en mettant la quasi-totalité de l'Europe à ses genoux. Cette fois, après un assez long débat, l'Irlande, petit pays tout comme la Finlande, est rentrée dans le giron de l'Union européenne et souhaite participer au renforcement de celle-ci. Après tout, l'Union européenne et le traité de Lisbonne n'ont-ils pas pour objectif premier de protéger les petits États?

Timo Soini (EFD). – (FI) Monsieur le Président, cet accord est néfaste pour les petits pays. Il va affaiblir la voix de l'Irlande, du Danemark et de la Finlande au sein du Conseil des ministres. Les grands pays, eux, gagneront en puissance.

J'adore l'Irlande; j'y suis allé 20 fois. Je suis devenu catholique en Irlande. Mais ce n'est pas le sujet. Je suis simplement désolé de voir un tel raz de marée. Lors du premier référendum, il y avait 53 % de votes contre et 47 % pour. Cette fois, le résultat est de 67 % pour et 33 % contre. Que s'est-il passé et pourquoi? Je maintiens que la peur est derrière tout cela. Je souhaite toute la réussite du monde à l'Irlande et aux Irlandais et que Dieu les bénisse.

(Liisa Jaakonsaari commente sans se servir de son microphone)

Csanád Szegedi (NI). – (HU) Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je voudrais remercier le peuple irlandais, en particulier chacun des 600 000 courageux citoyens irlandais qui ont rejeté le dictatorial traité de Lisbonne et qui se sont joints à la bataille pour la démocratie en Europe. Toute personne satisfaite du résultat de ce référendum répété sera également satisfaite de la mort de la démocratie et de la dictature de la mondialisation. Les hommes politiques européens ne doivent pas soutenir la mondialisation, mais plutôt s'occuper des véritables problèmes: comment vaincre le chômage, mettre fin à l'immigration de masse et faire abroger les décrets Beneš et la loi sur la langue slovaque, discriminatoires et inhumains. J'appelle également tous mes collègues et mes camarades députés à soutenir le désir d'autonomie de la plus grande minorité privée de droits civiques en Europe, à savoir les Hongrois vivant hors des frontières hongroises. Les représentants du parti Jobbik ne peuvent soutenir une Union européenne que si elle se fonde sur les traditions nationales. Merci beaucoup à vous tous.

Marian-Jean Marinescu (PPE). – (RO) Nous sommes ravis que le référendum organisé en Irlande ait abouti à la victoire éclatante des partisans du traité de Lisbonne. Nous devons féliciter, et remercier, ceux qui ont milité pour le «oui» en Irlande.

Ce vote représente la volonté des citoyens irlandais de poursuivre le processus de développement de l'Union européenne. Grâce à eux, nous pouvons envisager, à l'avenir, un moment où l'Union européenne pourra s'exprimer d'une voix forte dans toutes les discussions importantes sur le plan mondial. Cette voix s'exprimera au nom des 27 États membres (ou plus).

La question d'un nouveau traité fondamental a été soulevée pour la première fois en 2002. Vendredi dernier a marqué la fin du processus d'adoption de ce nouveau Traité. Je précise que vendredi a marqué la fin du processus car je pense que les citoyens européens ont tous exprimé leur avis, directement ou indirectement. La Pologne a annoncé qu'elle allait ratifier immédiatement le Traité. Il reste une seule personne qui pense que la ratification de ce Traité doit être bloquée, bien que le parlement du pays dont il est le dirigeant l'ait déjà ratifié. J'espère que ce président prendra en considération les souhaits des citoyens des 27 États membres, notamment ceux de la République tchèque, et signera la ratification du Traité.

Mesdames et Messieurs, la future application du Traité signifiera de nouvelles responsabilités pour le Parlement européen. Le Parlement doit assurer les préparatifs nécessaires pour pouvoir assumer ces responsabilités le plus tôt possible, sans retarder le processus législatif. Nous disposons aujourd'hui d'un exemple concret, avec

le retrait de l'ordre du jour de deux rapports sur le Fonds de solidarité pour le séisme en Italie. Même le problème qui s'est posé aujourd'hui avec les cartons bleus est un autre exemple.

J'espère que les services administratifs accorderont au moins la même attention à cette question qu'au statut des députés.

Le Président. – Je voudrais vous expliquer une fois de plus, premièrement, que le règlement prévoit que le président «peut donner la parole». «Peut donner la parole» signifie donc qu'il peut soit décider de donner la parole à un député, soit de ne pas la lui donner. En tant que président, je préfère donner la parole aux députés figurant sur la liste plutôt qu'à ceux qui monopolisent le temps de parole et empêchent ainsi les députés figurant sur la liste de s'exprimer conformément au temps de parole accordé à chaque groupe politique. Deuxièmement, le règlement prévoit que le carton bleu doit être levé pendant l'intervention du député auquel la question est destinée, et non après.

Ramón Jáuregui Atondo (S&D). – (ES) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que je suis effaré par ce débat, car ce qui devrait être un jour de fête pour l'Europe se transforme en débat dans lequel nous en sommes venus à mettre en cause la manière dont le président du Parlement a accueilli le résultat.

Il y a eu plus de dix interventions critiquant ouvertement non seulement l'Europe - ce qui pourrait être légitime - mais aussi le résultat démocratique du référendum en Irlande.

Je pense que le moment est venu de déclarer, au sein de ce Parlement, qu'ici, siège de la souveraineté des citoyens européens, neuf citoyens représentés sur dix sont favorables à l'Europe, et que les convictions qui animent les grands partis démocratiques européens sont favorables à l'Europe. Mesdames et Messieurs, je voudrais également souligner que le traité de Lisbonne est nécessaire pour faire avancer l'Europe, pour la rendre plus unie et plus forte, mais que malheureusement, il n'est pas suffisant à lui tout seul.

Je voudrais vous dire à tous que si, il y a 60 ans, les pères fondateurs pensaient probablement que la construction européenne se justifiait par la nécessité de créer un espace commun de paix après les horreurs de la guerre, après que certaines personnes eurent tenté d'imposer leurs idées politiques ou leur hégémonie aux autres Européens, la raison d'être de l'Europe est désormais tout autre. Aujourd'hui, nous pouvons jouer un rôle majeur dans le monde, et soit nous répondons présents, soit nous ne répondons pas présents. Ce débat prend des allures d'œuvre shakespearienne: être ou ne pas être pour l'Europe.

Il y a quelques jours seulement, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des gens à Pittsburgh et selon eux, le monde actuel n'est pas tourné vers l'Europe, mais vers l'Asie. L'Europe doit être unie et forte pour pouvoir se faire une véritable place à la table des grandes puissances du monde. Si nous ne répondons pas présents, nous ne représenterons rien du tout et n'aurons aucune influence. C'est pourquoi Lisbonne est une voie, mais une voie qu'il nous reste encore à parcourir.

Andrew Duff (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, franchement, nous devrions remercier M. Farage pour sa contribution à la campagne irlandaise. Son style singulier de chauvinisme postcolonial a sans aucun doute contribué à rallier quelques républicains irlandais à la cause des pro-traité.

Toutefois, plus étonnante est l'absence totale, dans cette campagne, du parti conservateur britannique, planqué sous les jupons de Declan Ganley et du président Klaus. Le fait est que le parti conservateur est le seul parti candidat au pouvoir qui s'oppose toujours aujourd'hui à ce grand pas en avant vers l'intégration européenne.

Rendez-vous compte de l'absurdité des eurosceptiques, car s'opposer au traité de Lisbonne signifie vouloir conserver le traité de Nice actuel et l'Union actuelle, plutôt maladroite et opaque - et trop souvent inactive - qui n'arrive à répondre ni aux exigences des citoyens, ni aux grands défis mondiaux. La Grande-Bretagne mérite bien mieux que le parti conservateur et l'Europe a clairement besoin de plus que ça.

Reinhard Bütikofer (Verts/ALE). – (*DE*) Monsieur le Président, comme de nombreux députés qui se sont exprimés aujourd'hui, je suis satisfait du «oui» irlandais et je voudrais féliciter tous ceux qui se sont battus pour ce résultat, en particulier les Verts irlandais du *Comhaontas Glas*. Toutefois, si aujourd'hui est vraiment jour de fête, il s'agit alors d'un jour de fête durement arraché. Nous aurions tort de vouloir simplement retourner, pleins d'autosatisfaction, à nos processus institutionnels routiniers, comme si rien d'important ne s'était produit.

Le président du Parlement a fait référence, dans sa première déclaration sur ce sujet, au fait que nous devrions également prêter une oreille attentive aux votes négatifs. J'ajouterais que nous devrions également prêter

l'oreille aux voix peu audibles, celles qui, au moment des élections européennes de juin, avaient jugé inutile d'aller voter et de jouer leur rôle en soutenant ce processus. Ce que je veux dire, c'est que nous devons nous rendre compte que les nouvelles résolutions adoptées ne peuvent aboutir qu'à condition que nous redoublions d'efforts pour impliquer les citoyens dans le processus.

Nous avons assurément perdu du temps. Nous avons perdu des années. L'Europe a accumulé du retard au niveau international, un simple coup d'œil aux réunions du G20 suffit pour s'en rendre compte. Et pourtant, l'Europe ne peut gagner en dynamisme que si ses citoyens s'y impliquent davantage. Je ne pense pas qu'il soit judicieux de faire pression sur le peuple tchèque, à cause de la position perturbatrice de son président, en lui faisant savoir qu'en cas de doute, il sera privé de commissaire.

Il y a toutefois quelque chose d'encore plus important: ce serait une grave erreur de choisir Tony Blair, ou tout autre candidat éventuel au poste de président du Conseil, à huis clos. Cette question doit plutôt être discutée ouvertement avec les citoyens européens. Je propose que nous organisions une audition au Parlement pour tous les candidats à ce poste.

(Le président retire la parole à l'orateur)

Ashley Fox (ECR). – (*EN*) Monsieur le Président, j'ai été élu au mois de juin pour représenter le Sud-ouest de l'Angleterre ainsi que Gibraltar et, pendant la campagne électorale, j'ai été attristé par le nombre élevé de personnes rencontrées qui n'étaient plus favorables à la présence de la Grande-Bretagne au sein de l'Union. Cela m'a attristé, car je pense que l'UE a fait beaucoup de bien dans le monde. Elle a encouragé la paix et la réconciliation au sein des peuples européens. J'espère qu'elle continuera à jouer ce rôle. Le marché unique favorise les échanges commerciaux et la prospérité; certaines grandes sociétés mondiales, comme Airbus dans ma circonscription, ont montré que l'on pouvait réaliser de grandes choses en rassemblant nos ressources industrielles.

Lorsque j'étais étudiant, j'ai vécu en France pendant 12 mois et je suis revenu de ce séjour francophile. Je veux que la Grande-Bretagne entretienne des relations chaleureuses et amicales avec tous nos voisins européens. Mais j'ai peur qu'en avançant sur le chemin de l'union politique sans le soutien des peuples d'Europe, nous ne compromettions tout le beau travail réalisé jusqu'à présent par l'Union. Je respecte le fait que le peuple irlandais ait à présent voté pour le traité de Lisbonne, bien que je pense qu'il soit honteux que des pays n'ayant même pas organisé un seul référendum aient fait pression sur l'Irlande pour en organiser un second. Le comportement de Gordon Brown est particulièrement condamnable. Au terme de son mandat, non seulement il laissera derrière lui une Grande-Bretagne ruinée, mais il aura également privé le peuple britannique d'un vote sur ce nouveau transfert de pouvoirs de Westminster à Bruxelles. En ne tenant pas sa promesse d'organiser un référendum, il risque de nuire au soutien britannique à l'UE et je le déplore sincèrement. Je ne puis comprendre pourquoi les partisans d'une union politique semblent déterminés à construire cette union sur les plus mauvaises fondations possibles. Ne comprennent-ils pas qu'une union politique créée sans soutien populaire est probablement vouée à l'échec?

Jiří Maštálka (GUE/NGL). – (CS) Mesdames et Messieurs, je vois de nombreux signes de satisfaction et même de joie au sein de cette Assemblée à la suite du résultat du second référendum irlandais. Bien que le processus de ratification du traité de Lisbonne doive encore être finalisé, je suggère que nous mettions notre satisfaction et notre joie entre parenthèses jusqu'à ce que les citoyens de l'Europe aient confirmé, par exemple, lors des prochaines élections au Parlement européen, que le traité de Lisbonne est avant toute chose à leur avantage, qu'il a amélioré les conditions sociales, réduit les conflits armés dangereux et largement contribué à une Europe démocratique moderne. Je reconnais que le résultat du second référendum irlandais ne m'a pas surpris. Nous avons tous été témoins de l'intérêt marqué des organisations européennes, à la limite d'exercer des pressions sur l'Irlande, et soutenues par des moyens financiers équivalents.

J'étais un fédéraliste fervent même lorsque les Tchèques et les Slovaques partageaient le même État. Je suis, et je resterai, un fédéraliste dans le meilleur sens du terme. Cependant, ce qui me gêne – et je ne suis pas le seul dans ce cas – c'est que les citoyens de l'UE n'ont pas été autorisés à prendre une décision concernant un document si important au moyen d'un référendum à l'échelle européenne. Je considère que c'est une erreur de faire passer à tout prix un document créant la possibilité d'un rôle plus fort pour les institutions financières sans tenir compte de l'Europe sociale. À mon avis, le second référendum irlandais crée un dangereux précédent pour la Communauté européenne dans son ensemble. C'est le temps qui jugera et je pense qu'il démontrera que le résultat du second référendum irlandais constitue une victoire à la Pyrrhus. Je voudrais demander que le régime constitutionnel de la République tchèque soit respecté et qu'aucune pression ne soit exercée sur les autorités tchèques et en particulier sur le président pour décider...

(Le président retire la parole à l'orateur)

Le Président. – Je suis désolé, Mesdames et Messieurs, mais tout comme les ascenseurs tombent en panne, le bouton dont dispose le président pour interrompre un orateur qui a dépassé son temps de parole, empiétant ainsi sur le temps de parole de ses collègues attendant leur tour, est également en panne. Merci de vous taire lorsque je vous le demande. À défaut, étant donné que le président ne dispose pas d'un bouton pour couper le microphone, la moitié des membres ayant demandé la parole dans le cadre de ce débat si important ne pourront s'exprimer. C'est à mon sens faire preuve d'une attitude peu coopérative.

Fiorello Provera (EFD). – (*IT*) Monsieur le Président, je m'efforcerai de respecter mon temps de parole. Le *Lega Nord*, le parti que je représente, a voté en faveur du Traité au sein du parlement italien et j'avais été personnellement désigné comme rapporteur. En ce qui concerne le référendum, nous avons entièrement respecté l'opposition de l'Irlande au Traité, et nous respectons tout autant son approbation de 67 %, un chiffre non négligeable. La volonté du peuple exprimée par voie de référendum est directe et sans équivoque.

Je me félicite du discours prononcé ce matin par le président du Parlement lorsqu'il a déclaré que nous devrions également entendre les raisons de ceux qui ont voté contre et, surtout, nous demander pourquoi un grand nombre s'est même abstenu. Je pense qu'il s'agit là d'une vision intelligente et perspicace puisque la démocratie européenne ne repose pas sur des décisions prises en haut lieu, mais sur la conscience politique et la croissance de la conscience politique parmi les peuples d'Europe.

Je pense que les citoyens souhaitent plus de démocratie ...

(Le président retire la parole à l'orateur)

Andreas Mölzer (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, au cours de tous les débats que nous avons eus ces dernières années sur le traité de Lisbonne, même ses partisans ont toujours dit que ce Traité n'était pas aussi bon qu'il pouvait l'être, qu'il contenait de nombreux défauts et qu'il ne constituait pas, en réalité, un compromis véritablement abouti.

À présent, ces mêmes partisans sont satisfaits de voir ce Traité bientôt mis en œuvre, et on peut le comprendre. Cependant, lorsque nous entendons aujourd'hui ces partisans dire que la majorité a exprimé son opinion de manière démocratique et que la minorité devra simplement l'accepter, ils ont effectivement raison, mais j'aurais souhaité entendre cette déclaration après le premier référendum en Irlande également. Après tout, une chose est claire: nous ignorons si ce Traité sera bénéfique pour l'Union européenne ou si – comme je le pense – il sera désastreux. Je crois qu'il débouchera sur un super-État centralisé.

Pourtant, une chose est évidente: cette Europe sera prospère si elle est démocratique. Une démocratie où des élections sont organisées jusqu'à ce que l'ordre établi obtienne le résultat qu'il désire n'est pas une démocratie. J'espère donc que nous ne tenterons pas maintenant d'exercer des pressions sur le président tchèque afin de terminer le travail le plus rapidement possible.

(Le président retire la parole à l'orateur)

Elmar Brok (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Présidente en exercice du Conseil, Madame la Vice-présidente de la Commission, je suis profondément désolé que ceux qui, au cours du premier référendum, ont répandu des mensonges pendant la campagne irlandaise doivent maintenant reconnaître que les parlements de 26 pays ont ratifié le Traité, que l'Irlande a ratifié le Traité par voie de référendum et que, jusqu'à présent, toutes les décisions prises par les cours constitutionnelles concernant le traité de Lisbonne ont été positives. Ils ne peuvent échapper à cette réalité.

Deuxièmement, comparé au traité de Nice, le traité de Lisbonne est un traité des parlements et des citoyens et dès lors, un traité pour plus de démocratie.

Troisièmement, je voudrais remercier les membres irlandais, le peuple irlandais et également leur chef de l'opposition, Enda Kenny, que je souhaiterais inclure dans la liste précitée.

Enfin, permettez-moi de dire que je suis convaincu que le processus de ratification se poursuivra, puisque tous les parlements l'ont ratifié. Je ne peux pas croire que le président tchèque préfère adhérer à des demandes écrites du chef de l'opposition d'un pays qui a déjà ratifié le Traité plutôt qu'aux vues de son propre parlement et de sa propre cour constitutionnelle. C'est comme si un chef de l'opposition française écrivait à la reine d'Angleterre pour lui demander de ne pas signer une loi votée par la Chambre des Communes.

Une dernière chose. Madame Malmström, je vous demanderai de considérer très sérieusement les avis exprimés hier au sein des commissions concernant le Service européen pour la représentation extérieure. Les documents dont je dispose actuellement ...

(Le président retire la parole à l'orateur)

Libor Rouček (S&D). – (*CS*) Mesdames et Messieurs, laissez-moi tout d'abord féliciter les Irlandais, c'est-à-dire le peuple irlandais, pour le bon déroulement du référendum sur le traité de Lisbonne. Le «oui» franc irlandais est une bonne nouvelle pour l'Irlande et pour l'ensemble de l'Europe. Après son élargissement historique, l'UE a besoin d'une nouvelle base constitutionnelle plus solide. Ce n'est qu'à ce prix que l'Europe, en cette période de crise économique mondiale et de concurrence mondiale omniprésente, sera capable de relever

les défis et de franchir les écueils du XXI^e siècle. Les Tchèques ont aussi répondu «oui» au traité de Lisbonne. Les deux chambres du parlement tchèque ont soutenu le traité de Lisbonne par une large majorité constitutionnelle.

Les citoyens tchèques soutiennent le traité de Lisbonne, tout comme une large majorité d'entre eux ont soutenu l'adhésion à l'Union européenne lors du référendum de 2003. Les Tchèques sont parfaitement conscients qu'une nation de dix millions d'habitants, tout comme l'Europe dans son ensemble, ne peut obtenir la liberté, l'indépendance, la sécurité et la prospérité économique et sociale que grâce à l'existence d'une Union européenne démocratique, forte et efficace. La République tchèque est une démocratie parlementaire. L'autorité de son président dépend de la volonté du parlement. Le président tchèque n'est pas un monarque absolu, ni un représentant suprême comme au sein du système politique de l'ex-Union soviétique.

Je voudrais dès lors demander à Václav Klaus de respecter la volonté du peuple tchèque et, après avoir clarifié la situation au sein de la cour constitutionnelle tchèque, de signer le traité de Lisbonne sans délai. À mon avis, la dérobade et l'obstruction n'apportent aucune dignité au rôle et à la position du président tchèque.

Olle Schmidt (ALDE). – (*SV*) Monsieur le Président, Madame la Ministre, Madame la Commissaire, pour la plupart des partisans de l'Europe, le résultat irlandais est une bonne nouvelle. Comme beaucoup l'ont déclaré, nous aurons maintenant une Europe plus démocratique et plus ouverte. Le peuple irlandais a joué son rôle en aidant l'UE à sortir d'une crise constitutionnelle. À nous de poursuivre.

Je pense que cette fois, plusieurs facteurs ont joué en faveur de l'UE. Vous n'êtes pas en position de force si vous êtes seul lorsque des tempêtes se déchaînent dans le monde. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. Les doutes liés au Traité ont été dissipés, mais je pense également qu'un ancien différend historique a joué un rôle. L'Irlande ne veut pas être associée à l'euroscepticisme britannique. Dublin n'est pas Londres!

Certains ont affirmé qu'un référendum ne pouvait avoir lieu plus d'une fois. Cela revient à dire que des élections ne peuvent avoir lieu plus d'une fois. Pour la plupart d'entre nous ici, c'est une bonne chose que les citoyens – et peut-être même quelques membres ici – puissent changer d'avis si les circonstances changent. Voilà pourquoi nous avons une démocratie et pourquoi nous votons plusieurs fois.

C'est maintenant au tour de la Pologne et de la République tchèque de ratifier le Traité. La Pologne ne devrait pas poser problème. Cela pourrait être plus difficile en ce qui concerne M. Klaus à Prague – il semble être obstiné. Il a été très honnête, voire cinglant, lorsqu'il a fait part de sa méfiance vis-à-vis du traité de Lisbonne, devant cette Assemblée au printemps dernier.

Nous savons maintenant que c'est une question très délicate au Royaume-Uni. Si un changement du gouvernement se produit au printemps prochain – et il y a de fortes chances que cela soit le cas – et si le processus tchèque traîne ou s'ils souhaitent un référendum, l'UE risque de devoir faire face à de nouveaux problèmes concernant la ratification de ce Traité.

J'avais l'intention de m'adresser au Premier ministre suédois, mais il n'est pas là. Il entretient de bons contacts avec David Cameron. J'espère qu'il les utilisera pour faire en sorte que nous ayons un meilleur débat européen, non seulement en Europe, mais également au Royaume-Uni. Nous avons besoin ...

(Le président retire la parole à l'orateur)

Mirosław Piotrowski (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, le double référendum en Irlande sur le traité de Lisbonne a créé un dangereux précédent. Certains signes ont montré que si l'Irlande rejetait le document, elle devrait continuer de voter jusqu'à ce que le résultat espéré soit obtenu. Pendant la campagne, on a utilisé toute une série de tactiques de pression allant de concessions telles que des garanties de la non-ingérence de l'UE dans la législation interne en matière d'éthique, de religion et d'économie, en passant par des menaces

telles que la perte de leur commissaire, jusqu'au chantage consistant à marginaliser l'Irlande et l'exclure des structures de l'UE.

Toutes ces mesures, dans un contexte où les craintes sont alimentées par la crise, ont conduit à ce fameux résultat. Utilisant d'énormes moyens financiers, beaucoup d'agitateurs européens ont même promis des emplois en échange de l'acceptation du Traité, et ne se sont pas concentrés sur les problèmes essentiels. Certains commentateurs politiques ont attiré l'attention sur les méthodes antidémocratiques et l'arrogance de l'élite politique européenne. Au vu de l'utilisation de deux poids deux mesures, j'en appelle à un troisième référendum en Irlande, et à la possibilité d'un nouveau vote sur ce document dans les parlements nationaux des États membres de l'UE.

Gerard Batten (EFD). – (EN) Monsieur le Président, un orateur précédent a accusé mon collègue, Nigel Farage, de ne pas respecter la démocratie irlandaise. Je peux vous assurer qu'il la respecte. Ce qu'il ne respecte pas c'est la manière déloyale et partiale dont a été menée la campagne du référendum. En effet, son respect et le respect de notre parti pour la démocratie sont tels que nous aimerions que des référendums aient lieu dans les 26 pays qui, jusqu'à présent, n'y ont pas eu droit.

Un autre orateur a déclaré que ce n'était pas le premier «oui» et qu'il y avait eu des votes favorables au Luxembourg et en Espagne mais ces référendums concernaient certainement la Constitution et non le traité de Lisbonne. On nous dit que le traité de Lisbonne est différent de la Constitution, alors qu'en est-il? Les référendums ont-ils porté sur la même chose dans six pays, ou y a-t-il eu des référendums dans quatre pays sur la Constitution et dans deux pays sur le traité de Lisbonne? Dans le premier cas, nous obtenons un résultat de 3-3. Dans le second, un résultat de 2-2 et 1-1. On ne peut pas dire que cela soit le signe d'un soutien sans faille au traité de Lisbonne.

(Le président retire la parole à l'orateur)

Martin Ehrenhauser (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, c'est une honte pour la démocratie que des responsables politiques établis refusent à leurs citoyens un référendum dans leurs propres États membres, alors qu'ils demandent deux référendums en Irlande. Il est également honteux que ces responsables politiques demandent que nous acceptions le résultat du second référendum alors qu'ils n'ont pas accepté, en réalité, le résultat du premier.

Peu importe que ce traité de Lisbonne sur la réforme de la Constitution entre en vigueur ou non, nous avons besoin d'un nouveau traité fondamental. Ce nouveau traité fondamental devrait inclure une séparation véritable des pouvoirs, une cour de justice véritablement indépendante en matière de subsidiarité, de transparence totale et d'économie et, par-dessus tout, des référendums contraignants. De cette manière, nous pouvons encore échapper au piège de l'Europe, et nous devrions concentrer tous nos efforts dans ce but.

Mario Mauro (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, il n'y a aucun doute: la victoire du «oui» au référendum irlandais sur le traité de Lisbonne est une étape extrêmement positive pour la revitalisation de l'Union européenne et pour les réformes politiques et institutionnelles cruciales prévues dans le Traité. Je me réjouis que les citoyens d'Irlande aient intelligemment voté «oui» et évité ainsi une paralysie totale du projet européen. J'espère que le président Klaus et le président Kaczyński en seront également convaincus, puisqu'il faut espérer que la ratification de l'Irlande grâce au référendum contribuera à intensifier les efforts permettant au Traité d'entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Le «oui» irlandais montre qu'une Europe unie constitue le seul projet crédible d'un point de vue politique pouvant être bénéfique aux pays et, surtout, aux citoyens. Aujourd'hui, il n'y a aucun responsable politique en Irlande, ou dans n'importe quel autre État membre, capable de proposer une stratégie de développement pour son pays s'il quittait l'Union européenne, ou si sa participation y était peut-être plus limitée.

À présent, nous devons agir rapidement et la Commission doit faire preuve de plus de courage au moyen d'initiatives pilotes audacieuses dans divers domaines, à savoir plus de courage dans l'émission des euro-obligations, plus de courage dans la gestion conjointe de la question de l'immigration et plus de courage dans la prise en charge des questions énergétiques. Cependant, par-dessus tout, nous devons tenir compte des graves erreurs commises au cours des dernières années. Le déclin du projet politique que nous appelons «Union européenne» peut être attribué à un facteur spécifique: il s'est produit lorsque nous avons insisté pour que ce projet n'adhère plus aux souhaits des citoyens mais bien à ceux des bureaucrates.

Dès lors, quand je dis «plus de courage», je fais référence avant toute chose à un plus grand courage de la part des dirigeants de la Commission, afin que nous puissions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Wojciech Michał Olejniczak (S&D). – (*PL*) Monsieur le Président, le peuple irlandais a répondu «oui» à l'Union européenne. Le temps est maintenant venu d'éliminer les deux obstacles principaux en Europe, que les Irlandais ont déjà en réalité écartés. Je m'adresse aux présidents de Pologne et de la République tchèque: assez de mépris pour les Européens! Ne perdons pas de temps, alors que nous en avons si peu, et que nous avons tellement à faire. Je voudrais demander à Donald Tusk, Premier ministre de Pologne, d'adopter la Charte des droits fondamentaux de notre pays, pour des raisons évidentes.

Jusqu'à ce jour, nous, les responsables politiques, avons déclaré ne disposer d'aucun instrument suffisant ni d'aucune législation suffisante nous permettant d'agir. Maintenant, au sein de cette Assemblée, nous sommes face à une tâche considérable. Très bientôt, nous disposerons d'un nouveau traité, et nous devons mettre l'Union européenne sur les rails pour sortir ensemble et rapidement de la crise, pour agir au nom des citoyens et pour renforcer la position de l'UE dans le monde. Nous devons lutter contre les discriminations salariales et pour un accès meilleur et égal à l'éducation, à la culture et aux soins de santé. Une nouvelle législation nous aidera à maintenir la diversité dans l'UE, mais nous devons y apporter une plus grande égalité, dont les citoyens de l'UE manquent cruellement aujourd'hui. Notre objectif devrait être, en outre, de prouver à tous ceux qui étaient opposés au traité de Lisbonne que nous pouvons également travailler pour eux, et que leur «non» nous a motivé et nous motive d'autant plus à travailler.

Mesdames et Messieurs, j'ai 35 ans et j'attends que nous agissions avec plus de dynamisme. J'attends que nous communiquions plus rapidement avec la Commission européenne et le Conseil européen sur des questions procédurales et personnelles, et également sur des questions essentielles. Nous allons présenter des projets européens de grande envergure. Je pose aussi la question au président du Parlement européen, à la Conférence des présidents et aux présidents des groupes politiques: où en sommes-nous dans nos préparatifs? Serons-nous prêts à mettre en œuvre le traité de Lisbonne et, si oui, quand?

Riikka Manner (ALDE). – (FI) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le résultat du référendum irlandais est clair et constitue un excellent signal à la fois pour l'Europe et pour l'Irlande. Les Irlandais méritent des félicitations pour ce résultat à plus d'un titre. Personnellement, cependant, je me réjouis tout spécialement que grâce au référendum irlandais, l'Union européenne et son avenir fassent à nouveau la une. Nous avons besoin d'un véritable débat, parce que les tentatives des dernières années pour imposer une vision réelle de l'avenir de l'UE ont été assez pathétiques.

Il faudrait également rappeler que le traité de Lisbonne est un compromis sur le précédent projet de Constitution européenne. Si le Traité avait été rejeté par les Irlandais cette fois, nous aurions dû sérieusement considérer et débattre de la direction que nous, en tant qu'Union européenne, sommes en train de suivre. Nous aurions également dû nous demander si nous n'avions pas avancé un peu trop vite ces dernières années, sans la modération nécessaire.

À mon avis, les problèmes qui se sont posés pendant le processus de ratification montrent juste que l'Union européenne est considérée comme une organisation quelque peu distante et difficile à contrôler. Afin de résoudre ce problème, j'espère personnellement que le débat sur l'avenir de l'UE ne s'arrêtera pas ici, mais qu'il se poursuivra en toute transparence dans le contexte du traité de réforme.

Nous devons créer une Europe unie, et nous ne pouvons pas non plus ignorer les raisons qui ont conduit au rejet initial de ce Traité. Je pense dans ce sens que le traité de Lisbonne et sa mise en œuvre constituent sans nul doute la bonne direction à suivre et un grand pas vers une Union plus démocratique, faisant preuve d'une plus grande solidarité. À cette fin, cependant, nous devrons poursuivre un dialogue ouvert.

Je me réjouis également que le traité de Lisbonne soit appelé à relancer la coopération entre les parlements nationaux et Bruxelles. Il est temps de détourner notre attention de l'Irlande pour nous pencher sur la république tchèque. J'espère que l'Europe n'aura plus à retenir son souffle. Il est important que le traité de Lisbonne devienne rapidement une réalité et que nous ...

(Le président retire la parole à l'oratrice)

James Nicholson (ECR). – (EN) Monsieur le Président, la décision est prise. Même si je regrette le non-respect de la première décision, nous devrons patienter pour voir ce qui sortira de celle-ci. C'est maintenant aux autres de décider et j'espère qu'ils ont l'espace suffisant pour prendre une telle décision. J'espère simplement que le pourcentage élevé des électeurs ayant voté «oui» en République d'Irlande ne le regrettera pas à long terme. Je n'en dirai pas plus.

Ceux qui souhaitent et désirent une centralisation encore plus grande du processus décisionnel ici à Bruxelles se retrouvent maintenant avec une lourde charge et une lourde responsabilité sur les épaules. Je leur demande instamment de ne pas s'avancer si loin face aux citoyens que ceux-ci ne sachent ni où ils vont ni de quoi leur destin sera fait. Je ne suis pas anti-européen mais je souhaite une Europe satisfaite de ce qu'elle est et capable de concéder à ceux qui sont en désaccord le droit de présenter une alternative, et nous n'avons plus toujours cette possibilité au sein de cette Assemblée.

Philip Claeys (NI). – (*NL*) Toute euphorie concernant le second référendum en Irlande est totalement déplacée. La victoire du «oui» est une victoire volée, puisque le référendum initial s'est déroulé de manière parfaitement légale et conforme aux règles. La majorité de ceux qui ont voté «non» en 2008 ont très bien senti que l'Europe officielle ne tiendrait jamais compte de leur verdict si celui-ci ne convenait pas à l'UE. C'est pourquoi beaucoup d'électeurs sont restés chez eux. La démocratie de l'UE est à sens unique. La campagne a été déloyale. La domination du «oui» dans la presse a été renforcée par le cahier de 16 pages de la Commission européenne paru dans tous les journaux dominicaux; c'est une utilisation illégale de l'argent des contribuables à propos de laquelle le débat reste ouvert. Les électeurs ont été intimidés. La crise économique a été utilisée comme levier pour obliger les gens à voter «oui». Mesdames et Messieurs de la Commission européenne, je peux vous prédire que votre astucieuse propagande vous rattrapera tôt ou tard.

Íñigo Méndez de Vigo (PPE). – (*ES*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, imaginons que ce soir, au terme de ce débat interminable, nous sortions, que nous nous retrouvions à 27 au rez-de-chaussée et que nous devions décider à l'unanimité dans quel restaurant nous rendre. Si nous négocions cet obstacle, imaginez alors que nous soyons 27 à devoir choisir le même plat, et 27 à devoir décider si nous prendrons du vin ou pas.

Monsieur le Président, cette métaphore - qui vous est proposée par une personne au régime - constitue une bonne illustration de la situation actuelle de l'Union européenne et de ce que le traité de Lisbonne y apporte: à mon avis, l'aspect le plus important est l'élimination du critère de l'unanimité.

Si ceux d'entre nous qui se sont exprimés ici souhaitent tous que l'Union européenne fonctionne correctement, soit efficace, produise une valeur ajoutée pour les citoyens, alors la première chose à faire est de remplacer le critère de l'unanimité par un critère de majorités super-qualifiées. C'est la réalisation la plus importante du traité de Lisbonne.

S'opposer au traité de Lisbonne signifie refuser que l'Europe fonctionne efficacement ou joue un rôle important dans le monde.

Monsieur le Président, je ne comprends pas et je regrette que certains collègues, qui ont librement rejoint ce Parlement, puissent faire une plus grande confiance au Conseil des ministres qu'au Parlement européen. En outre, ces personnes ne siégeront jamais au Conseil des ministres. Pourquoi pensent-elles que leurs intérêts sont mieux défendus par le Conseil des ministres que par ce Parlement, où elles sont présentes et où elles peuvent voter?

Monsieur le Président, il y a encore une chose que je ne comprends pas: pourquoi un collègue a-t-il déclaré vouloir sortir son pays – et c'est une opinion légitime – de l'Union européenne? Dans ce cas, Mesdames et Messieurs, il faut être en faveur du traité de Lisbonne, parce qu'il instaure, pour la première fois, une clause de sortie. Maintenant, à dire vrai, il faut avoir le courage et l'ambition de dire à son peuple qu'il faut quitter l'Union européenne. Je serais aussi curieux de voir ça.

Monsieur le Président, pour résumer, je pense que grâce au résultat du référendum irlandais, nous sommes en train de finaliser le processus.

Monsieur le Président, je voudrais dire à M. Rouček et à M. Brok – préoccupés par l'attitude du président de la République tchèque – que je n'ai aucun doute. Je n'en ai aucun parce que quelqu'un qui refuse de signer ce qui a été adopté par les chambres qui l'ont élu, quelqu'un qui refuse de signer le Traité, serait comme la reine d'Angleterre refusant de signer une loi de Westminster. C'est impossible. Je suis également certain que quelqu'un d'aussi patriote que M. Klaus ne voudrait pas voir son pays s'enfoncer dans une crise constitutionnelle interne.

Monsieur le Président, je pense donc que le temps est venu de joindre nos forces, de nous rendre compte que le monde ne nous attend pas, nous les Européens, et que soit nous devons nous unir et maintenir des positions constructives concernant les problèmes auxquels nos concitoyens sont actuellement confrontés, soit l'Europe, en tant que puissance, disparaîtra de la carte.

Monsieur le Président, voici mon opinion sur ce que nous devons faire maintenant, dans l'unité, en tant qu'Européens et en tant que Parlement.

Glenis Willmott (S&D). – (EN) Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter mes collègues irlandais pour ce fantastique résultat. Au Royaume-Uni, l'UKIP et les conservateurs ont, comme vous le savez, fait campagne pour le «non» dans le cadre du référendum irlandais. L'UKIP n'arrête pas de nous dire que nous ne devrions pas interférer dans les affaires nationales, alors qu'ils sont certainement intervenus dans le vote en Irlande, cela ne fait aucun doute. Je voudrais remercier Nigel Farage. Je pense qu'il a fait un travail fantastique parce qu'à mon sens son intervention a en réalité aidé la campagne du «oui». Voilà ce qu'on appelle des conséquences involontaires, mais nous lui sommes reconnaissants de son intervention.

Les conservateurs, par ailleurs, sont en pleine confusion. Ils sont divisés sur l'Europe et cela jette une ombre sur leur conférence de Manchester cette semaine. La position de David Cameron sur le traité de Lisbonne est parfaitement indéfendable. Il promet que s'il gagne les élections législatives il y aura un référendum si le Traité n'a pas été ratifié par les 27 États membres. Au mieux, on peut l'accuser d'hésiter. Au pire, je pense qu'on peut l'accuser de ne pas être tout à fait honnête vis-à-vis du peuple britannique, parce que j'ignore comment il compte s'y prendre.

Et au moment même où les questions actuelles cruciales requièrent une plus grande coopération, pas moins, des questions telles que le changement climatique, la manière dont nous nous attaquons à la crise financière et dont nous luttons contre l'augmentation du chômage, les conservateurs décident d'isoler le Royaume-Uni et de le laisser en marge de l'UE. Ils voudraient que nous soyons spectateurs plutôt qu'acteurs.

Nous avons pris connaissance de leurs plans cette semaine: comment ils comptent réduire la fonction publique, élever l'âge de la retraite, et comment ils vont aider les riches en abaissant les droits de succession. Une fois encore, ils se battent tels des rats dans un sac, comme nous disons au Royaume-Uni, sur la question de l'Europe. Ils prétendent avoir changé mais il est clair que ce n'est pas le cas. Non, ce sont toujours les mêmes conservateurs de papa, toujours prêts à favoriser quelques privilégiés au détriment du plus grand nombre, plaçant toujours le dogme avant les intérêts du peuple britannique.

Le peuple irlandais a clairement voté pour une UE plus démocratique, plus efficace et plus dynamique et l'UE est à présent mieux placée pour relever les véritables défis actuels. Les conservateurs britanniques doivent maintenant être francs et nous dire s'ils ont l'intention de mettre en danger l'avenir du peuple britannique dans l'UE, avec toutes les conséquences graves que cela comporte pour l'emploi et la prospérité. Allez, Monsieur Cameron, soyez franc et dites-nous la vérité.

PRÉSIDENCE DE M. STAVROS LAMBRINIDIS

Vice-président

Ryszard Czarnecki (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, Madame Malmström, Madame Wallström, au lieu de faire de grands discours – et j'ai l'impression qu'il y a une inflation de grands discours au sein du Parlement européen – il serait utile de réfléchir sur les motifs pour lesquels le peuple irlandais a répondu «oui» alors qu'il avait répondu «non» l'année dernière.

À mon avis, ceux qui disent que c'est la crise qui a poussé les Irlandais dans les bras du traité de Lisbonne simplifient grandement la question. Il semble que la raison principale qui a poussé les Irlandais, les citoyens de l'île verte, à soutenir le Traité, ce sont les garanties qu'ils ont pu obtenir de l'Union européenne dans l'intervalle. L'Irlande a obtenu la garantie d'avoir, comme tous les États membres, son propre commissaire national. Nous devons l'en remercier.

L'UE a également assuré qu'elle n'interférerait pas dans la fiscalité irlandaise, et ce grâce à Dublin. Puisse ceci sonner le glas des plans franco-allemands visant à harmoniser les taux d'imposition au sein de l'UE.

Enfin, Bruxelles a promis qu'elle ne se mêlerait pas de la législation de la République d'Irlande en matière d'éthique et de normes sociales, y compris en ce qui concerne la protection des enfants à naître. Le gouvernement irlandais et la nation irlandaise méritent des félicitations pour leurs négociations efficaces.

À propos, il est amusant de constater la joie de ceux qui se réjouissent du résultat du référendum en Irlande. Dans de nombreux cas, il s'agit des mêmes qui s'opposent au déroulement de référendums dans leur propre État membre. **Diane Dodds (NI).** – (EN) Comme je l'ai déjà dit à cette Assemblée, je me présente devant vous enthousiaste à l'idée d'une Europe de nations coopératives. J'ai toujours été opposée au fédéralisme du traité de Lisbonne et à la cession des pouvoirs des États membres. Le résultat du second référendum en République d'Irlande sur le traité de Lisbonne ne change rien pour le Royaume-Uni. Un document contraire aux intérêts nationaux britanniques du 2 octobre 2009 l'est tout autant le 2 octobre 2010. La ratification en Pologne n'y changera rien; la ratification en République tchèque n'y changera rien; la date des élections législatives britanniques n'y changera rien et je souhaite dès lors profiter de l'occasion qui m'est donnée au sein de cette assemblée pour demander que le peuple britannique puisse avoir un référendum, comme cela devrait être le cas dans chaque nation européenne, sur le texte entier et complet du traité de Lisbonne.

Paulo Rangel (PPE). – (*PT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais simplement exprimer notre satisfaction concernant le résultat du référendum en Irlande, non seulement au nom du groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens), comme cela a déjà été fait par de nombreux membres, mais en particulier au nom des membres portugais du groupe PPE.

Je pense que cela renforce clairement les perspectives de développement et de croissance de l'Union européenne, et plante le décor d'une nouvelle phase. Nous aimerions, bien entendu, féliciter tous ceux qui ont contribué au traité de Lisbonne, en particulier, la Commission et la Commissaire présente aujourd'hui et également, bien sûr, la Présidence portugaise de l'Union européenne, qui y a largement contribué. Je voudrais également dire que, malgré tous les obstacles et le fait que nous attendons toujours impatiemment la position de la République tchèque, le peuple portugais sera très heureux de voir le nom de sa capitale associé à une étape décisive du développement de l'Union européenne. À ce propos, je souhaiterais également déclarer que nous serons aussi en mesure de compter sur un autre drapeau, qui sera toujours également le drapeau des membres portugais du groupe PPE, à savoir le drapeau des parlements nationaux.

Je pense que le traité de Lisbonne constitue un pas décisif vers l'implication des parlements nationaux dans la démocratie européenne. Je crois dès lors que cet aspect, le plus important de la démocratie, je veux parler de la représentation et non, comme nous l'avons déjà entendu dans cette Assemblée, des référendums, est l'élément vital et essentiel de la démocratie, la représentation donc et non le vote direct. Le traité de Lisbonne constitue également un pas important vers l'augmentation de l'implication des démocraties nationales représentatives dans le processus européen. Nous sommes donc très heureux de la décision du peuple irlandais.

Stéphane Le Foll (S&D). - Monsieur le Président, chers collègues, je vais sûrement répéter des choses qui ont déjà été dites et me satisfaire, en tout cas, du résultat du vote irlandais sur le traité de Lisbonne.

Je voudrais simplement attirer l'attention des collègues qui restent sur les raisons du changement, parce qu'on se satisfait du oui et, il y a un an, il y avait un non. Qu'est-ce qui a changé? Le texte? Très peu. Le contexte? Beaucoup. C'est ça l'enjeu. On peut discuter, ici, des questions institutionnelles. Ce qu'attendent les citoyens, ce sont d'abord des réponses politiques de la part de l'Europe.

Voilà, à mon sens, l'analyse que nous devons faire de ce double vote. Il n'y en a pas qu'un seul. Il y en a deux. Le non d'abord, le oui après. Les Irlandais ont dit qu'ils avaient besoin de l'Europe dans la crise, et c'est à souligner de manière très forte, parce qu'ils demandent que l'Europe les protège, et ça c'est important.

Je vais répéter ce qu'ont dit beaucoup mes collègues. Je pense que, maintenant, il faut aller vite. Alors on se tourne vers la Présidence suédoise du Conseil, on se tourne vers la Commission. Si on veut répondre à ce qu'ont demandé les Irlandais, il faut apporter des réponses concrètes.

Crise économique: est-ce que l'Europe est capable de relancer sa croissance à l'échelle européenne? Crise sociale: est-ce que l'Europe est capable d'avoir une politique de l'emploi? Ce sont ces sujets-là qui, pour moi, sont au cœur du débat. Et je suis satisfait d'une autre chose apportée par le traité de Lisbonne. C'est que le Parlement verra son pouvoir accru et, dans le débat politique, je pense qu'il a un rôle essentiel à jouer: montrer qu'il y a différents choix possibles, débattre de ces choix.

Mais maintenant, pour que ce débat soit démocratique, pour que l'Europe arrive à apporter des réponses, il faut rapidement désigner une Commission, faire en sorte que la ratification soit rapide au niveau des Tchèques et faire en sorte que l'Europe reprenne la voie de la croissance et de l'espoir.

Simon Busuttil (PPE). – (*MT*) Je me réjouis également du résultat du référendum irlandais. Permettez-moi une remarque. Nos concitoyens à la maison penseront probablement: «en quoi ce résultat me concernera-t-il»?

Je souhaite donner quelques exemples concrets illustrant la manière dont ce résultat les concernera, en citant quelques cas dans mon domaine, celui de la justice et des affaires intérieures.

La Charte des droits de l'homme mérite toute notre fierté, non seulement en tant que citoyens de nos pays à titre individuel, mais aussi en tant que citoyens de l'Union européenne. Nos droits civils de citoyens seront renforcés par ce Traité. Cela concerne des domaines tels que la protection des données personnelles. La sûreté et la sécurité seront aussi renforcées, parce que l'Union européenne souhaite intensifier la lutte contre le terrorisme et la criminalité, grâce au Traité. Nos droits juridiques seront soutenus, notamment dans les affaires impliquant des adoptions internationales, ou dans les questions de pensions alimentaires ayant des implications internationales. En outre, nos intérêts dans le domaine particulièrement sensible de seront consolidés, le Traité abordant le concept de solidarité étendue.

Cela signifie que le Traité concernera les citoyens concrètement. Pourquoi? Parce que le gouvernement va conférer plus de pouvoirs à ce Parlement et que celui-ci veillera à ce que ces pouvoirs soient exercés de manière responsable et enthousiaste et servent à travailler en faveur des citoyens. Dans tous ces domaines, en tant que représentants des citoyens, nous devrons toujours être à leurs côtés.

Adrian Severin (S&D). – (EN) Monsieur le Président, le «oui» irlandais écrasant n'est pas seulement dû à une meilleure compréhension du traité de Lisbonne, mais à la compréhension du fait qu'un véritable respect doit être mutuel et compatissant. Nos concitoyens irlandais ont également réalisé que le train européen n'attend pas indéfiniment ceux qui ratent leur rendez-vous avec l'histoire.

Le cas tchèque est différent. Le peuple tchèque a montré de manière appropriée son soutien à une Europe plus politique et sociale, plus efficace et plus démocratique. Le gouvernement a également soutenu la ratification du Traité, et le parlement a ratifié le Traité. Ce n'est dès lors pas à nous de montrer du respect au peuple tchèque, mais au président de la République tchèque de faire preuve de respect envers son peuple et son parlement.

Pour nous, il est important de séparer ce qui est juste de ce qui est abusif et d'agir de manière à montrer et à prouver que pour nous le droit se termine où et quand l'abus commence. Nous ne pouvons accepter d'être pris en otages par des flibustiers. Nous devrions reconnaître que le traité de Lisbonne a été dûment ratifié par tous les États membres et procéder à la mise en place des institutions sur cette base. Le Parlement devrait s'impliquer totalement dans ce processus.

Carlo Casini (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, on m'a dit également que j'avais trois minutes mais je vais essayer de ne pas dépasser deux. Je voudrais me joindre à mes nombreux collègues et exprimer ma satisfaction. Je pense qu'il est maintenant temps de mettre en œuvre le traité de Lisbonne dès que les ratifications auront eu lieu, ce qui, nous l'espérons, est imminent.

La commission que je préside a fait tout ce qui était en son pouvoir depuis quelque temps maintenant mais, par-dessus tout, il est important que le Parlement soit conscient de ses nouvelles responsabilités: il ne doit pas autoriser la perte *de facto* d'un aspect de ses fonctions législatives plus étendues, quel qu'il soit.

Je voudrais aussi soulever un point qui, je pense, n'a pas été abordé jusqu'ici: le peuple Irlandais avait préalablement rejeté le Traité pour de nombreuses raisons, l'une d'entre elles étant la peur de certains électeurs que le système juridique européen puisse violer, en Irlande, certaines valeurs fondamentales concernant le droit à la vie et la notion de famille.

Ces peurs ont été apaisées par les déclarations adoptées par les Conseils européens en décembre 2008 et juin 2009. Je pense que c'est important non seulement pour l'Irlande mais également pour l'Europe dans son ensemble. Il a été clarifié, en réalité, que l'acquis communautaire ne concerne pas le domaine du droit à la vie et de la famille. Cette clarification ne s'applique pas uniquement à l'Irlande, mais à tous les États membres. En fait, il était inutile de clarifier cela dès lors que dans plusieurs arrêts impliquant la France, le Royaume-Uni et la Pologne, la Cour européenne des droits de l'homme avait déjà statué que dans les domaines de la vie, de la valeur de la vie, du respect de la vie et de la famille, les États membres sont libres de décider conformément à leur histoire, à leur tradition et à leur culture.

Cependant, l'attention que l'Irlande a porté aux détails a eu le mérite de clarifier formellement ce point qui, comme je l'ai dit, s'applique à l'Union européenne tout entière. Je pense que c'est une bonne chose, qui rend le second référendum digne d'intérêt. Naturellement, nous savons parfaitement bien que la culture européenne est la somme des cultures de tous les pays qui la composent, et nous souhaitons tous que l'Europe ne soit pas seulement une zone économique mais également, et surtout, une communauté de valeurs. Je pense donc

qu'il convient de montrer à l'égard de l'Irlande notre satisfaction et notre gratitude pour tout ce qu'elle offre à l'Europe en termes d'histoire et d'idéaux.

L'Europe avait besoin de l'Irlande, non seulement pour des raisons techniques liées à ses mécanismes et à sa structure organisationnelle, mais également pour sa contribution à ce que nous recherchons tous, l'essence de l'Europe.

Edite Estrela (S&D). – (*PT*) Le «oui» en Irlande est une bonne nouvelle pour l'Europe et pour moi personnellement, en tant que citoyenne portugaise et Européenne convaincue et engagée. Il représente une victoire du bon sens et de la raison sur la démagogie et la manipulation. Les Irlandais ont clairement indiqué qu'ils croient au projet européen. Avec leur «oui», le principal obstacle à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a été levé.

Le président Klaus n'a désormais plus aucune excuse et doit respecter la démocratie et le parlement qui l'a élu, lequel a déjà approuvé le traité de Lisbonne. Celui-ci marque le début d'une nouvelle ère. L'Union européenne prendra des décisions avec davantage d'efficacité et sera plus performante dans ses relations extérieures. Elle deviendra plus démocratique et plus transparente, plus proche du public et moins dépendante des gouvernements. Grâce au nouveau Traité, l'Union européenne sera mieux armée pour lutter contre le changement climatique et relever les défis de la mondialisation.

Mairead McGuinness (PPE). – (EN) Monsieur le Président, le débat a été long mais pas très spectaculaire. Imaginez que le «non» l'ait emporté. Ce Parlement serait rempli et bourdonnant d'émotion, et je suppose que le fait que ce soit un «oui» et que nous soyons maintenant très calmes ici dans l'Union européenne en dit long. Bien sûr, je me réjouis du résultat du référendum en Irlande avec mes collègues du Fine Gael ici au Parlement. J'ai travaillé très dur pour obtenir ce «oui» et je dirais que les Irlandais ont surmonté leurs problèmes nationaux et d'autres affaires intérieures et ont examiné la question européenne et le traité de Lisbonne et le passé et nos liens avec l'Union européenne et ont dit «oui» à une écrasante majorité à l'Union européenne, et cela constitue un résultat formidable.

D'un autre côté, la commissaire Wallström, qui a eu la gentillesse de venir en Irlande à plusieurs occasions, aura été confrontée à un courant sous-jacent fort, qui je pense existe dans tous les États membres, de personnes déconnectées de l'Union européenne. Je crois que nous en sommes tous responsables. Je pense que nous ne parlons pas suffisamment du projet, de l'Union européenne, de la solidarité et de sa véritable signification; nous parlons davantage de ce que nous pouvons obtenir ou de ce que nous donnons et de ce qui ne va pas avec telle directive ou tel règlement. Ainsi dans nos politiques, nous devons peut-être dépasser certaines questions, car quand nous sommes au niveau du référendum, comme nous l'étions, cela implique d'expliquer à monsieur-tout-le-monde ce qu'est l'Europe, comment elle fonctionne, ce que je fais, ce que la Commission fait, et cela est un excellent exercice. C'est vraiment un exercice fabuleux de parler directement aux gens de l'Union européenne. Les gens en Irlande sont bien mieux informés qu'avant, car nous nous sommes engagés auprès d'eux.

C'est pourquoi j'encourage vivement chacun au Parlement à s'essayer davantage à cet exercice dans son propre pays et à éviter de dénigrer l'Union européenne quand cela n'est pas le moment. Soyez critique quand cela est nécessaire, et à tous ceux qui, comme Nigel Farage, s'inquiètent de voir les Irlandais malmenés, je dirai: nous ne nous laissons pas facilement malmener. Cela n'est jamais arrivé et cela n'arrivera jamais. Je me permets d'ajouter, Madame la Commissaire, que si je ne suis pas ici pour la fin de ce débat, ce n'est pas par manque de respect envers vous ou envers le président ou la Présidence; j'ai d'autres engagements, mais je vous remercie tous pour votre soutien durant ces derniers jours.

Csaba Sándor Tabajdi (S&D). – (*HU*) Mesdames et Messieurs, en tant qu'eurodéputé de Hongrie, le premier pays à avoir ratifié le traité de Lisbonne, je salue le résultat du référendum irlandais. Toutefois, je tiens à ce que nous regardions au-delà du processus de ratification et discutions de la manière dont nous devrions mettre en œuvre le traité de Lisbonne, qui constitue un grand pas vers l'union politique et la création d'une communauté de valeurs. Il étendra considérablement les droits sociaux et les protégera avec l'application juridiquement contraignante de la charte des droits fondamentaux. Il fera également de la diversité linguistique et culturelle une norme européenne. Cependant, le traité de Lisbonne contient également une nouvelle disposition extrêmement importante.

Pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne, les droits des personnes appartenant à des minorités sont mentionnés. Les minorités nationales et ethniques, ainsi que les minorités migrantes, représentent 15 % de la population dans l'UE. Nous pouvons enfin nous lancer dans la création d'une structure communautaire pour la protection des minorités. Je vous remercie de votre attention.

Lena Barbara Kolarska-Bobińska (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, l'adoption du traité de Lisbonne met fin au processus historique du plus grand élargissement de l'Union européenne avec 10 nouveaux États membres. Ce processus a débuté dans les années 1990 et s'achève par un accord sur les changements institutionnels qui adapte l'UE à la nouvelle réalité.

L'adoption du traité de Lisbonne marque une nouvelle phase et donne à l'UE l'occasion de progresser. Les institutions que nous serons en mesure de créer ne constituent qu'une chance et il n'appartient qu'à nous de savoir saisir cette chance. Il s'agit également d'un bon moment pour montrer aux citoyens qui doutent du projet européen que l'UE vit, évolue et, surtout, qu'elle répond aux problèmes de la population. Il semble, dès lors, très important de proposer une nouvelle politique qui s'attaque aux défis auxquels nous sommes confrontés. Le risque existe néanmoins qu'au lieu de se concentrer sur cette tâche, nous nous laissions accaparer par une discussion sur des questions de forme et de personnes: qui devrait être choisi pour quel poste? Nous ne devons pas laisser l'égoïsme national, qui pourrait s'intensifier en temps de crise, compromettre la chance qui est offerte actuellement à l'UE. Par-dessus tout, il nous faut convaincre les citoyens que l'UE n'est pas seulement l'élite, avec des emplois et une bureaucratie excessive, mais qu'elle signifie également de nouvelles manières plus efficaces de résoudre leurs problèmes.

Alan Kelly (S&D). – (*EN*) Monsieur le Président, je suis ici aujourd'hui en tant qu'eurodéputé irlandais fier de l'être. Les représentants publics, les athlètes, les groupes commerciaux, les agriculteurs et les syndicalistes ont sué sang et eau pour décrocher ce «oui». Je suis également fier d'avoir assisté chez moi à Tipperary à une victoire écrasante vendredi dernier; cette victoire a démontré ce en quoi j'ai toujours cru: l'Irlande est une fervente partisane de l'Europe et nous entendons pleinement jouer notre rôle à l'avenir.

Maintenant je sais que les trolls de l'UKIP, qui sont venus au Parlement l'année passée à la suite du précédent référendum, ont disparu. Beaucoup d'entre vous seront ravis d'apprendre que je suis intimement convaincu que les Irlandais les ont bannis à jamais d'ici. Le verdict du traité de Lisbonne était une victoire de la vérité sur les maudits mensonges et mythes lancés dans certains cas par des extrémistes du «non» qui ont essayé d'exploiter les vraies préoccupations du peuple. Ces extrémistes ont trouvé leur maître vendredi dernier.

Cependant, il y a une leçon que nous avons tirée. Tous ceux d'entre nous qui soutiennent des politiques progressistes et une Europe progressiste doivent unir leurs forces pour encourager davantage les citoyens à s'engager dans nos institutions européennes. Nous ne pouvons jamais les tenir pour acquis.

Damien Abad (PPE). - Monsieur le Président, chers collègues, le peuple irlandais a clairement fait le choix de se placer au cœur de l'Europe en approuvant le traité de Lisbonne à une très large majorité. En tant que benjamin des eurodéputés français, je me félicite de ce choix qui nous permet enfin de nous occuper des préoccupations concrètes de nos citoyens.

Je voudrais quand même faire deux remarques. La première, c'est que personne ne doit négliger le fait que c'est la crise qui a rendu en grande partie les Irlandais europhiles. Et ce oui irlandais traduit donc un vrai besoin d'Europe, d'une Europe politique, qui protège et qui propose, le besoin d'une Europe qui soit capable de répondre aux crises et qui assure à ses citoyens la sécurité qu'ils demandent.

En second lieu, l'échec du premier référendum en Irlande doit nous servir d'exemple et de leçon. Nous ne pouvons pas, à chaque fois que nous voulons faire avancer l'Europe, nous retrouver à la merci de procédures inadaptées dans une Europe à 27. Mes chers collègues, avec le système actuel, un État membre a finalement parfois davantage intérêt à dire non à un traité plutôt que de dire oui. Cette prime au non doit nous inciter à mettre en place une véritable procédure au niveau communautaire de manière à éviter une nationalisation des débats.

Aujourd'hui, la dynamique européenne est à nouveau en marche et nous, parlementaires européens, nous aurons enfin la main sur des dossiers aussi sensibles que la crise du secteur laitier ou encore la crise gazière de l'hiver dernier. Et permettez-moi juste un instant d'attirer l'attention de mes collègues et amis parlementaires sur ce qui sera le seul enjeu du budget communautaire 2010, à savoir le financement de la seconde tranche du plan de relance européen à hauteur de deux milliards d'euros. Je suis de ceux qui pensent que nous devons veiller à ce que ce plan ne soit pas exclusivement financé à travers les crédits agricoles, car ce serait un mauvais signal adressé à nos agriculteurs dans un contexte de crise et cela constituerait un risque également pour l'avenir de notre sécurité alimentaire et de nos territoires.

Pour terminer, je tiens à remercier une fois encore nos amis irlandais et à leur adresser mes plus vives et chaleureuses félicitations pour ce choix clairement européen. J'appelle désormais nos amis polonais et

tchèques à se mobiliser afin que l'Europe dispose de cette boîte à outils qui lui permettra de relever les défis de la mondialisation dans les prochaines décennies.

Juan Fernando López Aguila (S&D). – (*ES*) Monsieur le Président, très brièvement, j'ai trois messages.

Tout d'abord, comme beaucoup de mes collègues l'ont fait avant moi, je salue le «oui» exprimé nettement lors du référendum irlandais.

Ensuite, en tant que président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, je tiens à souligner l'importance de l'entrée en vigueur probable du traité de Lisbonne pour le renforcement de la légitimité du projet d'intégration européenne, dans la mesure où celui-ci est lié à la citoyenneté, aux droits, aux libertés, et à notre capacité de lutter ensemble contre la criminalité organisée et le terrorisme et, dans le cadre du traité de Schengen, pour la gestion plus efficace de sujets délicats tels que l'asile, l'immigration, le statut des étrangers et le contrôle des frontières extérieures de l'UE.

Enfin, je tiens à préciser, tout comme l'ont fait les intervenants précédents, que ce n'est pas la fin de l'histoire. Cela est vrai non seulement parce que la République tchèque doit encore ratifier le Traité mais aussi parce que nous devons tirer les enseignements des difficultés que nous avons rencontrées dans la ratification du traité de Lisbonne. Cela n'a pas été facile; il y a eu 10 ans de débats et cela nous rendra beaucoup plus exigeants, pas seulement envers nous-mêmes mais également pour les élargissements futurs, au moment d'exiger la loyauté, la coopération et la prise de responsabilité de la part de tous ceux qui souscriront aux nouvelles règles qui s'appliqueront dès l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Anne Delvaux (PPE). - Monsieur le Président, quelques jours après le référendum positif en Irlande, j'ai vraiment l'impression que nous pouvons dire que nous sommes aujourd'hui plus européens qu'auparavant. Je m'en réjouis vraiment, pleinement, sereinement. Malheureusement, nous sommes encore essentiellement dépendants de la décision de la cour constitutionnelle, mais aussi du bon vouloir du président tchèque.

Il faut lancer un signal clair de responsabilisation à ceux qui détiennent entre leurs mains l'avenir de ce Traité capital pour l'Union, pour nos institutions et pour les 500 millions d'Européens que nous représentons. Nous ne pouvons plus être otages de quelques-uns dont l'unique but est de contrecarrer l'intérêt général européen. S'il est légitime que certains souhaitent ne pas aller plus loin dans l'intégration européenne, s'il est légitime de faire part de ses réticences, il est aussi légitime de laisser progresser ceux qui le souhaitent.

D'une manière générale, les processus de ratification des traités européens prennent trop souvent l'allure de sagas ou de victoires à la Pyrrhus. Sommes-nous condamnés à constamment devoir faire le forcing pour garantir la mise en œuvre d'un traité et de ses réformes institutionnelles?

Nous devrons tirer les enseignements de ce processus de ratification chaotique et aussi, évidemment, de cet engagement de négociations en vue de l'organisation d'un second référendum en Irlande, comme s'il était normal de refaire voter un peuple qui s'est exprimé de manière souveraine, et comme s'il était normal qu'un assentiment à un traité puisse être une monnaie d'échange. Il y va de la cohérence et de l'équilibre institutionnels de l'aventure européenne.

Ratifier un traité est une exigence minimale de loyauté et de cohésion à partir du moment où l'on choisit que son pays adhère à l'Union européenne. Nous voulions donner un signal fort aux citoyens en obtenant que le Traité soit ratifié pour les élections européennes de juin 2009. Que croyez-vous que le citoyen pense aujourd'hui du traité de Lisbonne et, au-delà, de notre cohérence interne et de notre légitimité?

Zoran Thaler (S&D). – (*SL*) Le «oui» irlandais très net au traité de Lisbonne représente un pas important vers une Europe unie et un coup dur mineur pour les eurosceptiques.

Cette décision est d'autant plus importante qu'elle a été prise par la population au cours d'un référendum, et par une nation qui a eu un an pour examiner si son «non» initial serait ou non en fin de compte utile à l'Irlande.

Outre sur la République tchèque, les projecteurs seront maintenant braqués sur la crédibilité du Royaume-Uni, un État membre de l'UE dont le chef de l'opposition, M. David Cameron, a promis d'organiser un référendum sur le Traité, s'il remporte les élections de 2010. Il a fait cette promesse, indépendamment du fait que les deux chambres du parlement britannique ont ratifié le traité de Lisbonne au milieu de l'année 2008.

Qu'adviendra-t-il de la crédibilité des décisions et des engagements internationaux du Royaume-Uni, l'un de nos États membres qui a déjà ratifié le Traité mais menace à présent de suspendre ses décisions et ses engagements deux ans après les avoir adoptés?

Enikő Győri (PPE). – (HU) Mesdames et Messieurs, lorsque près de 84 % des citoyens hongrois ont voté au printemps 2003 en faveur de l'adhésion de notre pays à l'Union européenne, ils ont eu l'impression de revenir aux sources, parmi la grande famille des peuples européens d'où ils avaient été exclus par la dictature communiste pendant plus de 40 ans. Les Hongrois ont ainsi considéré l'Union européenne non seulement comme une structure de coopération économique basée sur des règlements, mais également comme une communauté dont le fonctionnement repose sur des valeurs. Nous nous réjouissons que l'Irlande ait approuvé le traité de Lisbonne, car cet acte donne à nos valeurs la place qui leur revient dans le traité fondateur, et ces valeurs englobent également assurément la reconnaissance des droits des personnes issues de minorités.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, j'ai été le premier à brandir ma carte bleue lorsque M. Szegedi a formulé ses remarques. J'aurais voulu lui demander s'il a lu le traité de Lisbonne car, s'il l'avait fait, il aurait probablement été au fait de l'article sur les minorités que je viens d'évoquer. Les citoyens hongrois sont convaincus que, dès l'entrée en vigueur du Traité, l'UE consacrera davantage d'attention à la question des minorités et que les mesures similaires à la loi linguistique slovaque deviendront inacceptables une fois pour toutes. Cela signifie que chacun devra non seulement suivre la lettre de la loi mais également respecter l'attitude véhiculée par l'Union européenne. Autrement dit, chaque citoyen européen détient une part de responsabilité quand il s'agit de garantir le droit des minorités d'utiliser librement leur langue maternelle sans aucune restriction et de se sentir chez eux dans le pays qui les a vus naître.

Je crois fermement que le traité de Lisbonne nous sera d'une aide précieuse pour mieux faire comprendre aux institutions de l'UE que nous devons protéger nos valeurs au sein de l'UE également, et que nous devons agir immédiatement si elles sont bafouées. Chers collègues du groupe socialiste, du groupe libéral et des non-inscrits, nous ne pouvons tout simplement pas avoir de doubles standards. Autrement dit, nous nous référerions à ces valeurs quand cela sert nos intérêts mais nous les oublierions quand cela nous arrange mieux. Le groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) ne souhaite pas voir une telle Europe.

Ivari Padar (S&D). – (ET) Monsieur le Président, j'étais en Irlande la semaine dernière pour soutenir mes amis du parti travailliste irlandais. Je suis heureux que l'Irlande ait dit «oui» haut et fort, car cela représente une décision très importante tant pour l'Irlande que pour l'Union européenne. En tant qu'agriculteur, je suis particulièrement ravi que cette fois, les agriculteurs irlandais aient soutenu la campagne du référendum dès le début. C'était une très bonne décision, car lorsque le Traité entrera en vigueur, le Parlement européen obtiendra des pouvoirs identiques à ceux du Conseil dans les questions agricoles, y compris la procédure de codécision dans la politique agricole commune, ce qui est vraiment une bonne nouvelle pour les agriculteurs européens.

Seán Kelly (PPE). – (GA) Monsieur le Président, en tant que membre fraîchement élu, je voudrais dire que je suis fier de l'issue positive donnée par les Irlandais au référendum sur le traité de Lisbonne vendredi dernier. Je suis également fier du débat animé qui a lieu ici aujourd'hui.

Les gens se sont demandés pourquoi l'Irlande a changé d'avis. Il y avait peut-être quatre facteurs clés. Premièrement, nous avons obtenu un commissaire; deuxièmement, les garanties; troisièmement, nous avons eu un débat correct et, cette fois, les gens ont été correctement informés, contrairement à la fois d'avant. Par ailleurs, la crise économique a également joué un rôle mais le principal facteur a été que la campagne pour le «oui» a réussi à mobiliser les gens, contrairement à la fois passée. Des associations de la société civile et des politiques se sont unis et, pour la première fois d'aussi loin que je me souvienne, les partis politiques – les principaux partis politiques – ont mis leurs différences de côté et ont milité ensemble pour le bien de l'Irlande. Et les Irlandais ont répondu.

La campagne du «non» était également bien organisée et tout le monde s'est exprimé, y compris le United Kingdom Independance Parti, qui a fait le nécessaire pour que ce document – *The truth about the Treaty: Stop the EU bulldozer* – soit largement distribué en Irlande. Et bien, les Irlandais ont décidé qu'ils préféraient prendre le train de l'UE plutôt que le bulldozer de l'UKIP.

Le week-end dernier a été un triomphe pour la communication. On entend souvent parler du manque de communication. Cette fois-ci ce fut un triomphe pour la communication et si nous poursuivons sur cette voie, nous rapprocherons l'Europe du peuple.

Maintenant il appartient à la République tchèque de signer l'accord et de lui permettre de voir le jour car, si elle ne le faisait pas, cela serait, je pense, le plus grand acte de dictature dans l'histoire du monde et un déni total de la démocratie.

Je vous remercie tous de votre soutien, et nous sommes impatients d'être des Européens d'Irlande positifs à l'avenir

Jo Leinen (**S&D**). – (*DE*) Monsieur le Président, après huit ans et divers débats et négociations, la possibilité que ce traité de réforme entre en vigueur est désormais réelle, notamment grâce au dur labeur d'un grand nombre de personnes au sein de ce Parlement qui se sont impliquées dans ce projet du début jusqu'à la fin pendant la Convention et plus tard pendant les conférences intergouvernementales.

J'estime que le Parlement a joué un rôle constructif dans ce traité de réforme. Je pense que si la cour constitutionnelle de Prague en République tchèque rend un arrêt favorable, le président Klaus n'aura plus de raison juridique de continuer à bloquer l'UE. Les autres organes constitutionnels de la République tchèque trouveront aussi des moyens de surmonter toute obstruction illégale.

Nous entendons, bien sûr, qu'il y a une nouvelle menace de problèmes du côté du Royaume-Uni. Cependant, si le gouvernement britannique devait autoriser un référendum, ce ne serait pas sur le traité de Lisbonne mais sur la question de savoir si les Britanniques sont favorables à l'UE ou s'ils souhaitent se retirer de l'Europe. C'est cela qui devrait faire l'objet du référendum et non un traité qui a déjà été ratifié. Cela serait totalement inacceptable. Je pense que nous devons en tirer les enseignements, à savoir que nos concitoyens ont besoin de plus d'information. J'espère donc que, dans la nouvelle Commission, nous aurons également un vice-président responsable de la communication et de l'information et peut-être même un commissaire pour la citoyenneté européenne. Cela serait la réponse aux controverses sur la politique européenne.

Jarosław Leszek Wałęsa (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, grâce au traité de Lisbonne, l'Europe pourra relever les défis qui transcendent les problèmes internes des États membres. L'Europe sera-t-elle prête à le faire? C'est encore difficile à dire. Il est certain que dans cette affaire, beaucoup dépendra des citoyens européens.

Cependant, tout comme le Traité, l'UE doit également avoir la volonté d'agir et d'avoir une présence mondiale. Elle doit avoir le sentiment d'être responsable du monde, de sa stabilité et de son développement. La sécurité et le développement de l'UE en dépendront également. Nous devons résister à la métaphore courante de l'Europe, pays sûr, prospère et démocratique qui chérit les droits de l'homme mais est absorbé par ses affaires internes et a tourné le dos au monde.

Le traité de Lisbonne nous pousse à acquérir une meilleure intelligence des défis auxquels nous sommes confrontés. Après le «oui» irlandais, une Europe unie observe à présent la Pologne et la République tchèque. Je n'ai pas le moindre doute sur l'entrée en vigueur imminente du traité de Lisbonne. Dans l'attente des signatures du président Kaczyński et du président Klaus, penchons-nous toutefois sur la façon dont la discussion a progressé au cours de la réforme actuelle, et tirons les conclusions de ce qu'il s'est passé. Nous devrions nous préparer pour l'avenir. Nous devrions nous préparer à d'autres réformes, car la magnifique structure que nous créons – l'Union européenne – est une idée qui n'est pas encore aboutie. Enfin, je tiens à ajouter une chose – merci l' Irlande!

Paolo De Castro (S&D). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le 2 octobre est un jour à marquer d'une pierre blanche pour l'Europe grâce au vote des Irlandais en faveur du traité de Lisbonne. L'entrée en vigueur de la codécision entraînera une véritable révolution démocratique, dans le domaine de la politique agricole commune plus particulièrement. Le Parlement disposera finalement de pouvoirs décisionnels équivalents à ceux du Conseil des ministres de l'agriculture, grâce à l'accord des Irlandais et aux votes favorables recueillis au sein des parlements nationaux, dont le parlement tchèque.

Tout retard engendrerait des problèmes pour les agriculteurs de l'ensemble des États membres. En fait, le secteur agricole traverse l'une de ses périodes les plus délicates et les plus difficiles de ces dernières années, caractérisée par une chute des prix de la plupart des produits, et pas uniquement des produits laitiers, comme nous l'avons constaté ces derniers jours.

Alors que nous attendons l'entrée en vigueur officielle du Traité, nous espérons que le Conseil et la Commission, Monsieur le Président, se mettront dès aujourd'hui à réfléchir sérieusement aux décisions prises par le Parlement – qui a été élu démocratiquement par tous les citoyens européens – concernant les matières agricoles également, en commençant par les mesures visant à répondre à la crise dans le secteur des produits laitiers.

Petru Constantin Luhan (PPE). – (RO) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me réjouis également que les Irlandais aient finalement approuvé le traité de Lisbonne, car j'estime que ce document revêt de l'importance pour l'intégration européenne.

Nous avons besoin d'un nouveau traité afin de doter l'Union européenne d'instruments modernes et de méthodes de travail améliorées nous permettant de relever efficacement les défis du monde moderne. Ce Traité constitue, tout d'abord, un pas en avant, car il démocratise davantage le processus décisionnel au niveau de l'UE, en nous permettant au Parlement européen d'être parmi les premiers à profiter des échanges de vues positifs prévus par ce Traité.

L'extension de la procédure de codécision mettra le Parlement européen sur un pied d'égalité avec le Conseil en termes de pouvoirs législatifs pour 95 % de la législation communautaire. À titre d'exemple, au sein de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, dont je suis membre, nous étendrons la procédure de codécision de 40 à 80 domaines d'expertise, renforçant ainsi la légitimité démocratique de la législation communautaire.

Je pense que la nouvelle base juridique contribuera à accélérer le processus de développement économique et à adapter les systèmes juridiques des États membres. Je suis également intimement convaincu que cette mesure nous permettra d'atteindre plus aisément l'un des principaux objectifs de l'Union européenne, à savoir la réalisation d'une cohésion économique, sociale et territoriale.

J'attends avec un grand intérêt l'achèvement de ce processus de ratification et je suis impatient de mettre en œuvre le traité de Lisbonne.

José Manuel Fernandes (PPE). – (*PT*) Mesdames et Messieurs, je salue le «oui» exprimé haut et fort par les Irlandais dimanche dernier lors du référendum sur le traité de Lisbonne. Espérons que le laborieux processus de ratification de ce Traité est enfin arrivé à son terme.

Je suis sûr que le Traité sera également ratifié par la République tchèque. Il serait, je pense, incompréhensible et inacceptable que l'avenir de l'Europe soit freiné, voire bloqué par une opinion personnelle qui ne tient nullement compte et est en opposition totale avec la majorité parlementaire compétente. Nous voulons tous que l'impasse institutionnelle dans laquelle nous nous trouvons depuis près de 10 ans se termine enfin.

C'est pourquoi je remercie les Irlandais, car la volonté qu'ils ont démontrée nous donne l'espoir d'une Europe plus forte et plus prospère, plus unie et élargie, tout en imposant aux institutions européennes le devoir et l'obligation d'agir de façon à ne pas trahir cette volonté, une volonté en outre partagée par la vaste majorité des citoyens européens.

J'espère que nous méritons tous une Europe qui occupe une position de plus en plus dominante, plus unie et qui défende les valeurs démocratiques, les droits sociaux et fondamentaux et la croissance économique dans le monde entier, tout en promouvant également la protection de l'environnement.

Mário David (PPE). – (*PT*) Monsieur le Président, Madame la Ministre, Madame la Commissaire, chers collègues, je voudrais juste dire quelques mots afin d'applaudir le résultat historique et de grande envergure du référendum en Irlande et de souligner le rôle décisif joué par le Fine Gael et son chef, le prochain Premier ministre d'Irlande, Enda Kenny, dans la conduite de ce processus. Au cours de ce processus, il est apparu très clairement que l'Union européenne a besoin d'être rapprochée de ses citoyens. Ce sont ces citoyens, en fait chacun d'entre nous, qui sont les principaux bénéficiaires de toutes les actions de l'Union. Il est vital que chacun connaisse l'impact et les avantages de l'Europe dans sa vie de tous les jours.

L'Europe est notre foyer. Ce qui est bon pour l'Europe est bon pour chaque État membre et pour ses citoyens. Cela est certainement vrai dans le cas du traité de Lisbonne. Ce Traité montre beaucoup mieux que l'on peut être à la fois un citoyen fier et loyal à son pays et un partisan convaincu du projet européen. Ayant atteint la fin d'un débat excessivement long sur son organisation et son fonctionnement, l'Union européenne pourra se concentrer davantage, et avec de nouveaux instruments plus efficaces, sur les vrais problèmes qui préoccupent les Européens: la compétitivité, la croissance et l'emploi.

Pour conclure, Monsieur le Président, Madame la Ministre, je formulerai une suggestion pour les générations futures. Au regard du manque d'information concernant les valeurs, les pouvoirs, les objectifs et le mode opératoire de l'Union européenne, le Parlement devrait proposer, à la fin de l'enseignement obligatoire dans chaque État membre, un nouveau système obligatoire d'études européennes. Les jeunes Européens apprendraient effectivement nos principes, qui nous sommes, ce que nous faisons et où nous voulons aller, de manière objective, authentique et vraie.

En apprenant à un jeune âge, ils auraient conscience, tout au long de leur vie, du potentiel et de la grande utilité de l'identité européenne créée par ce projet unique consistant à partager volontairement la souveraineté à une échelle continentale.

David Casa (PPE). – (*MT*) Oui, il s'agit effectivement d'un moment historique, non seulement parce que les Irlandais ont accepté le Traité en exprimant un vote solide en sa faveur, mais aussi parce qu'aujourd'hui la Pologne a annoncé qu'elle ratifiera le Traité.

Ce Traité a fait du chemin. Je ne suis ici que depuis cinq ans, mais il y a des délégués ici qui œuvrent à ce moment historique depuis longtemps. Parmi eux se trouve l'un de mes collègues, Méndez de Vigo. Ce grand événement fera peser de plus grandes responsabilités sur nos épaules, en tant que politiques, et cela vaut également pour le président de la République tchèque. Son opinion personnelle compte; cependant, on ne peut retenir en otage tout un pays, ni l'ensemble de l'Union européenne, à cause d'une opinion politique personnelle.

En tant que politiques, nous devons endosser d'énormes responsabilités. Nous devons fournir des réponses et nous devons répondre uniquement aux citoyens de l'Union européenne, car, en fin de compte, c'est eux que nous représentons. L'Europe fait face à de sérieux défis sur des questions telles que la crise financière, le changement climatique, les problèmes d'immigration et la plus grande création d'emplois en Europe. Pour cette raison, l'opinion du président de la République tchèque ne peut empêcher l'Europe d'œuvrer à la concrétisation des normes que nous avons fixées. Je suis d'accord avec l'intervenant précédent qui a dit que la Commission doit être désignée. Nous avons un président et, par conséquent, je ne vois pas pourquoi nous devrions attendre l'arrêt de la cour constitutionnelle de la République tchèque pour former une Commission. Il y a beaucoup de pain sur la planche et la Commission doit se mettre au travail immédiatement afin de garantir que ce travail sera réalisé.

Iuliu Winkler (PPE). – (*HU*) Je me joins aux nombreux collègues avant moi qui ont salué la décision prise par les électeurs irlandais de voter en faveur du traité de Lisbonne. Nous pouvons à présent anticiper avec optimisme la finalisation de la ratification. Cependant, il ne s'agit ni plus ni moins que du premier pas sur un parcours où, selon moi, nous devons atteindre trois objectifs. Nous devons approfondir l'intégration des nouveaux États membres, nous devons renverser les obstacles qui ont introduit une Europe à deux vitesses, et nous devons poursuivre le processus de l'élargissement de l'UE aux Balkans.

Le traité de Lisbonne repose sur la solidarité européenne, et j'espère que cette solidarité fonctionnera dans la pratique et ne restera pas simplement une déclaration d'intention exprimée dans les divers forums des institutions européennes. Je pense que la crise économique montre également que la solidarité est le seul moyen de répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés, et qu'une UE forte nous permettra à tous d'être des acteurs importants sur la scène mondiale.

Jusqu'ici, notre voyage a été long et ardu. Nous ne pouvons nous permettre d'affaiblir les fondements de l'intégration européenne. Je suis intimement convaincu que la réalité prouvera aux eurosceptiques qu'ensemble nous sommes plus forts, sans parler du fait qu'il n'y a aucun intérêt à revenir à la situation géopolitique du début du XX^e siècle.

Diogo Feio (PPE). – (*PT*) Monsieur le Président, Madame la Ministre, Madame la Commissaire, avec le résultat de vendredi passé, j'espère que l'Europe pourra sortir de la crise des Traités et qu'il sera ainsi possible de disposer d'un organe institutionnel stable adapté à une organisation à 27 États membres et différent de celui qui se fondait sur le traité de Nice.

Monsieur le Président, un traité n'est pas vraiment une œuvre d'art ni une œuvre juridique qui n'existe que pour être admirée. Il doit être utile et il doit être efficace. C'est pourquoi, bien qu'il soit important d'un point de vue politique d'avoir une discussion sur, par exemple, qui va devenir le président du Conseil, il est plus important que le processus de ratification s'achève et que le Traité entre en vigueur, en particulier parce que, avec ce résultat en Irlande, il apparaît clairement que l'Europe ne peut se bâtir contre le gré de la population. Que ce soit par représentation ou par référendum, ce rapprochement est réel.

Il importe également de signaler qu'un «non» est tout aussi démocratique qu'un «oui». Certaines personnes semblent confuses sur ce point. J'espère qu'avec la ratification de l'Irlande, en République tchèque et en Pologne, une situation de solidarité de fait pourra être établie entre les États membres. J'espère également que nous évoluons vers une situation où ce grand pas s'accompagne du modèle de l'Europe de Schuman: une Europe bâtie pas à pas, jour après jour et, ce qui est crucial, par la promotion des idéaux européens.

Csaba Sógor (PPE). – (*HU*) Monsieur le Président, le résultat fructueux du référendum irlandais est un triomphe pour l'ensemble du concept européen. À quoi cela peut-il être attribué? Tout d'abord, les Irlandais ont reçu une garantie. Autrement dit, la majorité a pris en considération les souhaits de la minorité. La vraie démocratie, ce n'est pas que l'opinion de la majorité remporte le vote, mais c'est prendre également en considération les souhaits de la minorité. C'est ce qui serait également nécessaire pour protéger les minorités en Europe.

La deuxième raison expliquant cette issue favorable est que les partisans du Traité ont mieux mené campagne que la dernière fois lorsque le référendum a été rejeté. L'Union européenne est une union qui dit «oui» plutôt que «non». Enfin, et ce n'est pas la moindre des raisons, la crise économique a également contribué à la réussite électorale. L'Irlande aurait subi le même sort que connaît l'Islande, qui ne fait pas partie de l'UE. Une crise met en évidence qu'ensemble nous sommes plus forts, et que la coopération et la solidarité sont préférables à des relations tendues entre nous.

Ioan Mircea Paşcu (S&D). – (EN) Monsieur le Président, le nouveau vote irlandais, approuvant cette fois le traité de Lisbonne, est effectivement une très bonne nouvelle. Cependant, il y a au moins deux aspects qui exigent la prudence. Le premier est que le Traité doit encore être signé par le président Klaus, que nous n'avons fait qu'aigrir par notre réaction à son scepticisme ouvert et à son anti-européanisme lorsqu'il s'est exprimé devant ce Parlement en automne dernier. Si seulement nous avions été plus intelligents que cela...

Le deuxième aspect où la prudence est de mise concerne les grandes espérances que nous plaçons dans la reprise de l'intégration, y compris l'élargissement, une fois le traité de Lisbonne mis en place. La vérité est que si nous ralentissons, ce n'est pas à cause de l'absence du traité de Lisbonne, qui n'est qu'un alibi, mais à cause des effets négatifs résultant de la crise actuelle, encourageant la renationalisation de certaines politiques communautaires et les tendances centrifuges au sein de l'Union. Il convient de s'attaquer à ces problèmes séparément et correctement si nous voulons que le traité de Lisbonne corresponde à ce que nous en attendons.

Íñigo Méndez de Vigo (PPE). – (ES) Monsieur le Président, je crois que l'une des conclusions de ce débat est que lorsque l'on explique les choses, lorsqu'il y a une discussion avec les gens, lorsqu'il y a une communication, lorsque les mensonges sont rejetés, alors on obtient une plus grande participation et un plus grand soutien pour le projet européen.

C'est pourquoi, je me permets, en m'inspirant de ce qu'un certain nombre d'intervenants ont dit, de faire une contribution constructive et positive, et de demander à la Commission européenne de réfléchir si, dans la composition de la nouvelle Commission, les tâches du commissaire aux droits de l'homme ne devraient pas être incluses dans un portefeuille plus large qui serait par exemple celui d'un commissaire à la citoyenneté et inclurait la communication, qui est absolument nécessaire pour pouvoir communiquer correctement, expliquer correctement et entreprendre un véritable dialogue sur notre projet européen.

John Bufton (EFD). – (EN) Monsieur le Président, le résultat du référendum sur le traité de Lisbonne en Irlande ce week-end est la preuve vivante que ce Parlement n'est ni démocratique ni honnête ou responsable. Mais qui s'en soucie vraiment ici? Et bien moi. Que les Irlandais aient dû voter deux fois prouve que l'UE est désormais devenue une dictature. Si le vote ne va pas dans le sens des dictateurs de l'UE, ils font simplement revoter encore et encore jusqu'à ce que le bon résultat soit atteint.

Cela n'est pas juste et c'est, selon moi, immoral. Les fanatiques de Lisbonne dans ce Parlement vont maintenant avancer à plein régime pour créer un nouveau super-État européen de 500 millions de personnes. L'injustice est que l'on a promis un référendum aux gens de mon pays, le Royaume-Uni, mais qu'il leur a été refusé. L'ironie est qu'n vertu du traité de Lisbonne, il y aura un président à temps plein. Il est très probable que ce sera Tony Blair. Le nouveau président de l'UE sera le chef d'État.

Il est impossible d'avoir deux chefs d'État et, vu que l'UE a la préséance sur les organes nationaux, le président de l'UE – peut-être Tony Blair – aura la préséance sur notre Reine. La population de mon pays n'acceptera pas un raté qui n'a pas été élu ou quiconque ayant la préséance sur notre Reine. Dieu sauve la reine!

Corneliu Vadim Tudor (NI). – (RO) Comme vous le savez, la Roumanie connaît actuellement une crise politique sans précédent, en plus de la crise économique et sociale. Une fraude électorale majeure se trame actuellement. Je veux parler des élections présidentielles qui doivent avoir lieu le 22 novembre en Roumanie. Toutes les élections en Roumanie ont été truquées, certes, mais l'ampleur de la fraude qui est actuellement projetée est incroyable.

Je n'accuse personne en particulier, mais des mécanismes absolument outrageants ont été créés et perfectionnés pour commettre ce type de fraude. Ils comprennent de faux sondages d'opinion, un tourisme électoral, des listes supplémentaires, des votes d'électeurs réels annulés et des bulletins de vote de personnes décédées validés, des montants énormes et des quantités de biens de consommation utilisés pour soudoyer les pauvres et persuader les parents en achetant les écoliers, des fraudes informatiques et d'innombrables autres actes illicites. S'il vous plaît, aidez-nous à sauver la Roumanie. Je lance un SOS au nom du peuple roumain.

Les institutions du Conseil européen, plus particulièrement le Parlement européen, ont une obligation morale d'aider un État membre à rester civilisé. Ne permettez pas à la mafia des Balkans de ruiner le noble projet de l'Union européenne. Je tire cette sonnette d'alarme, car les institutions de l'Union européenne représentent le dernier espoir du peuple roumain.

Zoltán Balczó (NI). – (*HU*) Les partisans du traité de Lisbonne ne fêtent pas une simple victoire, ils fêtent la victoire de la démocratie elle-même sous prétexte de l'actuel «oui» dans un référendum imposé. Pourtant, au stade actuel, le résultat est de 3 contre 1 en faveur des opposants au Traité. N'oublions pas que la population tant en France qu'aux Pays-Bas a dit «non» au traité constitutionnel, lequel comporte des dispositions tout à fait identiques. L'idée suivante, créative mais cynique, a alors été imaginée: puisque les populations d'Europe n'acceptent pas cette constitution, donnons-lui le nouveau nom de traité modificatif et les dirigeants politiques voteront en faveur de ce Traité dans les divers parlements. Malheureusement, le parlement hongrois a été le premier à le faire.

J'admets que beaucoup de personnes pensent que le traité de Lisbonne conduira au bonheur les populations d'Europe, mais cela ne leur confère toujours pas la base juridique pour dire que c'est ce qu'ont voulu les peuples d'Europe.

Cristian Dan Preda (PPE). – (RO) Je souhaitais simplement prendre la parole pour rappeler à M. Vadim Tudor que le débat actuel porte sur le thème du référendum en Irlande et que les déclarations totalement fausses qu'il a faites n'ont rien à voir avec ce sujet. Par ailleurs, je voudrais saluer la victoire remportée par le camp pro-européen en Irlande.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (EN) Monsieur le Président, je constate que le débat sur le référendum irlandais est toujours vivant dans cette session plénière et qu'il y a beaucoup à dire de la démocratie. Était-il démocratique de faire voter les Irlandais une seconde fois? Oui, ça l'était. C'était même très démocratique. Si vous écoutez les gens et leur demandez pourquoi ils avaient voté «non», vous en comprenez les raisons. Vous éclaircissez la situation en donnant des garanties juridiques aux Irlandais sur la fiscalité, la neutralité, certaines questions éthiques et aussi en leur garantissant que tous les États membres, dont l'Irlande, auront un commissaire lorsque le nouveau Traité entrera en vigueur. Avec cette clarification, vous avez un nouveau référendum. Les gens ont répondu «oui» par une majorité de deux tiers et avec une plus forte participation que la dernière fois. Cela est démocratique, et je crois que nous devrions nous en réjouir et féliciter les Irlandais.

Je constate également qu'il y a à l'évidence un débat national britannique en cours ici au Parlement; il serait tentant de s'y immiscer mais je ne le ferai pas. Quel que soit le prochain locataire du 10 Downing Street l'année prochaine, je tiens à dire que les Britanniques auront besoin de l'Europe et que l'Europe aura besoin de la Grande-Bretagne.

Je ressens également ici une certaine frustration par rapport au calendrier Je peux le comprendre et je partage cette frustration, mais je souhaite rassurer le Parlement et lui dire que nous progressons aussi vite que possible. Nous avons des garanties ou des promesses que le président polonais signera dans quelques jours. Le calendrier à Prague est toujours un peu flou. J'irai là-bas cette nuit, si je réussis à prendre l'avion, et rencontrerai un certain nombre de personnes demain en vue d'avoir une meilleure idée des différents scénarios et des différents calendriers auxquels nous pouvons nous attendre. Nous avons besoin de quelques jours pour saisir et évaluer la situation à la cour constitutionnelle. Le Traité est examiné par la cour constitutionnelle, et tant qu'il se trouve là, le président ne peut le signer. Je suis plutôt optimiste: je pense qu'il sera prêt bientôt mais nous devrons attendre cette clarification encore quelques jours..

Entre-temps, la Présidence travaille, bien sûr. Beaucoup de groupes de travail s'affairent à préparer la pleine mise en œuvre du Traité. Des discussions sont en cours avec le Parlement européen et avec la Commission en vue de mettre en place tout ce qu'il faut pour que le Traité puisse entrer en vigueur très rapidement.

J'ai reçu une question de M^{me} Flautre sur les eurodéputés supplémentaires; il s'agit d'une matière que nous devrons traiter dès l'entrée en vigueur du Traité, et je tiens à la rassurer, si elle écoute maintenant, que nous

faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous assurer que la décision sera prise dans les plus brefs délais. Je souhaite remercier le Parlement d'avoir décidé d'accorder à ces députés le statut d'observateur alors que nous attendons les formalités dès l'adoption du Traité. Elle a également mentionné plusieurs hommes dont la personnalité est évoquée pour des postes de haut niveau, mais ce sont des hommes cités par les médias et la presse, il n'y a pas encore de candidats officiels du Conseil. Il y en aura. Cependant, tous les noms qu'elle mentionne sont cités par les médias. Je serais très heureuse si l'un de ces postes de haut niveau revenait à une femme. Je ne puis toutefois vous garantir que nous y parviendrons, car une Présidence doit écouter toutes les parties et trouver des candidats susceptibles de recueillir un consensus auprès des 27 États membres, mais je serais très heureuse de recevoir la candidature d'une femme; l'Europe serait ainsi beaucoup plus représentative qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Je ressens également, Monsieur le Président, une très forte volonté dans ce Parlement que l'Europe devienne un acteur plus fort et plus important dans le monde et fasse preuve de fermeté quand il est question d'économie, de lutte contre le chômage, de s'attaquer aux défis de la mondialisation et de la question climatique. Nous devons le faire. Le traité de Lisbonne est pour nous un outil important, mais nous devons également avancer indépendamment du Traité dont nous disposons, montrer des résultats concrets et être à la hauteur. Ce n'est que lorsque nous le ferons, lorsque nous comblerons les attentes des citoyens – et cela vaut pour le Conseil, la Commission et le Parlement européen – que nous gagnerons en légitimité ainsi que nous gagnerons la confiance de nos concitoyens. Je peux vous assurer que la Présidence fait tout ce qu'elle peut pour faire avancer les processus sur toutes ces matières, avec l'aide du Parlement européen. Merci beaucoup de ce débat intéressant, Monsieur le Président.

PRÉSIDENCE DE M. LIBOR ROUČEK

Vice-président

Margot Wallström, *vice-présidente de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, nous avons eu un débat très intéressant qui, j'en suis sûre, reflète dans une certaine mesure les discussions qui ont eu lieu en Irlande et ailleurs.

Permettez-moi de commencer par énoncer quelques faits. Ce sont les gouvernements des États membres qui décident de la procédure de ratification. Les institutions européennes ne peuvent en aucun cas contraindre un État membre à opter pour un référendum ou une ratification parlementaire. Je pense qu'il est primordial de le rappeler. Il est intéressant de constater que ce sont les personnes qui s'expriment avec force en faveur d'États-nations indépendants qui voudraient imposer un référendum dans tous les autres États membres, ce que je trouve un peu étrange.

L'Irlande a décidé d'organiser un deuxième référendum. Soyons honnêtes: une telle procédure comporte toujours un risque politique, mais le gouvernement irlandais a décidé qu'il était prêt à le prendre. Et pourquoi l'ont-ils fait?

On pourrait signaler au passage qu'il n'est pas inhabituel d'organiser un second référendum: cela a déjà été fait par le passé sur des questions nationales, et dans certains États membres il est également possible de revenir plusieurs fois sur un problème national. Alors, s'il vous plaît, faisons preuve d'honnêteté intellectuelle vis-à-vis de toute cette procédure.

Je pense que les députés irlandais eux-mêmes, M. Kelly, Mary MacDonald et M. De Rossa, nous ont présenté une très bonne analyse de la situation: ils nous ont expliqué pourquoi la population irlandaise a changé d'avis, pourquoi elle a penché pour le «oui», et j'estime que nous avons obtenu des réponses satisfaisantes.

Je pense que certains députés ont une façon très étrange de percevoir la démocratie comme étant très statique et absolue. Ils préfèrent sans doute oublier qu'il s'agit ici de discuter d'une réforme. Ce processus a vu le jour à Laeken il y a de nombreuses années et a impliqué différents organes démocratiques et des discussions au fil des ans afin de rechercher une solution commune qui permettrait de prendre des décisions de manière à la fois efficace, plus moderne et plus démocratique. Les États membres et leurs dirigeants ont, bien évidemment, investi beaucoup de temps et d'énergie dans cette procédure, raison pour laquelle elle n'est pas statique: elle ne peut être comparée à un match de football. Je suis désolée, mais vous ne pouvez pas compter les goals de la même manière que dans un match de football, car nous devons nous écouter les uns les autres.

C'est précisément ce qui a été fait. Les préoccupations des citoyens irlandais ont été entendues, notamment en Irlande. Pourquoi devrions-nous donner des explications? Les Irlandais eux-mêmes et leur parlement

national ont débattu en sous-comité des raisons du «non», car celui-ci avait surpris beaucoup de monde dans le pays. Ils en ont donc examiné les raisons.

J'étais moi-même présente là-bas. J'étais au salon de la mode à Dublin, sur le marché aux poissons à Cork ou encore à une réunion publique à Donegal, et la première chose que de nombreuses personnes ont déclaré d'entrée de jeu était qu'en fait, nous n'avions pas lu l'intégralité du Traité, un texte juridique très complexe dont il est difficile de comprendre la teneur exacte.

Certains ont déclaré avoir eu très peur de voir ce qui était inscrit sur les affiches devenir réalité, de voir l'UE décider d'un salaire minimum de 1,48 euros: se peut-il que ce soit la vérité? Ou bien est-il vrai que l'UE compte imposer une conscription afin de constituer une armée européenne et d'envoyer ainsi de très jeunes gens en Afghanistan? Se peut-il que tout cela soit vrai? Que penser de ces déclarations? Dois-je les croire? Les inquiétudes et les préoccupations réelles étaient donc nombreuses. Mais il y avait surtout, d'après moi, un manque d'information et un besoin de voir leurs préoccupations prises au sérieux.

Voilà ce qu'il s'est passé. La société civile s'est également engagée, ainsi que M. Kelly l'a très bien expliqué, je pense. Je n'ai pas honte de dire que nous avons fait un résumé du traité de Lisbonne à l'attention des citoyens et que nous l'avons ensuite publié dans les principaux journaux - sans que personne ne le conteste, devrais-je ajouter - afin que les citoyens puissent lire un résumé, dans un langage compréhensible, de l'ensemble du Traité et puissent juger par eux-mêmes de son contenu et de ce qui était vrai ou pas.

Je pense que les garanties juridiques ont joué un rôle en établissant clairement que les Irlandais n'avaient pas à s'inquiéter de la neutralité, de l'avortement ou de toute autre préoccupation. Outre la clarification de ce point, les Irlandais ont obtenu des garanties juridiques et un commissaire et je remercie l'Irlande, car cela signifie qu'il y aura également un commissaire suédois à partir de maintenant, de même qu'un allemand, un grec, etc. Je pense donc que nous devons tous remercier les Irlandais d'avoir permis cela.

Il est clair que nous ne discutons pas de ces questions dans un vide politique. La réalité influencera également la manière dont nous réfléchirons à ces problèmes et il n'y a pas de mal à cela. Je pense toutefois que, lors de l'analyse qui fait suite à un référendum, nous devrions toujours réfléchir aux craintes de part et d'autre, car la peur est une émotion très forte qui peut être utilisée à mauvais escient. Je pense donc que le débat qui va suivre en Irlande devra également se pencher sur la manière d'empêcher toute utilisation ou tout abus de ces craintes. Le résultat du référendum nous a toutefois montré que le peuple irlandais estimait avoir une place au cœur de l'Europe et que le fait d'appartenir pleinement à l'Europe et de ne pas voir cette appartenance remise en cause les aidera grandement.

J'espère également que la Commission pourra continuer à jour son rôle en fournissant des informations factuelles objectives. Le débat se poursuivra néanmoins car, je vous le rappelle, l'avantage d'un référendum est qu'il exige de vous un engagement vis-à-vis des citoyens. Vous devez fournir des informations et organiser un débat et une discussion. L'inconvénient est qu'il divise la population en l'obligeant à répondre par «oui» ou par «non», une décision qui pourrait rester longtemps dans le cœur et l'esprit des Irlandais. Nous avons le devoir, l'obligation démocratique, de prendre également au sérieux les préoccupations des partisans du «non», de poursuivre le débat et de veiller à ce que les questions européennes soient intégrées dans le débat politique normal, y compris au sein de la société civile irlandaise, à partir de maintenant, mais aussi dans le reste de l'Europe. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas eu un taux de participation plus élevé: ce sujet ne fait pas partie des discussions politiques au quotidien dans les différents États membres.

Cela doit être fait et j'espère qu'il y aura un commissaire chargé de la citoyenneté et de la communication à partir de maintenant et, je l'espère, dans le cadre du nouveau traité de Lisbonne.

Le Président. - Merci, Madame la Commissaire. Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont pris part à ce débat essentiel sur les résultats du référendum en Irlande.

Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Elena Oana Antonescu (PPE), *parécrit.* – (*RO*) Le vote irlandais est un vote catégorique en faveur de l'Europe. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne permettra de sortir de l'impasse dans laquelle l'Europe se trouve depuis quelques années.

Beaucoup de choses ont été dites à propos du manque de démocratie dont souffre l'Europe et du fossé qui sépare l'Union européenne de ses citoyens. Certains députés ont également parlé de l'incapacité des institutions

européennes de faire face aux réalités d'une Europe disparate constituée de 27 États membres au sein de laquelle un certain nombre de nouveaux arrivants ont un niveau de développement et un type d'économie différents.

L'inadéquation de la structure institutionnelle et la nécessité de renforcer la légitimité de l'Europe aux yeux de ses citoyens et de disposer des instruments spécifiques qui permettront à l'UE d'endosser des responsabilités mondiales dans un contexte économique difficile justifient la détermination des États membres de soutenir la transition vers une Europe plus démocratique.

L'entrée en vigueur du Traité ouvrira la voie à une réforme de l'Union européenne, en donnant aux institutions la capacité d'agir. Une volonté politique est cependant nécessaire pour relever ces défis. La bonne mise en œuvre du traité de Lisbonne sera donc un élément déterminant.

Sebastian Valentin Bodu (PPE), par écrit. -(RO) L'Union européenne se rapproche à grands pas du moment où elle devra entreprendre la réforme la plus importante de son histoire, la mise en œuvre du traité de Lisbonne. L'Irlande a dit «oui» au Traité 16 mois après un «non» retentissant qui a suscité une inquiétude comparable au sein de tous les gouvernements d'Europe.

L'UE attend maintenant que le président polonais ratifie rapidement le Traité, ainsi qu'il l'a promis, et que la cour constitutionnelle de la République tchèque fasse ce que le président tchèque refuse de faire. Ce Traité renforcera la flexibilité et la réactivité de l'UE, mais cela ne s'arrête pas là. Il ravivera également les aspirations des États qui souhaitent devenir membre de la Communauté. Les États des Balkans occidentaux ont salué avec enthousiasme la ratification du Traité par l'Irlande.

Le Traité renforcera le poids de l'UE sur la scène internationale, une fois que ses institutions auront été mises sur pied et réformées. L'UE ne sera alors plus uniquement un marché commun, mais également une puissance internationale. Cette force lui sera conférée par les 27 États membres, dont le nombre pourrait encore augmenter dans un avenir pas très lointain. Nous espérons que l'année 2010 verra l'entrée en vigueur du Traité. Cette année pourrait également marquer le renouveau de l'UE, qui n'a eu de cesse de se réinventer tout au long de son histoire.

Maria Da Graça Carvalho (PPE), par écrit. – (PT) Le résultat du référendum irlandais sur le traité de Lisbonne constitue une étape vitale pour l'intégration européenne et le renforcement du rôle de l'Europe. Le traité de Lisbonne renforce le rôle de l'Europe dans le domaine des politiques de l'énergie, du changement climatique, des sciences et de la coopération avec les pays en développement.

Le traité de Lisbonne fait de la lutte contre le changement climatique un objectif spécifique de la politique environnementale de l'UE, reconnaissant en cela son rôle prépondérant dans la lutte contre le changement climatique sur la scène internationale.

Un chapitre consacré à l'énergie sera inclus pour la toute première fois et confiera à la politique européenne la tâche de garantir la sécurité énergétique et de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement des sources d'énergie renouvelable.

Le traité de Lisbonne pose les bases pour la création d'un espace européen de la recherche, en renforçant l'action européenne dans un domaine vital pour la croissance économique et l'emploi.

Le traité de Lisbonne introduit, pour la première fois, une base juridique spécifique pour l'aide humanitaire et prévoit que la réduction et l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement est l'objectif premier de la politique de coopération au développement de l'Union.

João Ferreira (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) Le résultat du deuxième référendum sur le traité de Lisbonne organisé en Irlande ne change rien au caractère anti-démocratique d'un processus qui a fait fi de la volonté des citoyens dès le tout début. Nous ne permettrons pas que le «non» des citoyens français et néerlandais au traité constitutionnel soit oublié, pas plus que la déception que sa transformation en traité de Lisbonne a suscitée.

Le peu de cas fait du «non» irlandais lors du premier référendum et le chantage et les ingérences inacceptables qui ont suivi, avec pour point culminant une vaste campagne qui a conduit à l'utilisation éhontée des ressources de l'État irlandais et de l'Union européenne, seront également inscrits dans l'histoire. Ni le processus de ratification ni le contenu de ce Traité ne légitiment la poursuite des politiques qui sont à l'origine de la grave crise économique et sociale que traverse actuellement l'UE, et plus particulièrement le Portugal, et que ce Traité ne fera qu'aggraver.

Pour notre part, nous continuerons à lutter contre le néolibéralisme, le fédéralisme et le militarisme au sein de l'Union européenne avec une détermination inébranlable. Nous continuerons à nous battre avec conviction pour une autre Europe - une Europe de travailleurs et de citoyens - et contre les nouvelles menaces qui pèsent aujourd'hui sur les droits sociaux et du travail, la démocratie, la souveraineté, la paix et la coopération.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – Monsieur le Président, mes chers collègues, De qui se moque-t-on? La satisfaction assez méprisante affichée ici devant le «oui» arraché aux Irlandais après des mois de harcèlement, de campagne de culpabilisation, de mensonges et de demi-vérités, est une honte pour la démocratie et une insulte à la volonté des peuples. En matière de justice, les aveux obtenus par la contrainte sont nuls: il devrait en être de même pour ces ratifications truquées où il ne peut y avoir qu'une seule réponse possible, que l'on est prêt à obtenir en faisant voter et revoter les citoyens ad nauseam quand on ne les «zappe» pas carrément en passant par la voie parlementaire. Il ne reste aujourd'hui que Vaclav Klaus, président de la République tchèque, pour tenter de résister à ce texte liberticide qu'est le traité de Lisbonne. Tous les patriotes d'Europe, tous ceux qui refusent le super-État européen, tous ceux qui pensent que les peuples ont le droit de déterminer eux-mêmes leur avenir, doivent aujourd'hui lui manifester leur soutien et l'aider à tenir face aux pressions dont il fait l'objet et va faire encore plus l'objet dans un proche avenir.

Lívia Járóka (PPE), par écrit. — (HU) Je voudrais profiter de l'occasion pour saluer le résultat du référendum irlandais, qui ouvre la voie à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, créant ainsi une Union européenne encourageant plus de démocratie et de solidarité. Je voudrais souligner le fait que, d'une part, le Traité renforce l'influence des parlements nationaux et que, d'autre part, il repose sur la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, de sorte qu'il maintient et consolide le caractère contraignant de ce document qui consacre les droits de l'homme et des minorités. C'est là un point particulièrement important pour la Hongrie, car l'interdiction de toute discrimination à l'encontre d'une minorité nationale énoncée dans la charte constitue un signe capital pour les Hongrois qui résident en dehors de Hongrie et les minorités qui vivent sur le sol hongrois. En cette période de récession économique mondiale, il est important d'admettre qu'une coopération européenne efficace peut permettre à un pays de taille moyenne, comme l'Irlande ou la Hongrie, de sortir de la crise.

Rareş-Lucian Niculescu (PPE), par écrit. — (RO) L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne simplifiera considérablement les procédures législatives. Le progrès le plus significatif à cet égard sera l'augmentation du nombre de domaines dans lesquels des décisions seront adoptées par le Conseil européen à la majorité qualifiée (plutôt qu'à l'unanimité), ainsi que l'augmentation du nombre de domaines dans lesquels le Parlement européen jouera le rôle de colégislateur, aux côtés du Conseil. Ces nouveaux éléments faciliteront grandement la procédure d'adoption des décisions au niveau européen, en particulier dans des domaines tels que les Fonds structurels et le Fonds de cohésion, qui sont extrêmement importants pour la Roumanie, qui a besoin de cet argent pour poursuivre son développement. Je salue également l'extension des compétences du Parlement européen, concernant les fonds agricoles, par exemple, un domaine durement touché par la crise actuelle et dans lequel des mesures spécifiques et capables de produire des résultats rapides sont en outre nécessaires pour améliorer la vie des agriculteurs et garantir la sécurité alimentaire de nos concitoyens.

Joanna Senyszyn (S&D), *par écrit.* – (*PL*) Malgré une promesse faite publiquement, le président Lech Kaczyński n'a toujours pas signé le traité de Lisbonne. Cette situation, bien qu'injustifiée, répréhensible et même illégale, dure maintenant depuis plus d'un an et demi.

Le 1 ^{er} avril 2008, le président a été chargé par le parlement polonais de ratifier le traité de Lisbonne. En vertu de la constitution de la République de Pologne, le président est obligé de signer. Ce n'est pas une question de bonne volonté ou d'envie, c'est une obligation. En ne respectant pas cette obligation, il enfreint la loi. En conditionnant la signature du Traité à la décision des citoyens d'un autre pays, le président Kaczyński a placé la Pologne dans la position d'un pays incapable de prendre une décision souveraine et a offensé les sentiments patriotiques des Polonais. En Irlande, les vainqueurs sont les partisans d'une Union européenne forte et unie. En Pologne, le président se met en travers de la victoire et la société lui a désormais retiré quasiment tout son soutien

Se pourrait-il qu'il ait tergiversé pour des raisons personnelles, par crainte de perdre un électorat anti-européen inflexible, y compris celui associé à Radio Maryja? Si c'est le cas, il est grand temps de lancer la procédure de destitution. La constitution de la République de Pologne prévoit deux possibilités: le tribunal d'État ou l'application de l'article 131, paragraphe 2, sous-paragraphe 4 de la constitution de la République de Pologne «une déclaration de l'assemblée nationale quant à l'incapacité permanente du président d'exercer ses devoirs en raison de son état de santé». Les citoyens polonais ne veulent pas entraver le développement de l'Union

européenne. Ils veulent au contraire introduire des changements bénéfiques en Europe. Le président Kaczyński n'a pas le droit d'interférer.

Czesław Adam Siekierski (PPE), par écrit. – (PL) Bien que l'Union européenne et ses institutions fonctionnent de manière efficace au quotidien sans le traité de Lisbonne, la non-adoption du Traité donnerait l'image d'une Communauté incapable de dégager et d'adopter des décisions importantes. Le traité de Lisbonne introduit de nouveaux principes de vote, en vertu desquels le pouvoir de vote d'un pays dépend clairement de l'importance de sa population. Par rapport au système actuel de vote instauré par le traité de Nice, les grands pays, dont l'Allemagne, sont gagnants, tandis que les pays de taille moyenne, dont la Pologne, sont perdants. Le ratio de votes alloué à la Pologne par le traité de Nice était très avantageux. La création d'un nouveau poste de président du Conseil européen, souvent connu sous le nom de «président de l'UE», a suscité certaines craintes concernant le partage des compétences. N'oublions pas que nous avons déjà un président de la Commission européenne et un président du Parlement, en plus du président du pays assurant la Présidence de l'UE. Nous attendons en outre la désignation d'un haut-représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. En plus de créer le poste de haut-représentant, également connu sous le nom de ministre européen des affaires étrangères, le traité de Lisbonne renforce la politique étrangère de l'UE en instaurant une diplomatie commune. D'autre part, la possibilité de quitter l'UE a été inscrite dans le Traité, l'initiative citoyenne européenne a vu le jour et le Traité parle également de la nécessité de créer une politique européenne en matière d'énergie, un point essentiel pour l'avenir de l'Europe. Nous attendons avec beaucoup d'espoir les ratifications finales du Traité.

Silvia-Adriana Țicău (S&D), par écrit. – (RO) Le traité de Lisbonne permettra aux parlements nationaux d'inscrire des sujets européens à l'ordre du jour pour un débat national. Presque toutes les propositions législatives de la Commission européenne seront examinées par les parlements nationaux afin de confirmer leur conformité avec le principe de subsidiarité. Si un tiers des parlements nationaux informe la Commission que ce principe a été enfreint, la Commission sera tenue de revoir sa proposition. Si la moitié des parlements nationaux estime que le principe de subsidiarité a été violé, le Parlement européen et le Conseil seront tenus de faire une déclaration précisant si le principe a été respecté ou enfreint. Après l'adoption d'une législation au niveau européen, les parlements nationaux pourront demander à la Cour de justice européenne de l'abroger dans les deux mois suivant sa publication. Compte tenu de la durée du processus législatif au niveau européen, l'inscription de sujets européens à l'ordre du jour des débats nationaux permettra aux États membres de recevoir à temps les conseils et les lignes directrices à développer, et d'élaborer leur propre législation en même temps que l'UE. Le traité de Lisbonne réaffirme que l'économie de l'UE est une économie sociale de marché et octroie de nouvelles compétences à l'UE dans des domaines tels que le changement climatique et la politique énergétique. Ces compétences revêtiront une importance particulière, notamment à la lumière de la dépendance énergétique de l'UE vis-à-vis de pays tiers.

Rafał Kazimierz Trzaskowski (PPE), par écrit. — (EN) Le «oui» irlandais au traité de Lisbonne constitue une bonne nouvelle pour l'Europe. Il ne fait aucun doute que le Traité profitera à l'Union européenne en simplifiant son processus décisionnel et en créant un terrain plus propice à son efficacité. Contrairement à ce qu'affirment ses opposants, le Traité n'entraîne aucune révolution majeure. Jamais encore autant de choses n'ont dépendu du processus de mise en œuvre. Le diable est dans les détails. Au travers des innovations qu'il apporte, le Traité pourrait renforcer, par exemple, la visibilité de l'UE sur la scène internationale. Tout dépendra toutefois des arrangements finaux qui détermineront le caractère des nouveaux instruments, tels que le service européen pour l'action extérieure. Il est donc essentiel que le Parlement européen joue le rôle qui lui revient dans le processus de création du nouvel environnement institutionnel prévu par le traité de Lisbonne, chaque fois que ce sera possible. Une telle attitude aura pour effet de rendre le processus plus transparent et d'accroître sa légitimité et permettra en fin de compte, je pense, d'obtenir de meilleurs résultats.

17. Situation en Guinée (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration du Conseil sur la situation en Guinée.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (EN) Monsieur le Président, nous passons au point suivant pour aborder un sujet très grave et important que les députés ont évoqué et choisi d'inscrire à l'ordre du jour.

Ce lundi 28 septembre, plus de 100 personnes ont été tuées à Conakry, en Guinée, à la suite de tirs des membres des forces de sécurité guinéennes en direction de la foule des manifestants. Des citoyens guinéens s'étaient réunis dans un stade de la capitale pour manifester contre l'intention présumée du dirigeant militaire

guinéen par intérim, le capitaine Moussa Dadis Camara, de se porter candidat à la présidence. Le nombre total de morts n'est toujours pas connu, les soldats ayant ramassé les corps pour éviter qu'ils ne puissent être comptés dans les morgues publiques. À ce stade, nous ignorons l'ampleur réelle de ces événements tragiques. Au moins 1 200 personnes auraient été blessées et des témoins oculaires ont fait état de femmes violées par des soldats dans les rues de Conakry.

Au cours de cette violente répression, plusieurs dirigeants de l'opposition ont été blessés et détenus temporairement. Le nombre des protestataires encore détenus n'est toujours pas connu; les maisons des dirigeants de l'opposition ont été mises à sac et des magasins pillés par des hommes en uniforme. Dans une déclaration télévisée le jour suivant, le capitaine Camara a exprimé ses condoléances aux familles des victimes des tirs et a rendu visite à quelques blessés. Il a décrété deux jours de deuil national et promis une enquête sur les violences. Il a également pris ses distances par rapport aux tueries en déclarant qu'il ne contrôlait pas les éléments des forces militaires responsables de ces atrocités.

L'Union européenne a condamné immédiatement et avec force ces événements brutaux et choquants. Des déclarations de la Présidence, du haut-représentant Solana et du commissaire européen M. De Gucht ont été publiées le jour suivant. Nous devons insister sur la libération de tous les prisonniers arrêtés et la tenue d'une enquête approfondie sur ces événements.

Les violences en Guinée ont été unanimement condamnées dans le monde. Le Conseil de sécurité de l'ONU a été informé mercredi dernier de la situation dans le pays. L'Union africaine a condamné les événements et a décidé de préparer un rapport sur les éventuelles mesures à prendre. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a réclamé une enquête internationale approfondie sur la question. Comme vous le savez, le Parlement avait condamné la prise de pouvoir anticonstitutionnelle de Camara et, dans sa résolution du 15 janvier 2009, réclamé le respect des droits de l'homme et un retour rapide à l'ordre constitutionnel. L'UE a alors décidé d'ouvrir des consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou et de geler son aide au développement, en dehors de l'aide humanitaire et du soutien au processus de transition démocratique.

Nous n'avons pas été les seuls à réagir. Nos partenaires internationaux ont adopté la même ligne que nous. L'Union africaine et la CEDEAO ont décidé de suspendre la Guinée jusqu'à la mise en place d'un parlement ou d'un gouvernement élu démocratiquement. Un groupe de contact international sur la Guinée coprésidé par l'Union africaine et la CEDEAO, avec la participation de l'Union européenne, a été constitué. En mars dernier, la junte militaire a décidé, en accord avec l'opposition, d'organiser des élections avant la fin de l'année 2009, ce qui a fait naître l'espoir raisonnable d'une transition pacifique et démocratique. Le capitaine Camara a promis qu'aucun des responsables du coup d'État ne serait candidat à une fonction politique. Un conseil national de transition devait conduire le processus de transition et préparer la modification de la constitution nécessaire pour faciliter les élections.

Que pouvons-nous donc faire pour prévenir d'autres violences et aider la population guinéenne à concrétiser son désir légitime de démocratie, d'État de droit, de paix et de développement? Nous pouvons agir à trois niveaux. Premièrement, nous devons maintenir et renforcer la pression politique sur le régime de Conakry, notamment dans le contexte du groupe international. La décision du capitaine Camara de ne pas se présenter pourrait favoriser le retour au calme. La désignation du président du Burkina Faso, M. Blaise Compaoré, en qualité d'intermédiaire dans la crise, au nom de la CEDEAO et du groupe de contact international, est un signe très positif, et l'Union européenne a salué cette nomination via sa Présidence. Nous espérons que son travail de médiation contribuera à l'identification d'une solution sûre, pacifique et durable à la situation en Guinée.

Deuxièmement, la possibilité de sanctions ciblées à l'encontre des responsables des violences pourrait être à nouveau étudiée. Nous devrons coordonner cette approche avec l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux et bilatéraux. La troïka ministérielle UE-Afrique prévue à Addis-Abeba et la réunion sur la Guinée le 12 octobre à Abuja seront importantes à cet égard.

Troisièmement, nous devons continuer d'apporter une aide humanitaire à la population civile et à soutenir le processus de transition démocratique. Ce dernier dépendra toutefois de la volonté sincère des autorités de transition de Guinée de réinstaurer un dialogue pacifique et constructif, en s'engageant clairement à s'abstenir de toute violence supplémentaire et à respecter les droits de l'homme et les libertés politiques de leurs citoyens. Nous ne ménagerons aucun effort pour aider la population guinéenne en cette période critique et sommes déterminés à soutenir un retour à un gouvernement civil, constitutionnel et démocratique au moyen d'élections libres et transparentes. Nous encourageons toutes les parties prenantes de Guinée à s'abstenir de tout acte de violence et à opter pour une transition pacifique et démocratique.

Filip Kaczmarek, au nom du groupe PPE. – (PL) Monsieur le Président, Madame Malmström, la crise en Guinée est, d'après moi, symptomatique d'un problème plus vaste et malheureusement présent dans de nombreux pays africains. Je veux parler de la faiblesse des institutions démocratiques et du sous-développement, lorsqu'ils existent, des mécanismes qui caractérisent les sociétés civiles matures. C'est important pour l'Europe, non seulement parce que nous sommes attachés à nos valeurs, mais aussi pour des raisons purement pragmatiques.

L'efficacité de la coopération au développement revient relativement souvent dans nos discussions. Cela n'a rien d'anormal en soi dans la mesure où nous somme le principal donateur de cette aide et devons nous préoccuper de son utilisation efficace. Il nous faut bien admettre cependant qu'aucun progrès ne pourra être réalisé au plan de l'efficacité si les pays qui utilisent cette coopération au développement ne sont pas en mesure d'offrir des garanties minimales quant à l'utilisation appropriée de cette aide. Mais le fait est qu'il est difficile d'offrir de telles garanties sans démocratie ni société civile.

Hier, M. Camara a accusé la France d'humilier les Africains en gelant les relations avec la Guinée. Ce n'est pas vrai. La France n'a pas humilié les Africains. C'est M. Camara lui-même qui a humilié ses compatriotes et les Africains en autorisant les massacres et les viols. La réaction de la France et du gouvernement français était justifiée et pertinente et notre position se doit d'être tout aussi déterminée et sévère.

Il s'agit là d'un paradoxe, mais la situation est relativement simple. Nous ne pouvons pas ne pas réagir face aux actes brutaux perpétrés en Guinée. Nous devons exiger l'arrêt du recours à la violence. Comme M^{me} Malmström, je pense que la mission du président du Burkina Faso est une très bonne chose et je lui souhaite de réussir. Espérons que cela sera efficace. Nous devons également soutenir l'Union africaine, qui a annoncé des sanctions si l'ordre civil n'est pas rétabli.

Nous connaissons l'engagement de la Suède vis-à-vis du processus de renforcement de la démocratie. Nous savons que c'est une priorité réelle de la Présidence en matière de politique de développement. Nous savons également que le gouvernement suédois peut se targuer d'une certaine expérience et de brillants états de service dans ce domaine. Je veux donc croire et espérer que cet engagement, dans un dossier aussi difficile et extrême que celui de la Guinée, sera efficace et portera ses fruits.

Patrice Tirolien, au nom du groupe S&D. – Monsieur le Président, les développements inquiétants de la situation politique et de la sécurité en Guinée demandent une réaction ferme de l'Union européenne. En effet, comme vous le savez, le 28 septembre 2009, des militaires du gouvernement guinéen ont réprimé dans le sang une manifestation pacifique regroupant tous les partis d'opposition, faisant 157 victimes et plus d'un millier de blessés, dont des viols et des mutilations particulièrement odieux. La République de Guinée est un pays qui n'a connu que deux régimes dictatoriaux depuis son indépendance en 1958. Il est temps que cette spirale infernale s'arrête.

L'Union européenne, ses États membres et ses institutions avaient déjà condamné le coup d'État de Moussa Dadis Camara le 28 décembre 2008. Comme la procédure le prévoit, le Conseil avait alors utilisé l'article 96 des accords de Cotonou afin d'établir avec les autorités guinéennes une feuille de route censée encadrer la transition démocratique. Cette liste de mesures prévoyait notamment l'organisation d'élections libres et transparentes dans un délai d'un an et l'engagement que les membres du CNDD, notamment Moussa Dadis Camara, ne se présentent pas à ces élections.

Or, la décision du capitaine Camara de repousser l'organisation du scrutin au printemps 2010 et son refus d'évoquer la question de sa candidature à la présidentielle guinéenne présageaient de l'escalade actuelle. Ainsi, la manifestation qui a été écrasée dans le sang le 28 septembre avait justement pour but de demander à la junte de tenir ses engagements. La réaction du pouvoir en place à Conakry montre clairement ses intentions: éliminer toute forme d'opposition démocratique pour rester au pouvoir.

En réponse, la communauté internationale a condamné de façon unanime ces exactions et le régime guinéen. Scandalisée par ces massacres, la commission de la pêche de notre Parlement a refusé récemment, et avec raison, de voter en faveur de l'accord de pêche entre l'Union européenne et la Guinée.

Aujourd'hui, et à la lumière des derniers événements, le Parlement européen souhaite connaître les décisions que compte prendre le Conseil face à cette situation. Tout d'abord, le Conseil entend-il pousser à la création d'une commission d'enquête internationale sur les événements du 28 septembre? Par quels moyens le Conseil entend-il agir pour assurer le respect des engagements du CNDD, à savoir l'organisation d'élections libres et transparentes dans les plus brefs délais, et ce sans la participation du président Moussa Dadis Camara ou d'un autre membre du CNDD? Au vu de l'article 96 de l'accord de Cotonou, quelles mesures le Conseil entend-il prendre face à la junte guinéenne? Enfin, quels sont les engagements concrets pris par le Conseil

pour appuyer les différentes initiatives menées par la CEDEAO, l'UA et le groupe international d'action sur la Guinée?

Niccolò Rinaldi, *au nom du groupe* ALDE. – (*IT*) Monsieur le Président, Madame Malmström, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord d'adresser toutes nos condoléances aux victimes de Conakry au nom du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe et des 30 parlementaires africains du réseau libéral démocratique ACP-UE que nous avons rencontrés la semaine dernière pour discuter, entre autres, de la situation en Guinée, avec le président du parti libéral guinéen, un parti qui, malheureusement, a été directement concerné par les violences.

Concernant les choses à faire, par rapport à certains domaines déjà mentionnés par la Présidence suédoise, nos requêtes sont les suivantes: premièrement, nous devons exiger, en collaboration avec nos partenaires de l'Union africaine, la libération des prisonniers et dirigeants politiques toujours détenus. Deuxièmement, nous devons réclamer la tenue d'élections libres et démocratiques, sans la participation des membres du conseil national pour la démocratie et le développement. Troisièmement, je demande l'adoption de sanctions ciblées sans trop de tergiversations, car nous devons envoyer un message très clair face aux atrocités qui ont été commises. Quatrièmement, nous souhaitons, nous aussi, évoquer la question de l'accord sur la pêche: le groupe ALDE a voté contre au sein de la commission de la pêche, ce qui a permis d'obtenir la majorité nécessaire pour le bloquer, dans la mesure du possible. Nous estimons qu'il s'agit là d'une autre décision importante que doit prendre le Conseil.

Cinquièmement, nous devons mettre sur pied des programmes ciblés pour aider les victimes, en particulier les femmes qui ont été violées et qui auront certainement besoin d'une aide spécifique. Pour terminer, il y a la question de la justice. Il est à nos yeux essentiel de constituer une commission d'enquête internationale, mais également de pouvoir compter sur la pleine participation de la Cour pénale internationale. Nous estimons que, s'il y a une leçon à tirer des victimes de Conakry, c'est , une fois de plus, que justice doit être rendue et que les personnes qui commettent des crimes de cette nature en Afrique et partout ailleurs ne peuvent s'en tirer à bon compte.

Eva Joly, *au nom du groupe Verts/ALE.* – Messieurs les Présidents, Mesdames les Ministres et chers collègues, nous ne pouvons rester silencieux face aux dramatiques événements survenus la semaine dernière en Guinée. La violence avec laquelle les opposants, et surtout les femmes, ont été traités est proprement révoltante et inacceptable.

Je souhaiterais ici exprimer mon soutien aux victimes ainsi qu'à leurs familles qui, pour nombre d'entre elles, attendent encore la restitution des dépouilles de leurs proches, confisquées par la junte afin d'effacer les traces d'un véritable massacre.

Outre les interventions de ce jour à l'initiative du Conseil et de la Commission, l'actualité parlementaire nous permet de réagir à ces exactions et d'envoyer un signal fort au gouvernement guinéen en rejetant le rapport sur l'accord de partenariat de pêche avec la Guinée, qui sera soumis à notre vote lors de la prochaine session plénière.

La commission du développement avait déjà, en septembre dernier, rendu à l'unanimité un avis défavorable sur cet accord de pêche entre l'Union européenne et la Guinée, émettant des doutes quant à l'usage des fonds alloués par l'Union européenne. Outre qu'il paraît inadéquat d'allouer des fonds en fonction des prises de pêche par les navires européens sans tenir compte ni des ressources halieutiques ni des effets sur les populations locales, les récents événements nous font craindre une utilisation à des fins militaires contre la population guinéenne.

Chers collègues, le Parlement européen ne peut pas rendre un avis positif sur les accords de pêche avec la Guinée, alors même que les plaies des victimes sont encore béantes. Il s'agirait d'un mauvais signal envoyé au gouvernement guinéen, il s'agirait d'un scandale auquel je ne peux me résoudre.

Marie-Christine Vergiat, *au nom du groupe GUE/NGL.* – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, nouvelle parlementaire comme beaucoup d'autres ici, j'ai été frappée par la place faite aux droits de l'homme dans les discours tenus dans cet hémicycle, et notamment dans ceux de notre président Buzek. J'y souscris tout à fait car, si je suis ici, si j'ai conduit une liste aux élections européennes en France, c'est avant tout parce que je suis une militante associative et, justement, une militante des droits de l'homme.

À ce titre, les événements de Guinée ne peuvent me laisser indifférente, car ce sont les militants des droits de l'homme, et plus généralement les représentants de la société civile, qui se sont fait arrêter, violer quand c'étaient des femmes, massacrer le 28 décembre dernier: plus de 150 personnes tuées par balles, plus de 1250 personnes blessées – vous nous l'avez dit Madame la Ministre – dans cette seule journée. La répression a continué dans les jours qui ont suivi, et continue encore, alors que ces personnes – cela a été dit aussi – venaient pacifiquement rappeler M. Camara à ses propres engagements. Il ne fait aucun doute, selon les témoignages qui affluent, que ce sont des proches du pouvoir, contrairement aux déclarations faites par le capitaine, qui ont perpétré ces exactions.

Là-bas la situation est confuse, mais les organisations de la société civile, regroupées au sein du Conseil national des organisations de la société civile guinéenne, appellent à l'aide la communauté internationale. Ces derniers mois, ce Conseil national a organisé un large processus pour la population guinéenne, exemplaire dans ces pays d'Afrique, en s'appuyant sur les engagements pris par M. Camara.

Les informations qui nous viennent de Guinée sont alarmantes. Nous ne pouvons ici, au Parlement européen, nous contenter de discours. Ce débat a lieu à notre demande, à la demande de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique, mais il faut aller plus loin. Nous demandons la condamnation expresse de la répression de la manifestation.

Vous nous avez parlé de sanctions ciblées, Madame la Ministre. Pourriez-vous nous en dire plus? S'agissant de l'arrêt immédiat des persécutions, de la libération de toutes les personnes arrêtées et de l'établissement d'une commission d'enquête internationale sur ces événements, j'ai cru comprendre, Madame la Ministre, que nous étions en bonne voie. Mais, là aussi, pourriez-vous nous en dire plus?

Vous nous avez également dit que toute aide avait été gelée en dehors de l'aide humanitaire et alimentaire. Cela nous semble un minimum, mais comment peut-on concrètement appuyer la transition démocratique?

Nous voulons, Monsieur le Président, qu'une résolution soit votée à la prochaine session de Strasbourg pour que le Parlement européen ne se contente pas de discours mais prenne, dans ses actes, une décision, comme il a su le faire en janvier dernier. Je le redis encore une fois, il y a urgence. Les organisations sur place nous alertent sur les risques de conflits ethniques. N'attendons pas un nouveau Rwanda pour réagir, les droits de l'homme doivent être défendus en Afrique comme partout ailleurs à travers le monde.

Licia Ronzulli (PPE). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, M^{me} Malmström a parfaitement décrit la situation en Guinée. La Guinée est, depuis plusieurs semaines, le théâtre d'affrontements violents au cours desquels des citoyens libres manifestant dans les rues au nom de leurs convictions politiques ont fait l'objet de violences sans précédent. Le gouvernement guinéen persécute et tue quiconque ne partage pas les convictions politiques des dirigeants, privant ainsi la population de toute liberté, laquelle, nous le savons, est évidemment un droit inaliénable de tout être humain.

Un énième massacre se déroule actuellement et menace de se transformer en génocide si nous n'adoptons pas de toute urgence des mesures immédiates et concrètes. La semaine dernière, l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, dont je suis vice-présidente, a décidé d'adopter une résolution condamnant le recours à la force par les autorités guinéennes et demandant au gouvernement local de se conformer sans tarder à l'État de droit et de faire respecter les droits fondamentaux.

Après la mort de 157 personnes lors d'affrontements dans les rues et les tentatives de Moussa Dadis Camara pour étouffer ces faits, des membres de l'opposition se sont tournés vers la communauté internationale, dans l'espoir d'obtenir de l'aide et une protection renforcée. Le 5 octobre dernier, le capitaine Camara s'est toutefois opposé à la présence d'une force étrangère de maintien de la paix dans le pays, rejetant tout type d'ingérence étrangère dans les affaires internes.

J'estime dès lors que, en plus de condamner ces actes, nous devons réagir en prenant des mesures concrètes et immédiates, ainsi que vient de le déclarer mon collègue, M. Rinaldi. Face aux violations et au déni du droit à la vie - un prix payé une fois de plus par les femmes et les enfants -, nous ne pouvons pas ne pas agir et devons exiger le retour de l'État de droit. En vous lançant cet appel, chers collègues et représentants des institutions, j'espère donc que nous pourrons dégager un accord unanime - et j'insiste sur le mot unanime - en vue de l'adoption de mesures immédiates qui permettront à la population guinéenne de rétablir des droits aussi fondamentaux et inaliénables que la démocratie et la liberté dans leur pays. Bien sûr, je voudrais également exprimer mon soutien à toutes les familles frappées par ces événements tragiques.

Isabella Lövin (Verts/ALE). - (*SV*) Monsieur le Président, Madame Malmström, Mesdames et Messieurs, je suis membre de la commission de la pêche et me suis personnellement rendue en Guinée en décembre dernier, de sorte que j'ai suivi ce dossier de très près.

Tout d'abord, je trouve incroyable que l'Union européenne maintienne son accord de pêche avec la Guinée, celui-ci ayant été conclu avec le précédent régime deux semaines avant le coup d'État. Nous nous sommes en fait cramponnés à un accord qui a été conclu avec un régime légal, mais qui s'est aujourd'hui transformé en dictature militaire. Nous nous y sommes accrochés toute l'année.

Hier, la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, a ouvertement demandé à Moussa Dadis Camara et à son régime de se retirer. Je ne peux qu'être d'accord avec cette exigence minimale et voudrais également souligner que ce serait une disgrâce pour le Parlement européen si, dans deux semaines, nous étions amenés à voter en faveur d'un accord de pêche avec la Guinée qui mettrait à la disposition de ce régime plus d'un million d'euros fin novembre. L'accord de pêche porte sur la pêche au thon pour 25 navires européens. J'estime que ces navires doivent chercher d'autres eaux où pêcher, car l'UE ne peut faire des affaires avec des dictatures qui massacrent ouvertement leurs propres citoyens dans les rues.

L'argument présenté par la Commission aux commissions du développement et de la pêche selon lequel l'argent de l'accord de pêche bénéficiera aux citoyens n'est pas fondé. Il reflète l'évaluation du précédent accord par la Commission. Nous n'avons aucune idée de l'endroit où finira l'argent de ces accords de pêche. Ceux-ci avaient été conclus par le précédent régime. J'imagine difficilement que le régime actuel puisse utiliser cet argent à meilleur escient.

Je me demande dès lors ce que compte faire le Conseil à propos de l'accord de pêche. L'UE compte-t-elle se joindre aux États-Unis et demander au régime de se retirer?

Cristian Dan Preda (PPE). - (RO) Je voudrais également dire que j'estime que les actes de violence perpétrés en Guinée sont absolument épouvantables. Je vois que le ministre français des affaires étrangères a déclaré il y a deux heures que M. Dadis Camara aurait pris part à la décision qui a conduit à ce massacre, ce qui est extrêmement grave.

La principale source des tensions, en dehors des actes de violence effroyables, réside incontestablement dans le fait que M. Dadis Camara veut diriger la Guinée de manière permanente et répugne à tenir sa promesse de n'interférer en aucune manière dans la vie politique du pays. J'estime également que la pression internationale exercée à cet égard doit être très claire. Par ailleurs, je salue le fait que le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, ait été désigné en tant que médiateur dans cette affaire, car il jouit d'une grande expérience en matière de conduite de négociations et de médiation dans le cadre de conflits africains. J'estime qu'il doit être soutenu par nos efforts diplomatiques.

Chris Davies (ALDE). - (*EN*) Monsieur le Président, je me dois de corriger M^{me} Joly lorsqu'elle déclare que la commission de la pêche a voté à l'unanimité pour le rejet de la proposition d'accord de partenariat avec la Guinée. Cette décision a en fait été prise de justesse, à une voix près. De manière assez étonnante, le groupe PPE a voté en masse pour le maintien de cet accord, lequel prévoit l'octroi de plusieurs centaines de milliers d'euros à ce régime pour que nous puissions pêcher du thon au large des côtes. Comme bon nombre d'accords de ce type, il s'agit d'un arrangement miteux sous des cieux favorables. Mais dans les circonstances actuelles, il est tout à fait inacceptable.

La ministre a fait allusion à l'adoption de possibles sanctions à l'encontre de la Guinée. Va-t-elle ajouter ce point à sa liste et nous promettre qu'elle fera tout son possible pour garantir la suspension de cet accord de partenariat?

Krisztina Morvai (NI). - (*EN*) Monsieur le Président, en tant qu'avocate spécialisée dans les droits de l'homme bénéficiant de près de 25 années d'expérience sur la scène internationale et dans mon pays, la Hongrie, je profite de la moindre occasion pour souligner la nécessité pour l'Union européenne de défendre les droits de l'homme, de préférence partout dans le monde. Mais il est essentiel de le faire de manière crédible et, pour cela, nous devons défendre les droits de l'homme à l'intérieur de nos frontières également, au sein du système de l'Union européenne.

Comme je l'ai déjà mentionné en plusieurs occasions au cours des trois derniers mois, M^{me} Kinga Göncz, qui est membre de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures de ce Parlement, a été membre d'un gouvernement qui a fait tirer sur les citoyens dans les rues de Budapest le 23 octobre 2006 et que nous appelons, en Hongrie, le gouvernement «du tir à vue». Depuis lors, la Hongrie traverse une crise des droits de l'homme que l'Union européenne ne fait rien pour résoudre. Nous avons une vice-présidente de la commission des libertés civiles qui était membre du gouvernement à l'époque. Personne ne croira à la

crédibilité de nos actes dans le domaine des droits de l'homme tant que nous n'examinerons pas sérieusement ce problème.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. — (EN) Monsieur le Président, je voudrais à nouveau remercier le Parlement européen d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour. C'est un sujet très grave et - j'espère que mon introduction vous aura permis de le comprendre - nous partageons vos préoccupations vis-à-vis des terribles violations des droits de l'homme qui se sont produites à Conakry. Certaines préoccupations et inquiétudes ont été soulevées concernant le fait que des personnes seraient toujours détenues et nous avons demandé une enquête approfondie sur les événements qui se sont produits ainsi que la libération des prisonniers.

Je pense que nous pouvons affirmer que l'Union européenne s'est montrée extrêmement claire. Les événements ont été condamnés par M. Solana, M. De Gucht et la Présidence, mais également, depuis peu, par une déclaration du groupe ACP au Parlement européen. C'est une très bonne chose que l'Union européenne se montre unanime, concrète et concise dans sa condamnation de ces événements horribles. Nous travaillons également en collaboration très étroite avec d'autres acteurs sur cette question, de manière à ce que la communauté internationale puisse condamner et agir avec la plus grande cohérence. C'est la seule façon d'exercer une réelle pression.

Nous avons le groupe de contact international. Il y a eu la désignation d'un médiateur, à savoir le président du Burkina Faso - qui est en outre membre du groupe de contact -, ce qui est une excellente chose. En association avec le groupe de contact, dont l'UE et les États-Unis sont membres, nous avons - pour répondre à votre question, Madame Lövin - réclamé la démission du capitaine Camara. La communauté internationale toute entière l'a réclamée.

Nous sommes également prêts à répondre à d'autres questions et à discuter de sanctions. Nous estimons que cela sera plus efficace si nous agissons de concert avec la communauté internationale. Différentes options permettent de cibler des individus et, à cet égard, nous aurons besoin, au cours des prochains jours, de discuter à nouveau avec les acteurs internationaux sur la manière de coordonner ces sanctions pour qu'elles aient un impact maximal, avec l'Union africaine, le groupe de contact, les États-Unis, etc.

Comme je l'ai expliqué, nous avons également entamé des consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou et avons gelé toute aide européenne au développement, en dehors de l'aide humanitaire et de l'assistance au processus de transition démocratique.

Concernant la pêche - à savoir, si celle-ci en faire partie ou non - j'ai parfaitement compris vos points de vue. Je ne peux que vous encourager à poursuivre les discussions avec la Commission, car elle est responsable de la politique européenne en matière de pêche. Nous discutons également de ce point avec la Commission et je regrette qu'elle ne soit pas présente ici pour l'instant. Soyez néanmoins assurés que nous continuerons à travailler avec la communauté internationale afin de maintenir la pression, de réclamer une enquête approfondie, mais aussi, nous l'espérons, d'organiser des élections libres et équitables en Guinée un jour ou l'autre. Je voudrais vous remercier, ainsi que tous les députés, pour ce débat.

Le Président. - Merci beaucoup, Madame Malmström. Vous avez fait preuve d'une immense patience en passant tout l'après-midi et une partie de la soirée ici. On voit que vous étiez, il n'y a pas si longtemps de cela, députée au sein de ce Parlement et que vous appréciez beaucoup cet environnement!

Le débat est clos.

18. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes

Le Président. - L'ordre du jour appelle les interventions d'une minute sur des questions politiques importantes.

Elena Băsescu (PPE). – (RO) Nous nous félicitons de la signature de l'accord relatif au projet Nabucco le 13 juillet à Ankara. Toutefois, le gaz n'est pas la seule ressource énergétique disponible pour les États européens. Une approche identique doit être adoptée par rapport à l'approvisionnement de l'Europe en pétrole brut grâce à la promotion d'un corridor méridional.

Un projet qui serait susceptible d'avoir la même importance stratégique que Nabucco nous a été présenté. Je veux parler de l'oléoduc paneuropéen Constanța—Trieste. Cet oléoduc transportera les ressources pétrolières de la mer Caspienne via le terminal géorgien de Supsa, pour continuer par un oléoduc via le port de Constanța jusqu'à Trieste.

C'est seulement en diversifiant nos sources et nos itinéraires d'approvisionnement pour le pétrole et le gaz que nous parviendrons à garantir la sécurité énergétique de nos États et de nos concitoyens. Dans cet ordre d'idées, la Roumanie s'est mise à développer un terminal portuaire à Constanța, capable de recevoir du gaz naturel liquéfié qui sera ensuite distribué à d'autres consommateurs en Europe.

Marc Tarabella (S&D). - Monsieur le Président, je profite de l'espace d'expression qui nous est donné dans cette minute pour attirer l'attention sur les conséquences positives – tout le monde le sait dans cette assemblée – du vote positif des Irlandais sur le traité constitutionnel, qui fait que, notamment dans une commission comme celle de l'agriculture, ainsi que dans ce Parlement, dans sa plénière, nous aurons la codécision. Le Parlement sera donc sur un pied d'égalité avec le Conseil, ce qui est évidemment, en termes démocratiques, un progrès énorme.

Je voudrais profiter de l'occasion pour faire remarquer, puisqu'aujourd'hui nos amis irlandais ont dit oui massivement au traité constitutionnel et que le président polonais – selon les propos tenus tout à l'heure par le président de notre Parlement – s'apprête également à signer le Traité, qu'il ne manquera que le oui du président tchèque. Je voudrais donc que tous nos collègues de différents groupes politiques puissent, dans le cadre de nos compétences respectives, essayer de faire passer à leurs homologues tchèques l'idée qu'il faut vraiment signer ce Traité, d'autant que le parlement tchèque a déjà dit oui. Il ne reste plus au président qu'à signer ce parchemin et à faire ainsi droit à la voie démocratique dans son pays, de manière à faire progresser notre démocratie en Europe.

Luigi de Magistris (ALDE). – (*IT*) Monsieur le Président, je voudrais vous parler de la tragédie de Messine, que le président du Parlement européen a évoquée une nouvelle fois aujourd'hui, ainsi que ses dizaines de morts. Voilà donc qu'une nouvelle tragédie frappe l'Italie; le premier ministre italien a même prétendu qu'il s'agissait d'une tragédie prévisible. Elle était peut-être prévisible, mais rien n'a été fait pour l'éviter. Rien n'a été fait, parce que la région est gouvernée par le béton, par la mafia du béton, par la mafia des forêts, et leurs feux de forêt.

Par contre, ce sur quoi le Parlement européen devrait porter toute son attention, c'est la manière dont l'argent public, ainsi que l'aide allouée par l'Union européenne, peuvent être investis dans une autre forme de développement régional, afin de s'assurer de la bonne exécution des travaux de construction et pour que les dégâts environnementaux soient réparés. La plupart du temps, ces fonds publics aboutissent dans les poches des réseaux criminels, des politiciens corrompus et de la mafia.

Il faut donc que la présente législature se concentre sur la gestion des fonds publics destinés à la restauration de l'environnement, à la protection des ressources naturelles, à la promotion d'un développement économique écologique et à la création d'emplois. Il ne peut plus y avoir de catastrophe aussi horrible que celle de Messine.

Ryszard Czarnecki (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, mon intervention a pour but de défendre la minorité polonaise de Lituanie, qui a fait récemment l'objet de discrimination. On constate un triste paradoxe en ce sens que la situation des Polonais de Lituanie, qui représentent dans certaines régions la majorité de la population, était meilleure avant l'adhésion de la Lituanie à l'Union européenne que maintenant que la Lituanie fait partie de l'UE.

Le gouvernement autonome de la région de Salcininkai a reçu l'ordre de retirer pour le 14 octobre les indications du nom des rues en polonais, ce qui va à l'encontre des exigences européennes et constitue une violation de la Charte européenne de l'autonomie locale. En mars 2008, le champ d'action du système scolaire polonais a été restreint sur la base de la loi lituanienne. En l'espace d'un an et demi, quatre écoles, représentant un total de 45 classes, ont été fermées et 107 autres classes sont menacées de fermeture. Des actions vigoureuses sont menées en vue de transformer les prénoms polonais en prénoms lituaniens. Enfin, de nombreux Polonais n'ont toujours pas récupéré leurs biens saisis par les communistes, par l'Union soviétique, après 1939 et 1944.

J'en appelle au Parlement européen pour qu'il prenne la défense des Polonais de Lituanie, conformément aux exigences européennes en matière de droits de l'homme et de droits des minorités.

João Ferreira (GUE/NGL). – (*PT*) Monsieur le Président, on entend actuellement des déclarations optimistes sur la fin de la crise. Malheureusement, ces déclarations sont chaque jour contredites par la réalité. La situation dans le nord du Portugal l'illustre bien. Dans le seul district de Braga, 10 entreprises au moins ont fermé leurs portes au cours de ces dernières semaines, plus de 300 travailleurs se retrouvant au chômage. Beaucoup d'autres entreprises risquent de devoir fermer.

La situation est particulièrement sérieuse dans le secteur du textile et dans celui de l'habillement, c'est-à-dire un des secteurs de l'Union européenne les plus gravement touchés par la libéralisation accrue du commerce mondial. Dans une situation aussi dramatique, il est urgent de trouver des solutions différentes des orientations politiques qui l'ont engendrée.

Il faut absolument mettre en œuvre des mesures de sauvegarde, en particulier dans des secteurs que les États membres devront signaler eux-mêmes, afin d'être en mesure de garder et de promouvoir des emplois et de garantir la poursuite des activités de ces entreprises, et afin d'avancer sur la voie de la création - c'est un problème qui a déjà fait l'objet d'une résolution de l'Assemblée - d'un programme communautaire visant à soutenir le secteur textile à l'aide de ressources adéquates axées plus particulièrement sur les régions les moins favorisées qui dépendent de ce secteur.

Paul Nuttall (EFD). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur la manière sournoise et antidémocratique par laquelle l'ampoule électrique à incandescence a été bannie de l'Union européenne. La directive initiale mettait à la disposition de la Commission européenne des arrêtés d'application qui ont permis à ce règlement de passer sans le consentement de cette Assemblée fantoche et en l'absence d'approbation par mon parlement réel, celui de Westminster. Cette interdiction est un coup monté par l'élite politique et elle a été approuvée en un clin d'œil.

On a court-circuité les gens, mais c'est une habitude de la part de l'Union européenne de court-circuiter la population. Il suffit de voir ce qu'il s'est passé avec le traité de Lisbonne. Cela a malheureusement pu se passer avec la connivence du parti conservateur britannique, qui joue les Dr. Jekyll et Mr. Hyde de la politique britannique en matière d'affaires européennes. Ce parti affirme une chose en Grande-Bretagne et il fait exactement le contraire ici en commission parlementaire.

En guise de conclusion, je dirai qu'à la veille de la première guerre mondiale, le ministre britannique des affaires étrangères, Sir Edward Grey, craignait que les lumières ne s'éteignent dans l'Europe entière. Bravo, l'Union européenne! Obsédés comme vous l'êtes par ce culte voué au changement climatique dû à l'activité humaine qui ne repose sur aucune base scientifique, vous montrez par vos agissements que les prédictions de malheur de Sir Edward s'avèreront justes.

Krisztina Morvai (NI). – (*EN*) Monsieur le Président, on a beaucoup parlé aujourd'hui du traité de Lisbonne et de la manière dont celui-ci renforce la solidarité entre les citoyens européens. Au nom du peuple hongrois, je vous demande de faire preuve de solidarité, car, selon des informations fiables provenant de hauts fonctionnaires de la police hongroise sensibles au respect des droits de l'homme, la police hongroise entend recourir une nouvelle fois, à l'occasion du troisième anniversaire du «Lundi sanglant» de 2006 (c'était le 23 octobre), à des actes massifs de violence à l'encontre du peuple hongrois lors de nos manifestations et commémorations.

Je voudrais demander aux députés du Parlement européen de nous venir en aide et de se rendre à Budapest ce jour-là en tant qu'observateurs des droits de l'homme. J'aimerais que vos circonscriptions électorales vous demandent de faire de même. S'il vous plaît, regardez sur l'internet les violations des droits de l'homme et les brutalités policières qui ont lieu en Hongrie et faites tout ce qui est possible pour y mettre fin. Je vous en prie: faites preuve de cette solidarité dont il a si souvent été fait mention aujourd'hui.

György Schöpflin (PPE). – (*HU*) Je voudrais vous parler de la loi sur la langue slovaque, qui a suscité de graves préoccupations depuis son adoption. Les dernières semaines ont montré que ces préoccupations étaient justifiées parce que, même si les peines prescrites dans cette loi n'ont toujours pas été appliquées, il a été ordonné aux fonctionnaires du gouvernement de ne parler que le slovaque. En d'autres termes, durant leurs heures de travail, les employés de la poste, les pompiers et les agents de police dont la langue maternelle est le hongrois ne peuvent utiliser leur langue maternelle.

Ainsi, si je m'adresse à un agent de police en hongrois en Slovaquie, il est obligé de me répondre en slovaque même si sa langue maternelle est le hongrois, et cela indépendamment du fait que je ne comprenne pas sa réponse. Cela étant dit, il en est de même si j'essaye de parler anglais. Je voudrais proposer un nouveau message d'hospitalité à l'intention du secteur touristique slovaque: Bienvenue aux touristes étrangers en Slovaquie, mais apprenez d'abord le slovaque avant de mettre les pieds sur notre territoire. Bienvenue en Absurdistan!

Monika Flašíková Beňová (S&D). – (*SK*) Je m'attendais à plus d'attaques de ce genre contre la République slovaque, dans la mesure où le système des interventions d'une minute constitue une occasion idéale pour les collègues de Hongrie ou de nationalité hongroise de s'en prendre à la République slovaque.

Je dois avouer que cela me chagrine beaucoup, car j'attends du Parlement européen qu'il cherche à résoudre les problèmes auxquels l'Union européenne est confrontée. Nous avons tendu à de multiples reprises la main de l'amitié à des députés du Fidesz et d'autres partis à l'occasion des séances plénières du Parlement européen, ce qui témoigne de notre souhait d'examiner avec eux les problèmes et les questions non résolues. C'est ce que nous avons fait dans le cas de la loi linguistique et je dois dire que je suis très déçue, Monsieur le Président, de constater qu'aucun des députés hongrois ou d'appartenance ethnique hongroise au sein du Parlement européen n'a répondu à l'offre et mes collègues du SMK - un parti de la République slovaque – et ont même préféré quitter la session lorsque nous avons évoqué cette question.

J'ai également consulté le site Internet du parlement slovaque - site sur lequel l'intégralité de cette loi peut être consultée - et celle-ci ne menace en aucun cas le droit des minorités ethniques à utiliser leurs propres langues.

Ramon Tremosa I Balcells (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, le gouvernement espagnol a décidé que la ligne ferroviaire de trains à grande vitesse Barcelone-Perpignan passerait juste au-dessous de la cathédrale Sagrada Família, menaçant un monument placé en 1984 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et visité par trois millions de touristes l'année dernière. La construction d'un nouveau tunnel à proximité immédiate des fondations de la Sagrada Família pourrait occasionner des dommages irréparables à cette cathédrale.

Le gouvernement espagnol prétend qu'il n'y a pas de danger, mais, cette année, les machines utilisées pour le percement d'un tunnel en vue de la construction d'une nouvelle ligne de métro à Barcelone ont connu de nombreux problèmes dans des conditions de terrain similaires. Une machine de forage s'est retrouvée bloquée pendant plusieurs mois à proximité de la rivière Llobregat sans que quiconque ne sache comment résoudre la situation. Je tiens à ce que les risques d'effondrement de la Sagrada Família soient connus des institutions européennes. Afin de préserver ce chef-d'œuvre européen d'intérêt général, je vous demande d'examiner le problème, de faire arrêter les travaux réalisés par le gouvernement espagnol et de modifier le trajet du tunnel.

Oldřich Vlasák (ECR). – (*CS*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais attirer votre attention sur le problème des retards par rapport à l'invitation lancée au Syndicat autonome des conducteurs de train européen (ALE) pour qu'il adhère à la section ferroviaire du Comité de dialogue social. Depuis 2005, cet organe a rassemblé plus de 100 000 membres issus de 16 organisations européennes de conducteurs de train et a essayé d'être reconnu en tant que partenaire social à part entière dans le domaine du dialogue social en matière de transport ferroviaire. En dépit de longues négociations avec la Fédération européenne des travailleurs des transports, qui est actuellement le seul organisme représentant les intérêts des travailleurs au sein de ce comité, il n'a toujours pas été possible de trouver un compromis qui permettrait à l'ALE de défendre directement les intérêts de ses membres. J'estime qu'il s'agit là d'une situation très déplorable. Le dialogue social tel qu'il a été approuvé par le Parlement européen devrait, selon moi, permettre le pluralisme. J'ai la ferme conviction qu'aucune organisation, fût-elle représentative de 80 % des travailleurs du secteur ferroviaire européen, n'a le droit de détenir un monopole; c'est pourquoi j'en appelle à l'ensemble des parties, y compris à la Commission européenne, pour qu'elles ouvrent la voie à de nouvelles négociations.

Georgios Toussas (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Monsieur le Président, les directives de l'Union européenne, les législations des États membres sur la journée de travail de huit heures et les restructurations réactionnaires en général créent des conditions de travail médiévales qui suscitent de la colère et des manifestations parmi les travailleurs. La Commission européenne est tous les jours submergée de protestations d'agriculteurs en colère et de travailleurs indignés.

Pour prendre un exemple, le temps de travail des pilotes d'avion et du personnel de cabine, tel que prévu par le règlement (CE) n° 1899/2006, dépasse les 14 heures par jour, ce qui, ainsi que le démontrent de nombreuses études scientifiques, met la vie des travailleurs et des passagers en péril.

L'Union européenne refuse de tenir compte de ces études scientifiques, car elle obéit aux ordres des groupes monopolistiques qui refusent de sacrifier le moindre euro de leurs profits en faveur de la santé des travailleurs et de la sécurité aérienne.

Nous exigeons une réduction du temps de travail des pilotes d'avion et du personnel de cabine, et nous exigeons également qu'il soit satisfait aux justes revendications des travailleurs. Il s'agit, du reste, d'une obligation de la Commission européenne envers le Parlement européen et les travailleurs.

Martin Ehrenhauser (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, l'ensemble du processus de ratification de la réforme constitutionnelle prévue par le traité de Lisbonne a représenté une tragédie pour la démocratie ainsi que pour

l'Union européenne. Peut-être me permettrez-vous, en tant que jeune et nouveau député européen, de déclarer que, par l'organisation de référendums impliquant l'ensemble des citoyens de l'Union européenne, l'occasion nous était offerte d'unir historiquement le projet très élitiste et encore à l'étude de l'Union européenne aux citoyens européens. L'occasion existait de recourir à des référendums en vue d'insuffler de la vie et une âme au naufrage émotionnel de l'Union européenne. Mais cette occasion n'a pas été saisie. Au contraire, vous avez simplement dit «non» à une démocratie plus directe et «non» à la participation des citoyens.

Je n'ai qu'une chose à ajouter: ce n'est pas cela que j'appelle la démocratie. La démocratie exige une séparation des pouvoirs et une délimitation claire entre l'opposition et le gouvernement C'est ce principe que nous défendons et pour lequel nous luttons.

László Tőkés (PPE). – (*HU*) Monsieur le Président, permettez-moi de déclarer tout d'abord que les propos tenus par M^{me} Beňová ne sont pas exacts. Cinq jeunes Hongrois ont déjà passé cinq ans dans une prison serbe à la suite d'une bagarre entre ivrognes dans la ville méridionale de Temerin. On leur a infligé des peines allant de 10 à 15 ans. Ils ont été condamnés à un total de 61 ans et leur cas a été exploité par les nationalistes comme propagande électorale. Même ceux qui ont commis des crimes de guerre durant le conflit des Balkans n'ont pas écopé de peines aussi sévères. Au cours de la même période, près de 300 Hongrois ont été tabassés en Serbie sans qu'il n'y ait la moindre répercussion pénale. Cela donne une proportion de 300 contre 1.

Le Parlement européen a envoyé une mission d'enquête en Serbie en janvier 2005. Depuis nous attendons que la sous-commission des droits de l'homme examine le rapport d'enquête relatif à ce passage à tabac de Hongrois. J'en appelle au Parlement et au président Jerzy Buzek pour qu'ils exigent la libération de ces jeunes de Temerin. L'UE doit préciser que l'organisation d'un système judiciaire non discriminatoire doit constituer une condition préalable à l'adhésion de la Serbie et qu'au lieu de prononcer des jugements intimidants et partiaux, ce pays devrait capturer les vrais coupables, les criminels de guerre serbes.

Zigmantas Balčytis (S&D). – (EN) Monsieur le Président, la situation de mon pays, la Lituanie est, à maints égards, très proche de celle de l'Irlande et le «oui» de ses citoyens au traité de Lisbonne illustre clairement la volonté exprimée par nos concitoyens de renforcer l'Europe et de la rendre plus efficace. Ce vote a clairement montré que nous ne nous pouvons garantir le bien-être de nos concitoyens en agissant individuellement en temps de crise.

Plus que jamais, la Communauté doit parler d'une seule voix et, pour cela, la solidarité entre les États membres est essentielle. L'Europe connaît une période difficile et les réformes que propose le traité de Lisbonne donneront une impulsion en vue d'améliorer l'efficacité de sa structure institutionnelle qui donnera sans aucun doute lieu à des politiques plus cohérentes dans de nombreux domaines. Il s'agit d'une grande réussite tant pour l'Europe que pour chacun et chacune d'entre nous.

Je félicite une nouvelle fois le peuple irlandais pour la détermination dont il a fait preuve pour créer une Union meilleure et plus prospère.

Frédérique Ries (ALDE). - Monsieur le Président, ce lundi, et ça n'aura échappé à personne, les producteurs de lait venus des quatre coins de l'Europe ont à nouveau manifesté à Bruxelles pour dire, pour crier leur désespoir et leur détresse face à l'effondrement du prix du lait qui les empêche de poursuivre leur activité. Plus que cela même, c'est leur avenir qui est en jeu ici.

L'appel à une nouvelle forme de régulation est aujourd'hui soutenu par une grosse majorité des États membres, le G20 laitier comme on l'appelle désormais. Je pense que, plus que jamais et d'extrême urgence, l'heure maintenant est à la prise de décision, et très certainement lors du prochain Conseil – formel cette fois – des ministres de l'agriculture qui aura lieu le 19 octobre prochain à Luxembourg. On «n'encommissionne» pas, comme on l'a fait il y a deux jours, une crise de cette ampleur-là.

Très rapidement, deux questions au président Buzek, que, j'espère, vous lui transmettrez. J'ai appris qu'il avait rencontré ce matin Cecilia Malmström, la ministre suédoise des affaires européennes, et j'aurais aimé savoir si elle avait pu lui confirmer l'engagement de la Présidence pour trouver une solution d'urgence à cette crise, dans la ligne de la résolution que nous avons votée à Strasbourg lors de la dernière session.

Enfin, j'en viens à ce groupe de haut niveau, ce groupe de réflexion qui a été lancé avant-hier également. Avant la prochaine et dès la prochaine entrée en vigueur du traité de Lisbonne, on le sait, notre Parlement deviendra codécideur, colégislateur. Je pense qu'il serait cohérent que nous soyons associés aux travaux de ce groupe de haut niveau.

Laima Liucija Andrikienė (PPE). – (LT) Au mois d'août, Marijus Ivanilovas, un citoyen lituanien de 35 ans qui dirige l'imprimerie du quotidien «Respublika», c'est-à-dire une personne dont l'emploi et la rémunération sont stables, a été incarcéré au Belarus, pas très loin de Minsk, et cela fait déjà deux mois qu'il est emprisonné dans la ville biélorusse de Zhodin, sans procès et sans preuve de culpabilité. Il y a quelques jours, la durée de la détention de M. Ivanilovas a été prolongée car les autorités du régime n'ont pu, en deux mois, trouver de preuve de sa culpabilité. Il est également important de signaler que depuis son enfance, M. Ivanilovas souffre d'asthme. D'après ses parents, il est détenu avec 26 autres prisonniers dans une cellule qui ne compterait que six lits et où les détenus fument sans cesse. Marijus fait des crises d'asthme, mais il n'est pas autorisé à recevoir ses médicaments ni à rencontrer ses proches, pas même le consul de Lituanie. Monsieur le Président, cela se passe dans un pays situé à nos frontières. Voilà comment un citoyen d'un État membre de l'UE - la Lituanie est traité! Je vous demande instamment de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour permettre la libération immédiate de Marijus Ivanilovas, car il n'y a aucune preuve de culpabilité et l'inculpation ne repose sur aucun fondement. Il faut que M. Ivanilovas puisse rentrer en Lituanie. Il a besoin de soins médicaux urgents.

Daciana Octavia Sârbu (S&D). – (RO) En décembre dernier, l'Union européenne a pris l'engagement historique de réduire ses émissions de carbone, confirmant de la sorte son rôle de chef de file en matière de lutte contre le changement climatique.

Nous pouvons être fiers du rôle joué par le Parlement européen en adoptant une législation contenant non seulement des dispositions destinées à réduire le niveau de pollution, mais aussi des mesures spécifiques nous permettant d'honorer ces engagements et de pouvoir ainsi déterminer l'augmentation de la température de la planète.

Nous devons, au cours des négociations qui auront lieu à Copenhague en décembre, obtenir des engagements fermes en vue d'une réduction des émissions, ainsi qu'à propos du niveau de l'aide financière qui sera allouée aux pays en développement dans le but de leur permettre d'atténuer l'impact du changement climatique et de s'y adapter. Toutefois, la législation relative au changement climatique ne pourra être adoptée aux États-Unis préalablement à la conférence de Copenhague, même si l'administration Obama s'efforcera de diriger les négociations, mais sans mandat clair

Nous ne pouvons galvauder la position commune de l'Union européenne. Il est essentiel que nous parlions d'une seule voix et que nous encouragions les autres pays à suivre notre exemple dans la lutte pour la réduction des émissions.

Sergej Kozlík (ALDE). – (*SK*) Les représentants hongrois trompent l'opinion publique européenne par de nombreuses contre-vérités. Ils prétendent, par exemple, que des citoyens peuvent recevoir une amende pour avoir utilisé une langue minoritaire, que des médecins de nationalité hongroise ne pourront travailler que dans la langue officielle ou que les services religieux ne peuvent avoir lieu que dans la langue officielle.

Nous venons d'entendre de la bouche de députés hongrois des absurdités, comme le fait que des agents de police ne pourraient pas répondre à des touristes en hongrois ou en anglais. Rien de cela n'est vrai. Au contraire, la nouvelle loi accroît les possibilités d'utiliser des langues ethniquement minoritaires par rapport à la situation qui prévalait antérieurement. Cette modification de la loi ne s'immisce pas dans les communications entre citoyens et ne permet pas d'imposer des amendes à des individus. La conformité de la nouvelle loi par rapport aux normes internationales a été confirmée par les autorités européennes responsables des minorités, le haut-commissaire de l'OSCE, M. Knut Vollebæk, ainsi que le commissaire européen, M. Leonard Orban. J'ai le sentiment que la communauté hongroise exploite cette affaire afin d'essayer de dissimuler la montée de l'extrémisme et l'assassinat de Roms en Hongrie.

Joanna Senyszyn (S&D). – (*PL*) Monsieur le Président, je dois malheureusement vous informer que les droits des personnes qui quittent l'Église catholique de Pologne sont bafoués. Contre la volonté des apostats, leurs détails personnels ne sont pas retirés des archives de la paroisse. Au contraire, on continue de les utiliser. Ce sont là les instructions concernant la protection des données personnelles dans l'activité de l'Église catholique de Pologne. La partie des instructions dont il est question n'est pas basée sur l'actuelle loi relative à la protection des données personnelles, mais - et écoutez-moi bien - sur les dispositions du code du droit canon.

Comment se fait-il qu'en Pologne - un pays qui prétend défendre l'État de droit - le droit canon prenne le pas sur la loi adoptée par le parlement national? Comment se fait-il que le code du droit canon gouverne les droits des citoyens qui ne sont pas catholiques? Est-il possible que l'inspecteur général à la protection des données personnelles n'ait pas le pouvoir d'inspecter les archives de l'Église? Il n'y a qu'une seule explication: la Pologne est un État dominé par l'Église. Le Parlement européen se doit de réagir à cette situation.

Cristian Silviu Buşoi (ALDE). – (RO) Le thème de mon intervention d'aujourd'hui est lié à l'événement le plus important récemment observé dans l'Union européenne, à savoir le succès du référendum irlandais sur la ratification du traité de Lisbonne.

Je partage les sentiments exprimés par mes collègues qui ont eu l'occasion aujourd'hui de féliciter les citoyens irlandais d'avoir envoyé un signal aussi clair de leur volonté de poursuivre le processus d'intégration européenne à un niveau politique. Ils n'ont pas succombé aux déclarations populistes attirant l'attention sur certaines conséquences négatives, parce qu'il est évident que ce Traité permettra aux institutions européennes de fonctionner plus efficacement et plus démocratiquement.

J'estime également qu'il incombe au président tchèque de respecter les engagements pris lorsque ce Traité a été négocié et de ne pas entraver sans raison son application. Ce Traité est nécessaire pour nous permettre de clore le chapitre institutionnel du développement de l'UE, du moins pour un moment, afin de participer davantage aux politiques de l'Union II faut que les deux derniers pays - la Pologne et la République tchèque ratifient le Traité le plus rapidement possible afin d'être en mesure de nommer les titulaires des nouveaux postes prévus par le Traité, tant au niveau de la Commission qu'à celui du Conseil.

Edit Bauer (PPE). – (HU) On a beaucoup parlé de la loi sur la langue slovaque au cours de la dernière session et il en va de même aujourd'hui. Ce n'est pas une coïncidence. Cette loi limite, contrairement aux différentes déclarations qui ont été faites, la mesure dans laquelle les minorités peuvent utiliser leur langue maternelle, encore qu'il soit exact que les langues minoritaires peuvent être utilisées dans un très petit nombre de cas dans la vie publique. Il n'est cependant pas exact de prétendre que nous refusons les discussions à ce propos, parce que, si quelqu'un essaye de trouver un terrain d'entente en cinq minutes sur ce sujet devant dix journalistes, l'échec est probable. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que cette loi, qui a été mal conçue et qui a été élaborée de mauvaise foi, engendre une nouvelle insécurité juridique. Ainsi, en deux jours, le ministre slovaque de la culture a fourni trois explications différentes à propos de certains articles de la loi.

Cette loi a instillé de la crainte parmi la population. Nous connaissons déjà plusieurs cas où des employeurs ont obligé leurs travailleurs à parler le slovaque. Je regrette profondément qu'il nous faille évoquer ce problème devant cette Assemblée. J'espère que le traité de Lisbonne nous permettra d'aborder correctement la question des droits de l'homme et celle des droits des minorités.

Josefa Andrés Barea (S&D). – (*ES*) Monsieur le Président, la piraterie constitue une source d'inquiétude pour l'Assemblée, les États membres et, bien sûr, pour l'Espagne, un navire de pêche espagnol étant actuellement arraisonné par des pirates dans les eaux de l'Océan indien avec 36 membres d'équipage à bord.

La première chose que je tiens à faire, c'est exprimer ma compassion envers l'équipage et leurs familles, et bien entendu apporter mon soutien au gouvernement espagnol en vue d'une rapide libération.

Il ne s'agit toutefois pas d'un problème concernant plus particulièrement la flotte espagnole de pêcheurs de thon; c'est un problème qui concerne trois pays, la France, l'Italie et l'Espagne, qui pêchent dans les eaux internationales, en-dehors de la zone exclusive de la Somalie. C'est pourquoi il est nécessaire de réagir au niveau international, d'adopter des mesures préventives communes et de réagir au niveau européen. Pour cela, il faut que plus de ressources soient allouées pour l'amélioration de l'opération Atlanta, qui est déjà en cours et qui a permis de réduire le nombre de navires capturés en 2009 par rapport à 2008.

Je voudrais enfin aborder la question du soutien à apporter à l'organisation d'un sommet international sur la piraterie en Somalie, parce que nous devons améliorer les relations internationales dans le but d'aplanir ces problèmes sur le terrain et parce que nous devons améliorer le dialogue international.

Chris Davies (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, de nombreux députés ont aujourd'hui félicité le peuple irlandais pour le bon sens avec lequel il a rejeté les appels lancés par Nigel Farage et par le parti pour l'indépendance du Royaume-Uni, ainsi que pour son vote massif en faveur du traité de Lisbonne.

Les députés devraient peut-être compatir avec le peuple britannique, car c'est tous les jours que nous devons supporter M. Farage. Il appelle une majorité de deux pour un en Irlande une «victoire de voyous». Ces propos sont malheureusement typiques d'un homme qui recourt à la déformation et à la tromperie, voire parfois à de purs mensonges à propos de l'Union européenne. Malheureusement, ce genre de propos semble très bien passer auprès d'un grand nombre de journalistes, qui n'en font pas un objet de débat.

L'hyperbole peut cependant tourner à la démence. Ne voilà-t-il pas qu'il compare maintenant la campagne en Irlande à la brutalité des dernières élections au Zimbabwe! Il décrit le traité qui confère à chaque État membre le droit de se retirer de l'Union comme la fin de l'indépendance. Faisons malgré tout preuve de

compassion. Le Parlement possède une unité médicale. Monsieur le Président, je vous invite à demander aux hommes en blouse blanche d'aider notre collègue. Les absurdités concernant l'Europe coulent avec une telle profusion de ses lèvres, qu'il faudrait sans doute veiller à ce qu'il ne s'en étouffe pas.

Czesław Adam Siekierski (PPE). – (*PL*) Je voudrais, devant cette Assemblée, faire allusion à la déclaration des évêques allemands et polonais à l'occasion du 70^e anniversaire du déclenchement de la Seconde guerre mondiale. En ce moment, tandis que les pensées de nombreuses personnes se tournent vers ces événements traumatisants, on nous a signalé qu'il convenait d'attacher une attention particulière à la jeune génération afin qu'elle puisse connaître correctement et complètement la vérité historique et construire, sur la base de cette vérité, un avenir commun.

On ne peut pas ne pas rappeler ici la première lettre adressée par les évêques polonais aux évêques allemands en 1965, lettre qui prônait la réconciliation et l'instauration de relations de partenariat entre nos pays.

Aujourd'hui comme alors, nous souhaitons établir la confiance et des relations amicales entre nos nations, mais bien que nous soyons sur cette route commune de la réconciliation, les choses sont aujourd'hui différentes. Créons ensemble une Europe unie, une Europe de la coopération et de l'amitié, une Europe des valeurs basées sur les racines chrétiennes qui, pour les pères fondateurs de la communauté européenne, constituaient la base de la création de l'Europe. Par conséquent, dans l'intérêt de notre avenir commun, nous devrions prêter attention aux avertissements et aux recommandations qui figurent dans la déclaration commune des évêques allemands et polonais.

Csaba Sándor Tabajdi (S&D). – (*HU*) Mesdames et Messieurs, on a déjà beaucoup parlé aujourd'hui des problèmes des minorités. Je voudrais vous donner un exemple positif dans ce domaine. La Serbie a adopté une loi sur l'autonomie culturelle qui est unique dans l'ensemble de l'Europe et qui est positive non seulement pour l'ensemble de l'Union européenne mais aussi pour l'Europe entière.

En vertu de cette loi, 13 minorités - Slovaques, Roumains, Hongrois et d'autres peuples - peuvent élire directement leurs conseils nationaux. Ces conseils nationaux sont financés à partir du budget et peuvent, dans le cadre de cette autonomie culturelle, s'occuper des institutions concernées et les contrôler. L'autre leçon à tirer concerne le fait que les minorités ont participé à l'élaboration de cette loi. Ainsi, la Serbie peut montrer l'exemple à de nombreux pays de l'UE, comme la France, la Slovaquie et d'autres, sur la manière de garantir les droits des minorités au niveau législatif. Cela a également permis à la Serbie de faire un pas important sur la voie de l'intégration européenne.

Iuliu Winkler (PPE). – (*EN*) Monsieur le Président, en ma qualité de député hongrois d'origine roumaine, je n'interviendrai pas aujourd'hui sur la langue slovaque, même si j'aurais malheureusement de bonnes raisons de le faire. Je voudrais plutôt parler de la décision que nous avons prise aujourd'hui de créer une commission spéciale sur la crise économique.

Cette décision prouve la responsabilité de notre Assemblée à propos du principal défi que doit actuellement relever l'Europe. La commission spéciale entend réaffirmer la place de l'Union européenne dans le cadre de la nouvelle gouvernance financière mondiale, mais aussi interagir avec les États membres en vue d'appliquer au mieux les mesures communautaires destinées à créer les conditions d'une croissance économique durable.

Il est essentiel que les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale reçoivent le soutien nécessaire au redressement économique. La coordination des efforts en matière de redressement devrait être plus efficace et l'amélioration de cette coordination ne relève pas seulement de la responsabilité des gouvernements mais aussi de celle de Bruxelles.

Nous sommes confrontés à des perspectives économiques très compliquées, accompagnées par l'imminence de graves mouvements sociaux. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne doit adresser la réponse la plus efficace à la détérioration de la situation dans la région et l'Assemblée jouer un rôle de chef de file dans ce domaine.

Izaskun Bilbao Barandica (ALDE). – (*ES*) Monsieur le Président, il y a quelques jours, 36 personnes ont été kidnappées alors qu'elles pêchaient dans les eaux de l'Océan indien dans le cadre d'un accord entériné par la Commission européenne.

Le 15 septembre, j'avais condamné cette situation risquée ainsi que la vulnérabilité et l'impuissance de ces travailleurs. J'avais présenté certaines mesures concrètes, mais rien n'a été fait.

Nous sommes malheureusement aujourd'hui en mesure de parler de ceux qui ont été kidnappés et qui sont retenus par les pirates.

C'est pourquoi je demande à la Commission européenne de faire preuve de dynamisme et de recommander aux États membres que des soldats soient postés sur les navires de pêche, et je lui demande d'adresser cette recommandation au gouvernement espagnol, car cette mesure s'est avérée efficace. La France a pris cette mesure et les résultats sont tangibles.

L'Assemblée a reconnu dans une résolution que le secteur de la pêche était sans défense, la priorité étant accordée à la marine marchande. Un fonctionnaire de la Commission européenne a également reconnu ce fait à la veille de la capture, et c'est pourquoi nous demandons que cette protection soit étendue aux navires de pêche.

J'en appelle également au président pour qu'il exprime et transmette notre soutien et notre sympathie à toutes les personnes qui ont été kidnappées ainsi qu'à leurs familles et pour qu'il invite le capitaine, dès qu'il aura été libéré, à se rendre devant cette Assemblée.

Ádám Kósa (PPE). – (HU) On a beaucoup parlé des minorités. De mon côté, je voudrais également attirer l'attention sur les quelque 50 millions de personnes handicapées qui vivent au sein de l'Union européenne. Je les considère comme la plus importante des minorités. C'est elles que la crise financière frappe le plus durement. Je tiens à souligner le fait que ces personnes sont toujours les premières à perdre leur emploi, à constater une chute de leurs revenus, à devoir se contenter de moyens d'existence réduits et à constater une baisse de leur niveau de vie, sans parler de la diminution constante de l'aide proposée aux organismes sociaux qui les représentent.

La principale leçon à tirer de la crise actuelle concerne la nécessité d'investir dans le capital humain, y compris sur une base individuelle, plutôt que dans d'autres formes d'investissements. Les responsables politiques et économiques ont la responsabilité de tenir compte des personnes présentant des handicaps. Je vous demande donc de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour qu'ils bénéficient d'un traitement plus équitable. J'insiste sur ce point, car 50 millions de personnes peuvent avoir beaucoup de poids au sein de l'Union européenne, et il en va de notre intérêt de garantir une égalité des chances à tous les membres de la société.

Nessa Childers (S&D). – (*EN*) Monsieur le Président, je suis évidemment ravie du succès du référendum sur le traité de Lisbonne dans mon pays. Nous avons toutefois pu constater cet après-midi que le débat sur le traité de réforme reste suspendu entre réalité et égarement, et nous ne pouvons rester inactifs dans son sillage. La réalité, c'est que le monde a fondamentalement changé au cours de ces dernières décennies et que nous sommes en concurrence avec une partie de plus en plus grande de ce monde dans le cadre d'un marché globalisé.

L'Europe doit tout simplement agir avec davantage de cohérence si elle veut prospérer. Le traité de Lisbonne oblige désormais les institutions européennes à se montrer plus démocratiques et plus réceptives à chaque citoyen européen. La Charte des droits fondamentaux insiste sur ce point. Nous ne pouvons nous permettre d'agir uniquement dans l'intérêt de nos propres nations; nous devons renforcer l'Union que chacun d'entre nous représente. À l'instar de ce que nous avons fait dans le cadre de notre référendum, nous devons continuer à montrer par la voie de la communication qui et ce que nous sommes.

Iosif Matula (PPE). – (RO) Pendant la crise économique, les fonds européens représentent des instruments essentiels pour les régions les moins développées des États membres afin de leur permettre d'atteindre les objectifs de convergence.

Le processus est long et pas vraiment simple entre le moment où ces objectifs sont définis et celui où les bénéficiaires reçoivent l'argent, notamment en raison d'un certain nombre de règlements européens bureaucratiques. À une époque où nous, députés européens, insistons sur les effets de la crise économique et adoptons des mesures en vue d'accélérer le processus et de simplifier les règlements régissant l'accès à ces fonds, les États membres ne bénéficient que lentement de ces mesures et pas dans leur intégralité.

À ce propos, je voudrais vous citer un exemple spécifique qui vient de Roumanie. Des projets financés par le Fonds social européen visant à améliorer les conditions des travailleurs et à accroître le nombre de travailleurs dans certaines entreprises rencontrent toujours des problèmes au niveau de leur mise en œuvre.

Je voudrais solliciter une accélération des mesures visant à simplifier les procédures d'accès aux fonds dans le but de faciliter la création d'emplois dans les régions européennes.

Alan Kelly (S&D). – (EN) Monsieur le Président, c'est avec une extrême urgence que j'en appelle au Parlement pour savoir si les 14,8 millions d'euros promis aux travailleurs du Midwest de l'Irlande, dans des endroits comme Limerick, Kerry et Tipperary, qui travaillaient pour Dell Computers et ses fournisseurs seront alloués le plus rapidement possible. Cet argent avait été promis par le président de la Commission dans le cadre du Fonds d'ajustement à la mondialisation lors d'une récente visite à Limerick. On ne peut revenir en arrière et, quels que soient les problèmes liés au protocole et la manière dont ce Fonds est administré, ils doivent être résolus sur-le-champ. Le Parlement ne peut ajourner l'apport de cet argent, qui donnerait à la région l'impulsion économique tant souhaitée. On a estimé qu'à un moment, Dell et ses fournisseurs employaient une personne sur cinq dans l'ensemble du Midwest de l'Irlande, de sorte que cette région a été durement touchée.

C'est la raison pour laquelle j'invite instamment la Commission pour qu'elle revoie les règles en matière d'aide d'État. Celles-ci ont été élaborées en 2006, c'est-à-dire avant le terrible choc engendré par la fermeture de Dell et des autres industries. J'invite instamment la Commission à inclure le Midwest de l'Irlande parmi les régions durement touchées par le chômage dans la révision des aides d'État qu'elle effectuera l'année prochaine, afin que cette région puisse se voir reconnaître le droit à ce financement européen si nécessaire.

Csaba Sógor (PPE). – (*HU*) Monsieur le Président, le rôle du Parlement européen - et je cite son président - est de servir, si nécessaire, de médiateur entre les parties et les pays en conflit. Il ne faut pas que le Parlement serve seulement de sapeur-pompier; il doit aussi contribuer à empêcher les départs d'incendie.

Le Parlement devrait, par exemple, adopter une loi-cadre sur les minorités garantissant les droits de ces minorités. Les minorités ont le droit de se sentir en sécurité. Une telle loi-cadre permettra de garantir que les minorités ne se retrouvent pas à la merci de gouvernements, d'organisations extrémistes et en proie à des actions telles que la loi sur la langue slovaque, laquelle punit une minorité si elle utilise sa langue maternelle. Il est inadmissible qu'au sein de l'Union européenne, des organisations représentant des minorités soient interdites, que des panneaux de signalisation bilingues soient badigeonnés et que des groupes extrémistes organisent des manifestations provocantes contre les minorités.

Le rôle du Parlement européen est, entre autres, de mettre en œuvre une législation qui protège les droits de l'homme, empêche la discrimination et garantit que les minorités puissent vivre en tant qu'êtres humains appréciés à leur juste valeur dans le pays de leur naissance.

Ricardo Cortés Lastra (S&D). – (ES) Monsieur le Président, alors que le navire de pêche espagnol Alakrana a été capturé par des pirates dans l'Océan indien, je voudrais signaler la ferme résolution du gouvernement espagnol d'exiger, avec l'aide de l'Union européenne, la libération des 36 membres d'équipage - dont 16 Espagnols - , leur rapatriement sains et saufs et la traduction des pirates en justice.

Grâce à *Atlanta*, l'opération européenne qui a débuté en décembre 2008 à l'initiative de la France et de l'Espagne en plus d'autres pays de l'Union européenne, nous possédons actuellement un déploiement important de forces dans la région. La zone protégée ne s'étend cependant pas aussi loin que les zones de pêche, c'est pourquoi nous lançons un appel à tous les propriétaires de navires pour qu'ils ne s'éloignent pas de la zone de sécurité et nous insistons auprès de l'Union européenne et de ses États membres pour qu'ils accordent une extension au sud de la zone couverte par Atlanta et pour que des ressources supplémentaires soient allouées en vue de garantir la liberté de circulation des 20 000 navires qui traversent un océan dont la superficie équivaut à trois fois celle de la Méditerranée.

Bien que ce déploiement naval ait permis aux navires marchands qui transportaient 227 000 tonnes de marchandises au titre du Programme alimentaire des Nations unies d'accéder aux ports de Somalie, nous devons consentir plus d'efforts pour protéger le travail des dizaines de navires européens qui pêchent dans la région.

Enfin, nous insistons auprès des États membres pour qu'ils mobilisent leurs données et leurs services secrets afin de rechercher et d'arrêter les intermédiaires opérant sur le sol de l'Europe qui dans un premier temps renseignent les pirates puis se font payer pour le rôle qu'ils jouent dans la récupération des navires et des équipages.

Seán Kelly (PPE). – (*EN*) Monsieur le Président, on a beaucoup parlé au cours de ces deux dernières heures, mais aussi, en Irlande, au cours de ces deux dernières semaines, d'un déficit de communication et du besoin de rapprocher l'Europe des citoyens.

Je voudrais émettre une suggestion: je pense que nous devrions examiner ce point ultérieurement au sein de notre Assemblée, en particulier pour connaître les points de vue des députés s'agissant de la manière dont la Commission et aussi les députés européens pourraient s'impliquer dans l'ensemble de ce domaine, car les gouvernements nationaux se sont montrés réticents dans le passé pour reconnaître les mérites de l'Union européenne au niveau de ses acquis, ce qui fait que les gens n'en connaissent rien.

Désormais, grâce à nos pouvoirs élargis et aux nouvelles possibilités qui s'offrent à nous, nous devrons profiter de l'occasion pour examiner cette question au sein de cette Assemblée et proposer des moyens et des idées sur la manière de réduire ce déficit et de rapprocher l'Europe de ses citoyens. C'est un exercice qui en vaut la peine.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) En juin 2009, le Conseil européen avait demandé à la Commission européenne d'élaborer et de présenter pour la fin de l'année 2010 une stratégie pour la région du Danube.

La Commission européenne et les États membres devraient adopter une stratégie européenne commune combinant les initiatives actuelles pour le Danube et accentuant l'importance de ce fleuve en tant qu'élément des politiques de l'Union européenne. La stratégie pour la région du Danube devrait être axée sur des objectifs et des projets communs dans les domaines du transport, de l'énergie, de l'environnement et de la coopération culturelle.

L'année passée, la commission des transports et du tourisme du Parlement européen a envoyé une délégation dans la région danubienne dans le but de se rendre compte et de promouvoir le potentiel qu'offre ce fleuve en tant que composante des politiques européennes. Une des principales conclusions obtenues par cette délégation a été de créer au sein du Parlement européen un intergroupe en vue de promouvoir le Danube. La création de cet intergroupe aide le Parlement européen à réaffirmer l'engagement qu'il a pris de s'impliquer dans l'élaboration d'une stratégie pour la région du Danube, dans sa mise en œuvre, et dans son soutien actif.

Teresa Riera Madurell (S&D). – (*ES*) Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que le 27 septembre constitue le 30^e anniversaire de la Journée mondiale du tourisme sous le slogan «Tourisme-Célébration de la diversité», à une période où nous espérons tous la rapide entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui fait du tourisme un nouveau domaine d'action de l'Union européenne.

Un des défis de ce secteur consiste à améliorer l'offre en matière de tourisme pour le monde entier, sans discrimination.

Comme l'a souligné la déclaration de Montréal, l'accès au tourisme de loisir pour l'ensemble de la planète requiert nécessairement un investissement dans la lutte contre les inégalités et l'exclusion des personnes culturellement différentes, des personnes dont les moyens ou aptitudes sont limités ou de celles qui vivent dans les pays en développement.

Le Parlement a traduit cette ambition en un projet pilote sur le tourisme social, que la Commission développera cette année. Une autre raison de ses actions, c'est que le tourisme social contribue à améliorer le niveau de l'emploi en luttant contre la saisonnalité - un des principaux problèmes du secteur - et crée une plus grande égalité, plus d'emplois et des emplois de plus longue durée.

Mesdames et Messieurs, tel est notre objectif.

María Paloma Muñiz De Urquiza (S&D). – (ES) Monsieur le Président, il y a quelques heures à peine, Cristo Ancor Cabello a été tué à Herat en Afghanistan. C'était un soldat espagnol qui appartenait à l'ISAF, la Force internationale d'assistance à la sécurité déployée sous mandat des Nations unies, mandat dans le cadre duquel des soldats de plusieurs nationalités différentes exécutent une mission très difficile qui mérite notre reconnaissance pour améliorer les conditions de vie et de sécurité de la population civile afghane.

Monsieur le Président, je vous demande de transmettre les condoléances du Parlement européen à sa famille, ainsi que notre soutien et notre sympathie à ses compagnons d'armes, parmi lesquels cinq ont été blessés.

Monsieur le Président, je voudrais également ajouter que le gouvernement espagnol maintient son ferme engagement de garantir la sécurité de toutes les troupes de mission de la paix qui sont déployées à l'étranger, non seulement en Afghanistan, mais aussi dans d'autres endroits du globe.

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D). – (RO) Les deux derniers élargissements de l'Union européenne ont apporté de nombreux bénéfices aux nouveaux comme aux anciens États membres, tout en adressant également un certain nombre de défis.

Deux ans après son adhésion à l'Union européenne, la Roumanie est l'un des pays qui a le moins accédé aux fonds européens. La procédure d'accès aux fonds européens est relativement compliquée et impénétrable. Les Fonds structurels et le Fonds de cohésion offrent un effet de levier financier susceptible de faciliter le redressement économique, en particulier en cette période de crise.

Cela dit, j'estime qu'il nous faut des règles simples pour accéder aux fonds structurels afin que les deniers européens puissent atteindre le plus rapidement possible les bénéficiaires. Il convient d'accorder une attention particulière à l'élimination de ces difficultés qui entravent l'accès aux fonds communautaires et qui découragent les gens de recourir à une aide financière européenne.

Nous devons encourager les efforts au niveau européen en vue de simplifier les procédures d'accès aux fonds affectés à la Roumanie afin d'accélérer leur affectation et leur absorption rapide.

Le Président. – Ce point est clos.

(La séance, suspendue à 20 h 40, est reprise à 21 heures)

PRÉSIDENCE DE M^{ME} SILVANA KOCH-MEHRIN

Vice-présidente

19. Composition du Parlement: voir procès-verbal

20. Nominations dans la commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale (Délais de dépôt): voir procès-verbal

21. Prévention et règlement des conflits de compétence dans le cadre des procédures pénales (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport de Renate Weber, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, sur l'initiative de la République tchèque, de la République de Pologne, de la République de Slovénie, de la République slovaque et du Royaume de Suède pour l'adoption d'une décision-cadre 2009/.../JAI du Conseil relative à la prévention et au règlement des conflits en matière d'exercice de la compétence dans le cadre des procédures pénales (08535/2009 - C7-0205/2009 - 2009/0802(CNS)) (A7-0011/2009).

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – Madame la Présidente, comme c'est la première fois que j'interviens devant ce nouveau Parlement, je souhaiterais vous féliciter pour votre élection à la vice-présidence.

En ce qui concerne la question de M^{me} Weber, je parle au nom du vice-président Barrot et je souhaiterais tout d'abord remercier la rapporteure et les membres de la commission LIBE pour l'excellente qualité de leur travail. La Commission se réjouit du rapport et appuie certains des amendements proposés. La Commission est globalement favorable à la proposition présentée par cinq États membres, bien que le texte ne soit pas aussi ambitieux qu'elle l'aurait souhaité. Plus précisément, la Commission déplore le fait que le champ d'action de la décision-cadre ait été limité au cas où une même personne est soumise à des procédures pénales parallèles pour le même fait. La Commission regrette également que l'obligation de renvoyer un cas de conflit de juridictions à Eurojust ait été limitée et que la liste des critères à prendre en compte pour déterminer la juridiction la mieux placée ait été éliminée de la partie opérative du texte. Ces amendements ont affaibli le texte de la proposition, lui ôtant la plus grande partie de sa valeur ajoutée.

Du point de vue de la Commission, la proposition ne devrait être considérée que comme une première étape vers la prévention et la résolution des conflits de juridictions dans le cadre des procédures pénales et devrait être remplacée ultérieurement par une proposition plus exhaustive. La Commission y réfléchira également à la lumière des changements apportés par le traité de Lisbonne dans ce domaine, dont j'espère l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Renate Weber, *rapporteure.* – (*EN*) Madame la Présidente, l'issue positive du référendum irlandais sur le traité de Lisbonne nous rapproche encore un peu plus du moment où le Parlement européen sera non seulement consulté par le Conseil, mais disposera également de pouvoirs de codécision dans des matières qui relèvent actuellement du troisième pilier.

La question qui se pose est donc celle-ci: pourquoi donc le Conseil s'empresse-t-il de faire adopter une législation quelques mois avant cette date, alors que cette législation, au surplus, ne constitue pas à un pas en avant dans l'établissement d'une zone authentiquement européenne de liberté, de sécurité et de justice? En vérité, cette proposition ne contribue pas à prévenir un quelconque conflit de compétence, pas plus qu'elle ne permet de règlement quand survient une telle situation. Cela pourrait se faire, par exemple, par la réduction des compétences multiples et par l'attribution des compétences au États membres, comme cela a été fait par divers règlements de droit civil comportant l'obligation de reconnaître mutuellement les décisions découlant de cette attribution de compétences. Au lieu de cela, cette décision-cadre se borne à obliger les États membres à s'informer mutuellement et à entrer en consultation directe afin «de dégager un consensus sur toute solution efficace visant à éviter les conséquences négatives découlant de l'existence de procédures parallèles».

C'est la raison pour laquelle je n'ai pas été surprise lorsque, durant l'échange de vues en commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, il y a quelques semaines, la Commission – bien qu'elle soutienne la proposition actuelle – a signalé qu'elle formulerait une nouvelle proposition dans une phase ultérieure. Et c'est aussi pourquoi je ne suis pas surprise par les propos tenus ce soir par le Commissaire. Je remercie la Commission pour son honnêteté concernant la proposition, mais je souhaite préciser que je considère cette proposition et toute la procédure d'adoption comme l'exemple parfait de la manière dont nous ne devons pas légiférer dans l'Union européenne. Je suis fermement convaincue que l'essentiel est de protéger les droits de nos concitoyens, et pas simplement de cocher des cases. À propos, le Conseil n'est pas présent aujourd'hui, alors que la Présidence comptait parmi les initiateurs de la proposition. Je dois souligner que le Parlement européen, pour sa part, a pris son travail très au sérieux. Nous avons travaillé de bonne foi pendant la législature précédente et durant celle-ci, et avions espéré faire passer un message sur nos conceptions concernant la manière de rendre la législation plus efficace.

Ce qui me réjouit, dans cette proposition, c'est la référence explicite du texte au principe du *ne bis in idem*, qui résulte de l'échange de vues que nous avons eu avec le Conseil et la Commission, puisque le texte proposé initialement n'en faisait aucune mention. Le rapport que j'ai rédigé accorde une attention particulière à trois aspects.

Premièrement, j'estime que la protection des personnes inculpées doit bénéficier de la plus grande attention et qu'il faut prévoir des garanties de procédure cohérentes. Celles-ci doivent inclure le droit pour la personne inculpée de recevoir des informations en suffisance sur lesquelles se fonder pour mettre en cause toute solution qui ne semble pas raisonnable. Deuxièmement, concernant les informations détaillées relatives à l'inculpé que s'échangent les autorités nationales grâce à des notifications, je soutiens l'idée qu'il est essentiel d'assurer un niveau adéquat de protection des données et que cette décision-cadre devrait spécifier quels genres de données à caractère personnel sont échangés.

Enfin, et ce n'est pas le point le moins important, je suis absolument convaincue que la participation d'Eurojust à la décision relative au choix de la compétence est de la plus haute importance. À mes yeux, Eurojust devrait participer d'emblée à la procédure, compte tenu du rôle de coordination qui lui est dévolu et du caractère de plus en plus pertinent de ses missions. Je suis de celles qui considèrent que nous avons créé cette agence non seulement pour montrer que nous sommes déterminés à lutter contre la criminalité transfrontalière, mais aussi parce que nous avons besoin d'instruments puissants. Au cours des années écoulées depuis sa création, Eurojust a déjà fait la preuve qu'elle mérite notre confiance. Aussi suis-je surprise par les atermoiements du Conseil et de certains de mes collègues au sein du Parlement européen. Ceci étant dit, je voudrais prier la Commission européenne de présenter à la première occasion une proposition complétant cette décision-cadre sur les conflits de compétence. Je terminerai en remerciant les rapporteurs fictifs pour leur travail sur ce rapport.

Monica Luisa Macovei, *au nom du groupe PPE.* – (*EN*) Madame la Présidente, je souhaiterais, moi aussi, commencer par remercier la rapporteure pour le haut niveau de coopération dont elle a fait preuve sur ce dossier. En tant que rapporteure fictive pour le groupe PPE, je voudrais présenter la position du PPE concernant la décision-cadre telle qu'elle est et, bien entendu, sur les amendements.

La position du PPE diffère de celle de la rapporteure sur deux points. Le premier est le degré de participation d'Eurojust dans la communication directe entre les autorités nationales. Tandis que la rapporteure demande qu'Eurojust soit obligatoirement associé d'emblée à la communication relative à chaque affaire, nous sommes d'avis que la saisine d'Eurojust ne devrait avoir lieu que lorsque les autorités nationales ne parviennent pas à dégager un consensus, dans la mesure où, après tout, cette initiative porte sur la communication directe.

Nous aussi, nous voudrions renforcer Eurojust ainsi que sa part dans la coopération judiciaire. Notre position dans ce dossier ne vise qu'à prévenir la bureaucratie. S'il y a possibilité pour les deux parties de dégager un

consensus, pourquoi impliquer un autre organe et une autre procédure? Nous pensons, effectivement, qu'Eurojust doit jouer un rôle lorsque les parties ne parviennent pas à un consensus; en revanche, lorsqu'aucun problème ne se pose, nous accordons aux autorités nationales la flexibilité nécessaire pour avoir des contacts bilatéraux, ce qui renforce aussi considérablement la confiance du public.

Le second point concerne un autre amendement proposé qui élargit la compétence d'Eurojust au-delà de ce que prévoit l'article 4 de la décision relative à Eurojust. Nous pensons que ce point, s'il doit être discuté, devrait être abordé en lien avec la décision relative à Eurojust, et de front. Voilà pourquoi nous voterons contre ces amendements.

Il n'y a cependant aucun point sensible, nous voterons donc en faveur du rapport parce que nous voulons encourager l'échange d'informations entre les autorités nationales. Nous soutenons également l'amendement oral déposé aujourd'hui.

Enfin, je souhaiterais souligner que le PPE est impatient de voir s'améliorer la coopération judiciaire et qu'il soutient une politique européenne qui aide les citoyens à bénéficier de garanties et à faire l'objet de procédures identiques dans tous les États membres.

Monika Flašíková Beňová, *au nom du groupe S&D*. – (*SK*) Une politique en matière de droit pénal qui garantit les droits humains fondamentaux des personnes inculpées dans des procédures pénales fait partie des priorités de la Communauté européenne.

Le projet de décision-cadre a vu le jour à la suite d'une initiative de la Présidence tchèque. Il fournit un cadre juridique pour protéger les personnes inculpées dans le cadre de procédures pénales et en particulier pour renforcer l'adhésion au principe du *ne bis in idem*. À mes yeux, l'adoption de cette proposition législative est donc essentielle, non seulement pour protéger les personnes inculpées dans des procédures pénales, mais aussi pour accroître la certitude juridique des citoyens des États membres de l'UE.

Le mécanisme de règlement des conflits d'exercice de la compétence devrait offrir un moyen d'éliminer des situations dans lesquelles un certain nombre d'États membres intentent des poursuites pénales à l'encontre d'une seule et même personne et pour le même crime. Il devrait également exclure la possibilité de décisions multiples dans le cadre d'une seule et même affaire.

La décision-cadre impose aux États membres l'obligation de s'informer mutuellement sur l'existence de procédures pénales parallèles. En revanche, il n'établit aucun mécanisme juridique global pour les résoudre. Je perçois des lacunes principalement dans le caractère vague du texte juridique, qui, dans la plupart des cas, ne spécifie aucun délai quant au respect des obligations prévues. Dans le même temps, le rôle d'Eurojust manque de clarté et le texte ne parvient pas à exploiter le potentiel de cette institution pour résoudre des conflits en matière d'exercice de compétence.

Il est crucial de mettre un accent particulier sur la sauvegarde des droits humains fondamentaux des personnes impliquées, c'est-à-dire les suspects et les défendeurs, à toutes les étapes des procédures pénales et, simultanément, de garantir un niveau correspondant de protection des données à caractère personnel. Nous devons par conséquent porter notre attention vers l'initiative législative de la Commission intitulée «Transfert des procédures dans les matières pénales», qui, apparemment, résoudra le problème de façon beaucoup plus globale. Il est essentiel de soutenir ce projet, bien que des problèmes pratiques se posent dans la résolution des conflits en matière d'exercice de la compétence dans le cadre de procédures pénales. L'Alliance progressiste des socialistes et des démocrates soutient donc le projet, bien que nous insistions sur la garantie d'une protection suffisante des personnes inculpées dans les procédures pénales ainsi que sur un rôle plus affirmé pour Eurojust et une plus grande efficacité du mécanisme dans son ensemble.

Louis Bontes (NI). – (*NL*) Madame la Présidente, le parti néerlandais pour la liberté (PVV) ne voit rien de bon dans cette proposition. Ce sont les Pays-Bas, et absolument personne d'autre, qui devraient être habilités à prendre des décisions concernant l'exercice de la compétence. Il semble que soient présentées de plus en plus de propositions qui tendent toutes, en fin de compte, à harmoniser le droit pénal des États membres. Citons, entre autres exemples, l'accréditation des laboratoires judiciaires, l'harmonisation de la politique relative aux interprètes et le transfert des casiers judiciaires. Le PVV se demande où tout cela peut bien mener. Nous ne pouvons soutenir un code pénal européen ou un code européen en matière de procédures pénales. Cela ressemble à la tactique du salami; on nous gave, tranche après tranche, et nous nous retrouvons en définitive avec tout un saucisson dans le ventre.

Agustín Díaz de Mera García Consuegra (PPE). – (*ES*) Madame la Présidente, je voudrais commencer par remercier et féliciter mon amie, M^{me} Weber, pour son magnifique travail concernant ce rapport.

Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, la coopération judiciaire deviendra l'une des matières législatives dans lesquelles le Parlement européen exercera une responsabilité dans un avenir très proche.

Le peuple irlandais a désormais rendu son verdict au moyen d'un référendum et, à mon sens, il a pris une décision positive et correcte.

Les citoyens européens espèrent que la zone de liberté, de sécurité et de justice sera une réalité en vertu de laquelle leurs droits en matière de procédures seront respectés et garantis au même degré, quelle que soit la partie du territoire communautaire où ils se trouvent.

Notre devoir consiste donc à faire en sorte que ces garanties en matière de procédures soient respectées dans tous les États membres.

Lorsque se produit un conflit «positif» de compétence entre différents États membres, celui-ci doit être résolu aussi vite que possible afin de protéger les citoyens et d'éviter tout risque de violation du principe juridique du ne bis in idem.

Pour ce faire, il est essentiel que les autorités judiciaires impliquées dans le conflit de compétence coopèrent et communiquent.

Le rapport contient également un débat sur le rôle que joue Eurojust et sur ce que devrait être son rôle quand se produit se type de conflit de compétence.

La rapporteure pense qu'Eurojust devrait être informé de tout conflit, même lorsqu'il a été résolu bilatéralement entre les autorités judiciaires concernées.

Par contre, la rapporteure fictive de mon groupe, M^{me} Macovei, est d'avis que pour réduire la bureaucratie, Eurojust ne devrait être informé que des affaires où il n'a pas été possible de dégager un accord entre les tribunaux concernés.

Je pense que M^{me} Macovei a raison.

Pour en venir à d'autres problématiques, M^{me} Weber prie instamment la Commission de formuler aussi rapidement que possible une proposition supplémentaire complétant la décision-cadre, afin d'instituer des règles relatives à la résolution des conflits «négatifs» de compétence.

Daciana Octavia Sârbu (S&D). – (RO) Je voudrais commencer par féliciter la rapporteure pour l'excellente facture du travail effectué. Je souhaiterais aussi souligner que des actions conjointes au niveau européen sont vitales pour renforcer la liberté, la sécurité et la justice. Je me réjouis de cette initiative, qui a pour objectif de résoudre les conflits de compétence, parce que les États membres se trouvent fréquemment confrontés à des problèmes tenant à la reconnaissance mutuelle de décisions judiciaires dans des matières pénales.

Il ne devrait pas exister de différences de procédures entre les États membres lorsqu'il s'agit de protéger les inculpés. En fait, nous devrions adopter des mesures qui font en sorte que toute personne inculpée bénéficie de solides garanties en matière de procédures, n'importe où en Europe. Concernant l'échange d'informations entre pays, il convient d'accorder toute l'importance requise à la nécessité de protéger les données à caractère personnel et de déterminer sans ambiguïté le type de données qui peuvent être transférées.

Je voudrais insister sur l'importance des consultations directes entre les autorités dans les pays de l'Union européenne afin de ne plus avoir de procédures parallèles et d'éviter des situations où les institutions compétentes dans un État particulier ont à déterminer subjectivement des condamnations pour des accusations portées contre des citoyens, le plus souvent, par manque d'informations. À l'avenir, nous devrons aussi proposer un renforcement du rôle d'Eurojust dans la résolution de tout conflit et mettre en place une coopération plus étroite entre les États membres, y compris au bénéfice des citoyens de l'UE.

Cristian Dan Preda (PPE). – (RO) Permettez-moi de commencer par féliciter la rapporteure et les co-rapporteurs pour la qualité excellente de leur travail. Je voudrais mettre mon intervention à profit pour éclairer deux des problématiques abordées par la rapporteure fictive de mon groupe politique, M^{me} Macovei.

La première problématique porte sur la confiance du public dans le système judiciaire, point qui me semble extrêmement important à une époque où nos démocraties, les démocraties des États membres, ne peuvent se concevoir sans cette confiance dans le système judiciaire. Je pense qu'il faut tout mettre en œuvre pour faire en sorte que cette confiance soit toujours un trait principal de notre vie publique.

Deuxièmement, je voudrais insister sur la nécessité de réduire les formalités administratives liées au système judiciaire. Si l'échange d'informations entre les autorités a toute son importance, il est au moins aussi crucial que les actes administratifs de la justice ne s'enlisent pas dans un niveau de bureaucratie tel que le niveau de protection dont devrait jouir toute liberté individuelle s'en trouve réduit.

Petru Constantin Luhan (PPE). – (RO) Je voudrais féliciter la rapporteure et le co-rapporteur pour leur excellent travail. Je me réjouis de cette initiative de décision-cadre sur la prévention et le règlement de conflits en matière d'exercice de la compétence dans le cadre des procédures pénales. Je souhaiterais par ailleurs formuler une remarque importante. Cette proposition de décision-cadre est destinée à porter uniquement sur les conflits positifs de compétence. Aucune disposition n'est prévue pour régler les conflits négatifs de compétence.

Je pense qu'Eurojust ne devrait être concerné que lorsque les parties ne parviennent pas à dégager un accord. Le principe de base de cette directive consiste à initier une communication directe entre les autorités concernées dans les États membres. Il est également dans l'intérêt de la personne concernée que la procédure soit aussi courte que possible pour éviter une enquête sur un même incident dans deux pays.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – Madame la Présidente, il est vrai, comme je l'ai déjà rappelé, que la proposition n'est pas aussi ambitieuse que la Commission l'aurait souhaité, ce que la rapporteure a d'ailleurs bien souligné dans son intervention.

Cependant, la Commission la soutient comme une première étape dans la prévention et la résolution des conflits de compétences dans le cadre des procédures pénales. Pour l'instant, il est bien sûr impossible de dire quand la deuxième étape sera engagée. La décision sera prise ultérieurement, en fonction des développements concernant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, que je souhaite de tout mon cœur, bien entendu.

Le contenu de cette nouvelle initiative potentielle dépendra du résultat de l'étude d'impact que la Commission devra réaliser. Bien sûr, je transmettrai tous vos commentaires au vice-président Barrot. Je vous remercie encore une fois d'avoir tenu ce débat.

Renate Weber, *rapporteure*. – (*EN*) Madame la Présidente, les groupes politiques de cette Assemblée ont été très clairs sur leur position concernant ce rapport ainsi que sur les problématiques délicates qui l'entourent, en particulier sur Eurojust. En effet, il s'avère que notre avis sur le rôle d'Eurojust constitue le problème le plus important et le plus délicat.

Cela étant, je me sens maintenant plus confiante concernant l'avenir de cette décision-cadre après avoir entendu le commissaire Tajani dire en son nom et au nom du vice-président Barrot que la Commission nous présentera un texte plus fort qui s'attaquera non seulement aux conflits positifs de compétences, mais aussi aux conflits négatifs de compétences.

La Présidente. – Le débat est clos. Le vote aura lieu le mercredi 8 octobre 2009.

Déclarations écrites (article 149)

John Attard-Montalto (S&D), par écrit. – (EN) Le programme de La Haye traite du problème des conflits de compétences dans les affaires pénales. Ce point est important quand une activité criminelle transfrontalière se déploie. Quatre États membres de l'UE ont déposé des propositions spécifiques dans le but de prévenir et de régler les conflits de compétences dans le cadre de procédures pénales. Ce problème concerne les situations où une même personne ou un même groupe de personnes fait l'objet d'une procédure pénale dans des États membres différents pour les mêmes faits. Cette situation peut conduire à la violation du principe judiciaire du *ne bis in idem* (une personne ne peut être rejugée pour les mêmes faits). Les mesures proposées sont dignes d'être mentionnées:

- une procédure pour établir des contacts entre les autorités compétentes des États membres, ce qui permettra de confirmer ou d'infirmer l'existence de procédures pénales parallèles;

- des règles régissant l'échange d'informations entre les autorités des États membres menant ces procédures pénales;
- éviter des conséquences négatives en dégageant un consensus entre les États membres.

Vilija Blinkevičiūtė (**S&D**), par écrit. – (*LT*) Il importe que cette décision-cadre ne donne pas lieu à de la bureaucratie injustifiée dans des affaires où, au vu de la nature des problèmes en présence, des options plus adaptées sont déjà disponibles. Par conséquent, dans des situations où des instruments ou des arrangements plus flexibles sont en place entre les États membres, ceux-ci devraient prévaloir sur cette décision-cadre, à condition qu'ils n'abaissent pas le niveau de protection dont bénéficie le suspect ou l'inculpé. Lorsque le suspect ou l'inculpé se trouve en détention provisoire ou en garde à vue, des consultations directes viseront à dégager un consensus dans l'urgence. À toutes les étapes de la consultation, la protection des données sur le suspect ou l'inculpé doit répondre aux principes établis dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

22. Indemnisation des passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur l'indemnisation des passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne de Brian Simpson, au nom de la commission des transports et du tourisme (O-0089/2009 - B7-0210/2009).

Brian Simpson, *auteur.* – (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais remercier le commissaire Tajani pour sa présence parmi nous ce soir. Cette question a été soumise par moi-même au nom de la commission des transports et du tourisme du Parlement européen, dans la mesure où ses membres se sont fortement inquiétés, durant les mois d'été, de l'effondrement de la compagnie aérienne SkyEurope, et m'ont demandé de prendre cette initiative en leur nom.

Il vaut la peine de noter que nous avons connu 77 faillites de compagnies aériennes dans l'Union européenne depuis 2000 et, dans l'hypothèse déprimante mais cependant probable d'autres faillites dans le rude climat économique actuel, nous pensons qu'il est impératif pour nous de revenir sur cette question ce soir, ne fût-ce que pour engager le débat sur ce que nous devons faire pour protéger au mieux les consommateurs et les voyageurs aériens dans l'Union européenne.

Dans le cas de SkyEurope, le siège de cette compagnie aérienne était établi en Slovaquie. Nous avons vu des passagers laissés à leur sort sur leurs lieux de destination, sans logement et sans même un vol pour rentrer chez eux. Nous avons également constaté que bon nombre de ces personnes se sont entendu dire qu'il ne serait pas possible d'obtenir une indemnisation ou même un remboursement, parce qu'elles n'avaient pas acheté leur billet avec une carte de crédit ou réservé via une agence de voyage. Ces passagers avaient réservé en ligne depuis leurs propres comptes, une pratique qui s'est largement répandue ces dernières années.

Ce cas n'est pas isolé. Nous avons assisté l'année dernière à des scènes similaires dans mon pays, au Royaume-Uni, lorsqu'Excel Airways a fait faillite en laissant plus de 200 000 personnes lésées sur le plan financier, sans indemnisation et en rade dans toute une série d'aéroports à travers l'Europe, obligées de dépenser encore plus d'argent pour trouver un logement et prendre un avion pour rentrer chez elles.

Beaucoup de ces personnes ne volent pas régulièrement pour leurs affaires ou ne sont pas des utilisateurs réguliers des compagnies aériennes, comme nous, et n'ont pas les moyens financiers de faire face à ce type de crise. Ce sont généralement des familles qui consacrent leurs économies à un congé familial et voient l'argent qu'elles ont durement gagné se dilapider pour des raisons qui n'ont rien à voir avec elles.

En l'espèce, le statu quo est clairement inacceptable. L'Union européenne et le Parlement européen peuvent être fiers de leurs antécédents en matière de droits des passagers. Nous avons vu l'introduction du système de compensation pour refus d'embarquement – même si nous savons qu'il reste des problèmes à régler à cet égard. Nous avons vu l'introduction de droits à l'assistance et de lois plus dures concernant la transparence de la tarification des billets, ainsi que de sévères mesures de compensation dans la directive sur les voyages à forfait. En fait, je pense que nous avons couvert la plupart des bases relatives à la protection des consommateurs en matière aérienne, mais de toute évidence, il subsiste une lacune que nous devons combler.

Si vous réservez un vol charter auprès d'une agence de voyage, vous êtes couvert par la directive sur les voyages à forfait. Si vous réservez sur une compagnie régulière, vous êtes couvert par leur système. En

revanche, si vous réservez votre siège en ligne – le vol de la compagnie aérienne –, vous n'êtes pas couvert. C'est une anomalie. C'est une lacune que le Parlement, avec l'aide de la Commission, cherche à combler.

Nous évoquons également dans cette question l'idée d'instaurer un fonds de réserve destiné aux indemnisations, mais il ne faut pas considérer ceci comme une demande de notre part ou de celle de la Commission. Nous souhaitons simplement ouvrir le débat concernant les mécanismes envisageables pour nous aider à résoudre ce problème, et l'idée qui sous-tend cette question consiste à entamer le dialogue avec la Commission dans l'espoir de combler cette lacune et de trouver une solution à ce problème grave, en particulier pour les personnes qui sont victimes de l'insolvabilité d'une compagnie aérienne.

Je me réjouis de travailler avec la Commission pour essayer de trouver une solution à ce problème avec ma commission et d'entendre les avis des autres députés.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, je suis reconnaissant à M. Simpson et, avec lui, à l'ensemble de la commission des transports et du tourisme, d'attirer l'attention du Parlement sur une problématique aussi délicate. Cette question me donne la possibilité de répéter formellement ce qui a été dit au cours des dernières semaines à la suite des difficultés rencontrées par de nombreux citoyens européens, de nombreux passagers, à cause de la faillite de certaines compagnies aériennes.

Comme le sait ce Parlement, la protection des passagers dans tous les secteurs du transport constitue à mes yeux une priorité à part entière. Je l'ai dit durant l'audition, lorsque le Parlement a voté la confiance à mon égard, et je souhaite le répéter ce soir. Je pense que nous devons tous agir pour trouver une solution juridique spécifique, avant tout – comme l'a dit M. Simpson – pour faire en sorte que les passagers qui ont acheté un billet ordinaire à une compagnie aérienne qui tombe ensuite en faillite ne subissent pas un traitement différent des passagers qui ont acheté leur billet dans le cadre d'un voyage à forfait plus complet.

Je crois par conséquent que la première chose à faire est de recourir aux ressources que nous avons déjà à notre disposition. En d'autres termes, le public doit utiliser toutes les réglementations aussi efficacement que possible, même si elles sont incomplètes et peuvent aussi conduire à des inégalités de traitement. Toujours dans le dessein d'optimiser les ressources à notre disposition, lors de la faillite de la compagnie aérienne SkyEurope, par exemple, le réseau des centres pour la protection du consommateur européen avait été mobilisé pour conseiller les consommateurs sur leurs droits et recueillir leurs plaintes. Nous devons cependant offrir une meilleure protection aux passagers lorsqu'une compagnie aérienne tombe en faillite. Les passagers dont les réservations deviennent ultérieurement caduques doivent avoir le droit d'être remboursés et, dans certains cas, rapatriés. Ce problème est complexe, ce qui veut dire que nous devons évaluer les mesures à prendre avec soin.

La Commission a déjà commencé son travail en vue de présenter une réponse pratique à ces problématiques. À notre demande, une étude de grande envergure a déjà été réalisée sur les conséquences des faillites dans le secteur du transport aérien, en particulier pour les passagers. Cette étude détaillée explique en termes pratiques les conséquences des faillites et leur impact pour les 700 millions ou plus de passagers transportés chaque année dans l'Union européenne.

L'étude expose divers scénarios possibles pour identifier les meilleures solutions aux différents problèmes causés par les faillites, notamment en termes de remboursement et de rapatriement, comme je l'évoquais à l'instant. Concernant tant les remboursements que les rapatriements, il a été possible de formuler différents scénarios allant de l'instauration d'un fonds de garantie au développement de régimes d'assurance obligatoire pour les passagers ou les compagnies aériennes, et même jusqu'à l'idée d'introduire des modifications ciblées dans les législations nationales en matière de faillite.

En février de cette année, j'ai transmis l'étude à M. Costa, qui présidait la commission des transports et du tourisme à l'époque. La Commission poursuit actuellement l'analyse des diverses options envisageables sur la base de cette étude et se concentre notamment sur l'impact pour les consommateurs et pour le secteur du transport aérien. Durant notre analyse, nous prendrons tous les aspects du débat en considération et nous tirerons parti des contributions de toutes les parties intéressées. Dans le même ordre d'idées, durant les semaines à venir, la Commission lancera un vaste processus de consultation publique sur les droits des passagers dans le secteur du transport aérien.

Dans ce contexte, et sans sous-estimer les différences entre les voyages à forfait et leurs caractéristiques spécifiques, la Commission prendra également en considération l'évaluation d'impact qui est actuellement réalisée concernant l'examen de la directive 90/314 relative, précisément, aux voyages à forfait. Ceci parce que l'un des objectifs principaux du processus de consultation publique consistera à déterminer les

conséquences des faillites des compagnies aériennes pour les passagers et les solutions qui peuvent éventuellement y remédier. Bien entendu, à côté de la consultation publique, une étude sera réalisée – comme je viens de le dire – pour analyser l'impact des diverses solutions envisageables.

De toute évidence, à mon sens, la contribution du Parlement sera cruciale – compte tenu également du dévouement avec lequel la commission des transports et du tourisme a travaillé pour transmettre aujourd'hui cette question orale. Je pense que, dans les semaines à venir, nous aurons l'occasion de coopérer efficacement pour identifier ensemble la meilleure solution pour répondre aux besoins des passagers et garantir efficacement leurs droits en cas de faillite de compagnies aériennes.

Marian-Jean Marinescu, *au nom du groupe PPE.* – (*RO*) Dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle, avec ses fluctuations des prix des carburants et son environnement concurrentiel plus rude, les opérateurs aériens, notamment les compagnies aériennes à bas coûts, traversent des temps particulièrement difficiles. Augmenter le prix des billets n'est pas envisageable dans la situation actuelle, car l'augmentation de la tarification des services appliquée par certaines compagnies à bas coûts pourrait se traduire par une baisse encore plus nette du nombre des passagers.

Les pertes financières subies en 2009 par les compagnies aériennes s'élèvent approximativement à 11 milliards de dollars, une situation qui ne devrait se rétablir que durant les trois prochaines années. Dans un tel contexte, une situation s'est développée, que personne ne souhaite, dans laquelle des compagnies aériennes tombent en faillite. Dans le cas d'une faillite due à l'absence d'une législation adéquate, il n'existe aucun moyen pratique de récupérer la valeur équivalente des billets ou de permettre aux passagers laissés à leur sort de prendre un vol pour rentrer chez eux. Le soutien payant – bien qu'à un prix modeste – proposé par certaines compagnies européennes aux passagers voyageant avec une compagnie en faillite, comme dans le cas de Sky Europe, est en soi louable, mais ne fournit qu'une solution temporaire pour surmonter une crise temporaire. D'un autre côté, nous ne pouvons pas toujours faire de la crise économique un alibi systématique pour ce désagrément, les compagnies aériennes faisaient faillite avant le déclenchement de la crise.

Des contrôles plus stricts de la situation financière des transporteurs aériens, plus particulièrement des compagnies à bas prix, un contrôle plus sévère des fusions et acquisitions, ainsi que la création d'un fonds de garantie d'une taille respectable, telles sont, entre autres, certaines des solutions qui, à long terme, pourraient offrir une protection aux passagers en cas de faillite d'une compagnie aérienne.

Saïd El Khadraoui, *au nom du groupe S&D.* – (*NL*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, mon groupe a fait pression pour un débat sur le problème des faillites dans le secteur de l'aviation, car il est vrai que nous ne pouvons plus parler d'un cas isolé. Comme l'a déjà évoqué mon collègue M. Simpson, le président de notre commission, il y a eu 77 faillites depuis 2000 – principalement de petites compagnies, il est vrai –, ce qui veut dire que des milliers et des milliers de personnes ont vu d'une façon ou d'une autre l'argent dépensé pour leurs billets s'envoler en fumée ou ont été laissées à leur sort quelque part. Nous avons des raisons de craindre d'autres faillites en ces temps économiques difficiles pour le secteur de l'aviation. Nous devons donc faire quelque chose.

Il est vrai, bien entendu, que les États membres doivent aussi jouer un rôle dans le contrôle de la solvabilité et de la situation financière des compagnies aériennes – cela tombe sous le sens. En revanche, c'est à nous qu'il incombe de développer un mécanisme de protection au niveau européen pour faire en sorte que les passagers ne soient pas simplement abandonnés à leur sort. Dès lors, nous prions instamment la Commission d'accélérer ses travaux en vue de présenter une proposition spécifique; notamment parce que, comme vous l'avez dit, des systèmes sont déjà en place grâce à toutes sortes d'autres législations – y compris pour les gens qui réservent des voyages à forfait – sous la forme d'un fonds de garantie, etc. Donc, en un sens, il existe une disparité entre ceux qui réservent un vol par le biais d'un voyagiste et ceux qui réservent leur billet en ligne; et je crois que c'est là un autre point que nous devons résoudre.

J'entends que vous consultez actuellement les parties intéressées. Vous avez l'intention de présenter une proposition dans le courant de l'année prochaine. Je pense que nous devrions vraiment accélérer le rythme de notre action: au lieu d'attendre la fin de l'année prochaine, nous devrions peut-être chercher une solution plus tôt. Débattons donc sans délai d'une proposition législative concrète, afin de pouvoir organiser une discussion sur les détails pratiques d'une sorte d'assurance contre les faillites.

Enfin, je souhaiterais dire que je me réjouis d'entendre le commissaire dire que nous pouvons espérer une sorte de déclaration générale sur les droits des passagers dans le secteur de l'aviation. Nous sommes conscients que la législation actuelle n'est pas appliquée pleinement, uniformément et de façon satisfaisante partout, un point qui requiert notre attention, et je suis certain que nous y reviendrons.

Gesine Meissner, au nom du groupe ALDE. – (DE) Madame la Présidente, merci, Monsieur le Commissaire, de votre réponse. Je suis également membre de la commission des transports et du tourisme et je pense qu'il est très important que ce problème soit à l'agenda maintenant. M. Simpson nous en a déjà exposé les contours.

En l'état actuel des choses, il existe une lacune dans la protection des consommateurs qui empruntent les transports aériens. Cette lacune a trait à l'insolvabilité des compagnies aériennes, comme nous l'avons déjà évoqué. À mon sens, il est tout à fait crucial de défendre les droits des consommateurs et c'est bien ce que nous faisons. Nous tentons de protéger autant que possible les consommateurs.

Je voudrais évoquer un autre aspect important pour notre groupe, qui n'est pas encore venu sur le tapis, mais qui, à mon avis, mérite toute notre attention. Bien sûr, nous voulons que les droits des consommateurs soient protégés, mais nous voulons aussi que les consommateurs aient le choix. Lorsque vous examinerez comment combler cette lacune, il se peut que la Commission formule une proposition qui entraîne une situation de réglementation excessive, ce qui pourrait faire obstacle à l'innovation lorsqu'il faudra en venir aux options proposées dans ce domaine.

Le droit des consommateurs suppose aussi, bien sûr, que le public ait le choix entre des offres différentes de la part des compagnies aériennes. La tendance actuelle, par exemple, consiste à proposer certains vols à un prix très bas plutôt que d'offrir des voyages à forfait à bon marché, une stratégie qui est très appréciée des consommateurs.

Ne vous méprenez pas sur mes propos: je ne veux en aucune façon affaiblir les droits des consommateurs. Pour moi aussi, la protection de ces droits est fondamentale, et nous avons effectivement besoin d'un instrument approprié à cette fin. En revanche, nous devons examiner les perspectives dont il faut tenir compte pour faire en sorte qu'il subsiste effectivement un large choix en matière de voyages aériens et que de nouvelles options puissent se faire une place sur le marché, mais que les consommateurs restent néanmoins protégés et ne soient pas les victimes de quelconques problèmes financiers si une compagnie tombe en faillite et dépose son bilan.

Je me réjouis de vous entendre dire à cet égard que vous travaillez à une solution. L'orientation est, bien sûr, très claire, puisqu'il est aussi question dans vos propos d'un fonds d'aide. J'attends avec impatience la discussion en commission, qui pourrait peut-être encore avoir lieu cette année.

Eva Lichtenberger, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, les conditions financières préalables donnant aux compagnies aériennes l'accès au marché ont déjà été discutées en commission des transports et du tourisme, bien entendu. La problématique des fonds de garantie a été évoquée par la suite, mais il est clair qu'elle n'a pas été considérée comme suffisamment importante ou significative par la majorité de l'époque.

Aujourd'hui, nous assistons à des cas de figure qui requièrent effectivement notre attention et une réglementation, parce que nous avons besoin de réglementer ce domaine. Premièrement, nous devons veiller en permanence au respect des droits des passagers que nous adoptons ici aux fins de garantir la protection des consommateurs.

La problématique du refus d'embarquement et la fréquence de ce problème montre assez, malheureusement, que toute lacune est immédiatement exploitée. Ces abus requièrent notre attention et une réglementation. Nous devrons probablement recourir à la solution d'un fonds de garantie ou à une forme d'assurance pour protéger adéquatement les passagers contre de telles pratiques commerciales. Il nous suffit d'observer attentivement le dernier cas: même le dernier jour, il y avait encore des annonces prétendant que tout était normal et beaucoup de gens y ont cru.

Pour qu'on applique ce type de solution, il faut néanmoins pouvoir garantir que toutes les parties concernées paient leur juste part et qu'il n'en résulte pas une situation dans laquelle quelques compagnies aériennes, y compris des compagnies à bas coût, sont confortablement installées à l'arrière en laissant d'autres supporter tous les risques. Un marché juste ne protègera pas seulement les passagers des pratiques injustes, il protégera les concurrents aussi.

Ryszard Czarnecki, au nom du groupe ECR. – (*PL*) Madame la Présidente, au cours des neuf dernières années, près de 80 compagnies aériennes ont fait faillite dans l'Union européenne. Nous avons entendu aujourd'hui comment la compagnie à prix cassés SkyEurope est tombée en faillite durant les dernières vacances, laissant des milliers de clients financièrement lésés. La situation se reproduit. Bien entendu, ce ne sont pas les propriétaires des compagnies aériennes qui en souffrent, mais des gens souvent moins aisés, qui épargnent

pendant de nombreux mois pour acheter un billet pour l'étranger. Je pense que, dans cette situation, le Parlement européen, et je parle en ma qualité de membre de la commission des transports et du tourisme, doit prier avec la dernière insistance la Commission européenne d'adopter des principes relatifs à la protection juridique des passagers et des clients, ce qui veut dire aussi une protection financière. La création d'une réserve spéciale pour l'indemnisation des passagers et des clients des compagnies en faillite pourrait empêcher que ne se produisent des situations comme celles auxquelles nous avons assisté au cours de la dernière décennie, des milliers de personnes, pour ne pas dire plus, ayant perdu leur argent une fois pour toutes. Cette action spécifique, les citoyens des États membres de l'Union européenne l'attendent de nous.

Jaromír Kohlíček, au nom du groupe GUE/NGL. – (CS) Je souhaiterais remercier Brian Simpson pour son excellente présentation du sujet. Récemment, un certain nombre de compagnies aériennes ont fait faillite les unes après les autres. Le problème n'est pas resté cantonné aux compagnies à bas prix, même si ces dernières ont constitué le gros des victimes. Si nous ne discutons pas du sort des centaines de passagers bloqués dans leur lieu de destination, éprouvant des difficultés à rentrer chez elles, rien de notable ne se produira. Divers secteurs de l'industrie ont des problèmes de temps en temps et en fin de compte on finit toujours par trouver une solution. Dans ce cas-ci, ce sont des milliers de personnes qui sont concernées, souvent avec des petits enfants et sans moyens financiers appropriés. Nous devons donc donner un signal clair disant que nous avons la solution. C'est une question de capitaux suffisants et d'assurance des voyages de retour. Je pense que la Commission et les États membres de l'UE sont capables de trouver rapidement une solution aux problèmes des passagers. Les problèmes des compagnies aériennes nécessiteront une solution d'un autre type, bien évidemment. La crise dans le secteur requiert des instruments appropriés et je pense qu'ils seront utilisés.

Juozas Imbrasas, au nom du groupe EFD. – (LT) Avec la récession économique, des entreprises font faillite et les compagnies aériennes ne font pas exception. En Lituanie, la compagnie lituanienne «FlyLAL» a également déposé son bilan. C'est l'une des dizaines de compagnies européennes tombées en faillite cette année. Bien que la législation adoptée par le Parlement européen fournisse un niveau suffisant de garanties et d'indemnisation pour les passagers si, par la faute d'une compagnie aérienne, ils ne peuvent décoller à temps sur l'itinéraire prévu ou ont des problèmes avec leurs bagages, cela ne vaut qu'à condition que la compagnie aérienne ne connaisse pas de difficultés financières. Dès qu'une compagnie a déposé son bilan, les passagers qui ont acheté leurs billets perdent le plus souvent tout leur argent. Dès lors, dans la mesure où les gouvernements nationaux observent et autorisent les activités des compagnies aériennes et donnent leur autorisation concernant les vols, la Commission a recommandé qu'en cas de faillite d'une compagnie aérienne, les gouvernements fassent immédiatement le nécessaire pour rembourser aux passagers les billets qu'ils ont achetés, et récupèrent ces fonds plus tard au moment du règlement de la faillite. Nous devrions également débattre de la proposition, de création d'un fonds de réserve et d'indemnisation présentée par M. Simpson. Ce problème urgent peut être discuté et la meilleure solution serait de compléter le règlement adopté par le Parlement européen et le Conseil sur les règles générales couvrant la prestation de services dans le secteur du transport aérien. Nous renforcerions ainsi la sécurité des passagers qui utilisent les services des compagnies aériennes.

Artur Zasada (PPE). – (*PL)* Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, les obligations des compagnies aériennes envers leurs passagers ne prennent pas fin lorsqu'elles tombent en faillite, c'est évident et ce devrait être le point de départ de cette discussion bien nécessaire lancée par M. Simpson.

Quelle n'a pas été ma stupéfaction en entendant les explications du porte-parole de SkyEurope, Ronald Schranz, regrettant le désagrément causé aux passagers. J'insiste sur le terme «désagrément». Il a également déclaré que les clients de l'entreprise en faillite qui attendaient dans des aéroports étrangers allaient devoir trouver eux-mêmes des moyens alternatifs de rentrer chez eux. Selon ce porte-parole, le problème concernait plusieurs milliers de personnes, mais il n'aurait su dire combien exactement. Pour le représentant de SkyEurope, il ne s'agissait que d'un chiffre. Il semblait pourtant oublier que dans cette statistique, il fallait compter des milliers de drames personnels, de passagers incapables de rentrer chez eux, dans leur famille ou au travail. Cet exemple montre assez qu'il faut réglementer ce domaine au plus vite. SkyEurope était une entreprise cotée en bourse et nous avions donc plus d'informations à son sujet. Ce n'est pas toujours le cas des autres compagnies à bas prix. Il est très possible que le récent cauchemar de Bratislava se reproduise tôt ou tard dans un autre aéroport européen.

Une vive discussion se déroule actuellement, dans le cadre de laquelle différentes solutions sont avancées pour résoudre ce grave problème. On parle d'un fonds spécial financé par un supplément sur les billets d'avion, et d'une assurance contre les faillites. Ce seront là d'heureuses initiatives, mais qui ne sont pas sans

effet sur le prix des billets. En ces temps de crise, nous avons besoin d'une procédure qui aidera les passagers sans par ailleurs compliquer la situation financière déjà complexe des compagnies aériennes.

C'est pourquoi je souhaiterais poser une question au Commissaire et lui faire également une proposition: une solution partielle ne résiderait-elle pas dans l'idée d'une «solidarité du ciel», qui intégrerait le principe de la responsabilité partagée des compagnies à l'égard des passagers? Oui, la solidarité, une idée qui m'est particulièrement chère, en tant que Polonais. Il me semble qu'il y a là une réponse et un défi qui pourraient trouver une application immédiate. Ma proposition se fonde sur l'idée que les passagers d'une compagnie aérienne en faillite échoués dans un aéroport seraient en mesure d'utiliser l'aéronef d'une autre compagnie volant vers la même destination, à condition, bien entendu, qu'il y ait des places vacantes à bord. Tous les coûts seraient réglés entre les compagnies concernées. Je voudrais que le Commissaire me donne une réponse.

Olga Sehnalová (S&D). – (CS) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, l'effondrement de la compagnie aérienne SkyEurope a concentré l'attention sur le problème général de la mauvaise protection des consommateurs qui touche les passagers des compagnies aériennes. Ce n'est pas vraiment un problème virtuel. J'ai eu l'occasion de rencontrer personnellement plusieurs clients touchés par la disparition de cette compagnie. Par coïncidence, il s'agissait d'invités de la ville française jumelée de Chateau d'Ain, venus assister à une réunion à Kroměříž, dans l'Est de la République tchèque, la ville que je représente. Leur voyage de retour a été particulièrement frustrant, puisqu'ils ont dû faire une escale forcée d'une journée à l'aéroport de Prague.

Je vous fais part de cette expérience pour mettre l'accent sur le fait que SkyEurope n'était pas une compagnie à bas coûts normale. Elle offrait à ses passagers des services similaires à ceux des compagnies traditionnelles et reliait les principaux aéroports. Ses services étaient utilisés par de nombreux consommateurs. Pour les clients dont la première préoccupation n'était pas la date du voyage mais plutôt le coût du billet, SkyEurope était le choix favori en République tchèque. La compagnie SkyEurope était aussi l'un des principaux clients de Prague-Ruzyně, le plus grand aéroport de la République tchèque. L'effondrement de SkyEurope n'a pas seulement affecté les clients déjà présents dans les aéroports, mais aussi 280 000 autres clients qui avaient acheté des billets. D'après les informations à notre disposition, des billets d'avion ont été vendus jusqu'au moment où la faillite a été déclarée.

Les gens qui n'ont pas acheté leurs billets avec une carte de crédit n'ont quasiment aucune chance de revoir la couleur de leur argent. La loi n'oblige pas les compagnies aériennes à s'assurer contre la faillite et certaines d'entre elles ne contractent pas ce type d'assurance. Les passagers doivent donc adresser leur réclamation au curateur de la faillite. Leurs chances de récupérer leur argent de cette façon sont négligeables. Il est donc temps de faire quelque chose. Je voudrais remercier la commission des transports de s'être saisie de ce problème, et la Commission d'avoir promis de s'en occuper. Je suis certaine que nous trouverons une solution qui rétablira la confiance des consommateurs dans le secteur du transport aérien, si durement touché par la crise.

Oldřich Vlasák (ECR). – (*CS*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le grand nombre de faillites de compagnies aériennes nous contraint une fois encore à nous demander si le marché intérieur unifié du transport aérien fonctionne convenablement. À mes yeux, malgré la disparition de plusieurs grands transporteurs et même si la situation dans le secteur continue de se dégrader à cause de l'augmentation des prix du carburant et d'une croissance économique plus lente, il n'y a absolument pas matière à paniquer. Avant de nous lancer sur la pente glissante de la réglementation, mieux vaut rappeler que l'UE a assisté à une multiplication considérable des transporteurs à bas prix dans le transport aérien et à une recrudescence de la concurrence entre toutes les compagnies aériennes de l'UE grâce à des mesures de libéralisation.

Une industrie anciennement très réglementée, qui proposait des billets très coûteux, s'est transformée en un secteur dynamique dont les services, grâce à des prix abordables dans l'UE, sont utilisés par un nombre toujours croissant de passagers qui, dans le passé, n'auraient pu se les permettre. Il nous faut donc soigneusement examiner comment nous pouvons accroître la protection des consommateurs – les clients des compagnies aériennes, en l'occurrence – sans mettre en danger l'efficacité du marché du transport aérien. L'idée d'introduire une assurance obligatoire contre les faillites des compagnies aériennes avait déjà été avancée au sein du Parlement européen dans un passé récent. Ne serait-il pas indiqué d'examiner comment appliquer cette idée dans la réalité?

Christine De Veyrac (PPE). - Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président de la Commission, chers collègues, la question orale dont nous débattons ce soir révèle, et beaucoup l'ont dit, l'existence d'un véritable vide juridique qui laisse les passagers sans garantie en cas de faillite d'une compagnie aérienne.

Certes, la législation européenne protège les personnes ayant acheté leur billet dans le cadre d'un voyage à forfait, mais elle ne protège pas celles qui achètent leur billet sur l'internet. Comme Saïd El Khadraoui l'a dit, les habitudes des consommateurs ont évolué avec le développement de l'internet et le législateur doit suivre cette évolution afin de protéger nos concitoyens européens. Un grand nombre de voyageurs achètent désormais leurs billets d'avion par l'internet. Sachant que les compagnies *low cost* vendent leurs billets presque exclusivement en ligne, ce sont particulièrement les jeunes et les personnes aux revenus les moins élevés qui sont concernés par ce phénomène. Il n'est pas acceptable que ces passagers ne disposent d'aucun recours si la compagnie auprès de laquelle ils ont acheté leur billet fait faillite. Et ce d'autant plus que, ces derniers mois, le secteur du transport aérien vit une crise sans précédent entraînant une forte baisse de la fréquentation des avions. Nous savons tous que cette crise est plus importante que celle qui avait touché le secteur après le 11 septembre, et que de nombreuses compagnies ont fait faillite.

Il est donc nécessaire que la Commission européenne – et je sais, Monsieur le Vice-président, que vous en êtes conscient – nous propose, dès que possible, de véritables solutions qui permettent de protéger les passagers dans le cas où la compagnie sur laquelle ils devaient voler fait faillite, et ce quel que soit le mode de réservation des billets.

Magdalena Álvarez (S&D). – (*ES*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je me réjouis que nous débattions cette question aujourd'hui. Je pense néanmoins qu'elle ne porte que sur l'un des cas possibles de cessation des activités d'une compagnie, celui d'un effondrement financier ou de l'insolvabilité.

Il existe pourtant d'autres types de situations dans lesquelles les compagnies aériennes peuvent arrêter de fonctionner ou suspendre leurs activités. Je veux parler par exemple des cas où leur licence est suspendue pour des raisons de sécurité, des cas de fermeture volontaire ou de fermeture pour toute autre raison qu'une raison financière. Ces situations entraînent des problèmes identiques à ceux que nous évoquons aujourd'hui: des passagers sont laissés à eux-mêmes, puisque, soit le coût de leur vol n'est pas remboursé, soit, s'il l'est, ce remboursement implique des coûts importants dans certains cas.

Je pense que le règlement sur les compensations offertes aux passagers dans l'hypothèse d'un retard ou d'une annulation pourrait constituer l'un des instruments à utiliser, mais cela ne me semble pas suffisant.

Dans ce contexte, je souhaiterais demander à la Commission d'examiner la possibilité de proposer des mesures législatives portant sur les autres cas – ceux-là même que j'ai évoqués – qui vont au-delà de l'effondrement d'une compagnie aérienne et qui n'entrent pas dans le champ de la législation communautaire. Faute de quoi nous courrons le risque, en dépit de toutes nos bonnes intentions, de manquer notre cible et de ne fournir une protection juridique que pour une situation bien précise, en faisant l'impasse sur de nombreux passagers susceptibles d'avoir à souffrir de la fermeture d'une compagnie, même si le motif de cette fermeture n'est ni économique ni financier.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Si nous voulons que le marché intérieur soit efficace, nous devons avoir une politique communautaire de protection des consommateurs. Au fil des ans, l'Union européenne a entrepris des actions pertinentes dans ce domaine et les mesures adoptées ont assuré une augmentation du niveau de protection des consommateurs dans des domaines comme les services de vacances à forfait et les droits des passagers.

Et pourtant, une large majorité des plaintes déposées par les consommateurs européens concerne la violation de leurs droits de passagers. Beaucoup de ces plaintes sont déposées par des passagers dont les vols ont été annulés à la suite de la faillite d'une compagnie aérienne ou d'un voyagiste. Dans ces cas, les consommateurs n'ont été informés du problème qu'au moment où le vol a été effectivement annulé.

Bien que la directive du Conseil de l'Union européenne 90/314/CEE sur les voyages à forfait protège les passagers si le voyagiste fait faillite, elle ne les protège pas pour ce qui concerne les billets d'avion vendus à titre individuel. En outre, en cas de refus d'embarquement, toute indemnisation est exclue en cas de force majeure, par ex. la faillite d'une compagnie. D'après une enquête récente, le nombre des faillites dans le secteur aérien de l'Union européenne entre 2000 et 2008 a atteint le chiffre de 79. 41 % des compagnies aériennes qui ont fait faillite entre 2005 et 2008 assuraient des vols régionaux, et 17 % étaient des compagnies à bas prix.

Que pourrions-nous alors entreprendre pour mieux protéger les passagers dans de telles circonstances? Les solutions possibles sont les suivantes: un régime d'assurance des passagers couvrant ces scénarios, un système de supervision plus strict et l'élaboration de dispositions législatives garantissant une indemnisation des passagers dans de telles situations.

Zita Gurmai (S&D). – (EN) Madame la Présidente, l'indemnisation des passagers dans le cas des faillites des compagnies aériennes n'est pas qu'une question d'argent. Elle est liée à des enjeux encore plus cruciaux comme la sécurité, l'accessibilité des services et la compétitivité. En temps de crise, chaque secteur économique est en situation précaire et le transport aérien ne fait pas exception. Il est essentiel de ne pas laisser vaciller la confiance du public dans les opérateurs: cela conduirait à une baisse considérable de la demande et affaiblirait encore plus la situation financière des compagnies aériennes. Un tel scénario pourrait influencer la situation économique et la compétitivité de l'Europe dans son ensemble.

L'indemnisation des passagers a aussi un rapport avec l'accessibilité des services. Je pense que chaque Européen doit pouvoir choisir de voyager par les airs si tel est son souhait. Pour ce faire, il faut admettre que nous avons besoin de compagnies aériennes sûres et à bas prix, abordables pour tous. Ces compagnies doivent s'appuyer sur un contexte financier stable parce que la sécurité n'englobe pas seulement la sécurité en cas d'accident, elle implique aussi, si j'achète un billet d'avion, que je puisse être certain qu'au moment du voyage, un avion sera là pour me transporter jusqu'à ma destination.

Tous ces points donnent son importance à notre question orale et, dans la mesure où près de 80 compagnies aériennes ont fait faillite en Europe depuis 2000, cette question est urgente. Il est évident qu'il faut une réglementation claire en cette matière. C'est pourquoi je demande courtoisement au Commissaire d'accorder toute son attention à cette problématique et de présenter une solution viable aussi rapidement que possible.

Joanna Katarzyna Skrzydlewska (PPE). – (*PL*) Madame la Présidente, Monsieur Tajani, il y a de cela environ un mois, une compagnie aérienne à bas prix est devenue insolvable et cette compagnie – SkyEurope – a déposé son bilan. Bien que les analystes de l'industrie aérienne aient prédit cette faillite depuis longtemps, SkyEurope n'en a pas moins continué à vendre des billets pour ses vols jusqu'à la veille de son dépôt de bilan. Par conséquent, des centaines de passagers non seulement n'ont pas pu faire les voyages qu'ils avaient prévu de faire, mais, plus encore, ils ont dû subir une perte financière significative causée par l'effondrement de la compagnie aérienne. La firme s'est contentée d'informer ses clients, par communiqué officiel, qu'ils pouvaient faire une croix sur l'argent investi dans leurs billets.

L'exemple de SkyEurope démontre clairement que nous ne sommes pas encore parvenus, dans notre Europe commune, à élaborer une législation capable de protéger les consommateurs de services aériens des conséquences négatives de l'effondrement d'une compagnie aérienne. Ce problème est de taille, étant donné que 77 compagnies de par le monde ont déposé leur bilan depuis 2000. En 2004, par exemple, c'était la compagnie polonaise Air Polonia qui faisait faillite. Par conséquent, je souhaite demander à la Commission de présenter des principes relatifs à la protection des consommateurs contre les conséquences négatives d'éventuelles faillites dans le secteur aérien.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, M^{me} De Veyrac, M. Vlasák et M^{me} Gurmai ont concentré leur attention sur la cause de la faillite, en d'autres termes, la crise économique et les difficultés qui frappent actuellement le secteur du transport aérien, aussi bien les compagnies à bas prix que les grandes compagnies aériennes.

Le Parlement européen et la Commission ont agi de conserve pour lancer un ensemble d'initiatives en réponse à la crise. Je fais ici référence au gel des créneaux horaires, soutenu par une large majorité de cette Assemblée, ainsi qu'à l'initiative Espace aérien européen, une réforme à grande échelle du système du transport aérien qui permet aux compagnies aériennes d'économiser sur les coûts de carburant parce que nous avons réduit les distances entre les aéroports.

C'est précisément pour apporter un soutien concret à toutes les compagnies aériennes européennes, qu'elles soient ou non à bas prix, que j'ai appelé les 27 ministres des transports de l'Union européenne à introduire la réforme de l'Espace aérien européen en avance sur le programme, parce que c'est un bon moyen pour les compagnies d'économiser du carburant et donc d'empêcher leur bilan d'en subir les conséquences négatives. Empêcher les compagnies aériennes de faire faillite n'épargnerait pas seulement les pertes financières aux passagers, cela constituerait surtout un moyen extraordinaire de protéger l'emploi. Nous ne devons pas oublier que cette crise financière et économique ne doit à aucun prix devenir une crise sociale déclarée.

Nous savons que le secteur du transport aérien est assailli de problèmes au niveau international: il suffit de penser à ce qu'il est arrivé à Japan Airlines il y a quelques semaines, avec l'annonce d'une réduction du personnel. Ce devrait être notre devoir non seulement de protéger les citoyens mais aussi d'agir de façon à ce que les bonnes compagnies aériennes restent opérationnelles et puissent ainsi préserver l'emploi.

La Commission européenne – que l'on m'excuse si je m'écarte du propos – et le Parlement ont travaillé à rendre cette initiative possible. Je puis dire que grâce à nos efforts, nous avons rendu possible la création d'un modèle totalement neuf pour les compagnies aériennes privées. Parmi les exemples, il y a le cas d'Olympic Airways, celui d'Alitalia et le cas d'Austrian Airlines, qui, je l'espère, sera résolu. En d'autres termes, plus aucune compagnie aérienne contrôlée par l'État ne doit être renflouée avec les deniers publics en cas de difficulté. Par contre, celles qui commettent des erreurs doivent en payer le prix.

Je voudrais aussi répondre à la question de M^{me} Alvarez, qui a soulevé un sujet certainement digne d'intérêt. Je pense que je puis me rendre à sa proposition d'ajouter aux travaux en cours sa suggestion de donner des garanties aux passagers des compagnies aériennes qui ferment non parce qu'elles sont en faillite mais parce qu'elles ne respectent pas les règles de sécurité. Dans ce cas précis, le passager subit la même perte financière que s'il avait acheté un billet à une compagnie qui dépose ensuite son bilan. Le principe doit rester le même: il s'agit de protéger les voyageurs lorsqu'ils subissent une perte financière, en d'autres termes, lorsqu'ils ne peuvent pas embarquer sur leur vol. Par ailleurs, ceci est aussi la philosophie qui anime – et qui continuera à animer – mes efforts tant que je resterai Commissaire, afin que tous les passagers se voient offrir les mêmes garanties dans tous les secteurs du transport.

C'est pour cette raison que, lors du Conseil des transports, qui doit se tenir à Luxembourg demain et après-demain, nous aborderons la question des droits des passagers des transports maritime et fluvial. C'est un choix fait par la Commission, avec le soutien du Parlement, qui vise à protéger les citoyens européens. Si nous voulons vraiment gagner la confiance du public et obtenir le type de résultats positifs obtenus en Irlande, nous devons légiférer en montrant aux citoyens que les institutions de la Communauté sont de leur côté, qu'elles ne sont pas uniquement là pour profiter d'eux, et qu'elles sont des lieux où l'on travaille pour sauvegarder et protéger les droits des citoyens européens.

La Présidente. – Le débat est clos. Le vote sur toute proposition de résolution aura lieu au cours de la prochaine période de session.

Déclarations écrites (article 149)

Edit Herczog (S&D), par écrit. – (HU) À la suite de l'évolution des mœurs en matière de voyages, de plus en plus de personnes organisent elles-mêmes leurs déplacements sans user des services des agences de voyage. Les compagnies aériennes à bas prix ont été les grandes bénéficiaires de cette tendance au cours de la décennie écoulée, que ce soit en termes de recettes ou de parts de marché. Chers collègues, les faillites régulières d'agences de voyage ont donné lieu à des inquiétudes en Hongrie également. Régulièrement, la télévision a montré des images de familles bloquées à l'étranger. Nous ne devons pas permettre que la prochaine vague de faillites balaie les compagnies à bas prix et coûte des millions d'euros à l'économie et aux passagers, sans parler des risques en matière de sécurité lorsqu'une compagnie n'a pas une base financière solide pour soutenir ses opérations.

Voilà exactement pourquoi nous devons nous concentrer sur les objectifs suivants. Nous devons penser à renforcer les règles relatives à la constitution des entreprises. Dans le cas des compagnies aériennes, il faut exiger des garanties supplémentaires en termes de capital et de structure. Nous devons penser à renforcer le système de comptabilité financière et opérationnelle et à la fréquence des contrôles sur le terrain. La taille de ce secteur justifie que des enquêtes régulières, à l'échelle européenne, analysent les politiques de vol des compagnies, les mécanismes de traitement des plaintes et la simplicité des procédures de remboursement. Nous devons à l'avenir rendre encore plus faciles les plaintes transfrontalières relatives à des matières similaires. Si notre volonté est réellement de créer un marché commun en Europe avec en son cœur le bien-être des consommateurs, nous devons nous montrer plus efficaces dans le traitement des plaintes transfrontalières et des demandes d'indemnisation.

23. Rapport sur l'application du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur le rapport sur l'application du règlement du Conseil (CE) n° 2157/2001 du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) de Klaus-Heiner Lehne, au nom de la commission des affaires juridiques (O-0092/2009 - B7-0211/2009).

Klaus-Heiner Lehne, *auteur*. – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, en 2001, le Conseil européen a pris une décision sur le statut de la société européenne. Pour des raisons diverses, ce statut n'est pas entré en vigueur avant le 8 octobre 2004. Comme à l'habitude avec la législation de l'Union européenne, il a été demandé à la Commission, au bout d'un certain temps, de soumettre un rapport relatif à l'application et à la mise en œuvre du statut, afin de déterminer s'il était nécessaire de modifier cet acte législatif.

La date que j'ai évoquée, le 8 octobre 2004, remonte quasiment jour pour jour à cinq ans. L'échéance était de cinq ans, mais aucun rapport n'est venu de la Commission européenne. Dans la mesure où nous obéissons tous à la loi et où il incombe tout particulièrement à la Commission, en sa qualité de gardienne des Traités, de respecter la loi, la commission des affaires juridiques a trouvé qu'il y avait matière à demander pourquoi ce rapport n'est pas disponible et pourquoi il n'est même pas en cours de préparation. Nous voulons en somme donner à la Commission la possibilité de justifier cette situation à notre égard. En tout état de cause, cela permettra de souligner que le Parlement, notamment à travers la commission des affaires juridiques, assume pleinement son obligation de contrôle de la Commission.

Je n'userai pas de mes cinq minutes de temps de parole. En revanche, je serais heureux d'entendre de la Commission une réponse à cette courte question orale que j'ai posée.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, au nom du commissaire McCreevy, que je remplace ce soir devant cette Assemblée, je souhaite remercier la commission des affaires juridiques et son président, M. Lehne, d'avoir fait état de ces problématiques. Personnellement – car j'ai été membre de cette Assemblée pendant près de 15 ans –, je me réjouis que le Parlement exerce sa fonction de contrôle parce que j'y vois un moyen incitatif approprié pour encourager la Commission à travailler plus efficacement.

Concernant les deux premières problématiques exposées, je me réjouis de pouvoir vous informer que les travaux préparatoires du rapport demandé se trouvent déjà à un stade avancé. La Commission a commandé une étude extérieure qui devrait être prête d'ici la fin de l'année et qui constituera une base factuelle solide pour l'élaboration du rapport. La Commission analysera en profondeur cette analyse et écoutera avec attention les avis des parties intéressées. Le rapport pourrait donc être publié durant le second semestre de l'année prochaine et sera transmis au Parlement européen et au Conseil.

Comme de juste, les calendriers et les contenus exacts seront décidés par la prochaine Commission. Le rapport contiendra une analyse des quatre alternatives d'amendement prévues par l'article 69 du règlement et, à ce stade, la Commission n'a encore pris de position ni sur ces points ni sur toute autre modification éventuelle du statut. Nous devons attendre les conclusions de l'étude externe et d'autres consultations, examiner chaque facteur avec attention et, le cas échéant, les conclusions de toutes les négociations concernant le statut de la société européenne.

En ce qui concerne la troisième question, les calendriers et le contenu de toute action ultérieure à adopter à la lumière des conclusions de l'analyse réalisée doivent faire l'objet d'une décision de la Commission, qui, j'en suis convaincu, sera très soucieuse et très intéressée d'entendre le point de vue du Parlement avant d'adopter toute nouvelle mesure complémentaire.

George Sabin Cutaş, *au nom du groupe S&D.* – (RO) Le concept de société européenne remonte aux années 1950; il a été relancé après l'entrée en vigueur du traité de Rome puisqu'il apparaissait comme l'un des objectifs du marché commun.

Le statut actuel de société européenne n'apporte que des avantages symboliques à une entreprise européenne. Il présente l'avantage d'une certaine liberté en matière d'établissement et de mobilité de l'entreprise. De nombreuses entreprises utilisent le statut de société européenne pour souligner leur caractère spécifiquement européen, ce qui en fait en même temps un instrument incontournable des sociétés désireuses de développer des stratégies de développement transfrontalier.

En réalité, l'un des principaux avantages de la société européenne réside dans le fait que son siège statutaire peut être transféré de l'État membre où il a été enregistré vers un autre État membre, sans avoir à démanteler l'entreprise ou à créer une nouvelle entité juridique. La société européenne reste par contre bien éloignée de ses objectifs initiaux, notamment la création d'un statut autonome régi par une législation unique. Par conséquent, sa mise en œuvre pratique est inadéquate. La législation n'est pas appliquée avec cohérence et s'appuie sur les dispositions spécifiques des législations nationales et la mobilité de la société européenne est réduite par les dispositions qui interdisent l'établissement de sièges statutaires ou d'administrations centrales dans des États membres différents.

Cette situation restreint en réalité l'une des libertés fondamentales de la Communauté, la liberté de circulation des entreprises. Je pense que le rapport de la Commission européenne sur l'application du règlement, comme l'a mentionné le commissaire, devra inclure une enquête sur la possibilité de localiser l'administration centrale et le siège statutaire d'une société européenne dans des États membres différents. Il conviendra également d'envisager un examen du règlement afin d'avancer sur la voie de la création d'un statut autonome pour ce type de société.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention les interventions de M. Lehne et d'autres députés qui ont pris part à la discussion. Il est vrai que le règlement relatif au statut de la société européenne est complété par une directive relative à l'implication des travailleurs et que le délai de sa transposition expirait le 8 octobre 2004, date à laquelle entrait en vigueur le règlement relatif au statut de la société européenne.

Toutefois, seuls huit États membres ont adopté les mesures nécessaires dans le délai requis et la transposition de la directive sur l'implication des travailleurs n'a été achevée qu'au début de 2006. Nous avons donc été contraints de reporter le rapport pour nous assurer que le règlement relatif au statut de la société européenne était en vigueur dans tous les États membres depuis assez longtemps pour qu'il soit possible d'élaborer un rapport indicatif sur son application.

Voilà les raisons de ce retard. Pour ma part, je ne puis que souscrire à l'opinion de M. Lehne et espérer que nous pourrons rattraper le temps perdu et adresser dès la deuxième moitié de l'année des réponses pratiques à l'Union européenne sur le sujet du statut de la société européenne, et ceci sous la forme de lignes directrices précises qui pourront réellement satisfaire les demandes du Parlement mais également l'ensemble du secteur économique et de l'emploi de l'UE.

La Présidente. – Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (S&D), par écrit. – (PL) Le fonctionnement efficace du marché intérieur dépend non seulement de l'élimination des barrières commerciales mais également de la réorganisation de la structure productive au niveau communautaire. C'est à cette fin que dans les années 1970 la Commission européenne a avancé une proposition visant à créer un cadre juridique relatif à la société européenne. En 2001 a été adopté le règlement du Conseil n° 2157/2001 relatif au statut de la société européenne. L'idée n'a pas produit les résultats escomptés et à ce jour tout au plus une centaine de sociétés ont été transformées en Societas Europaea. L'idée a cependant évolué vers l'inclusion des petites et moyennes entreprises dans le cadre de la société européenne, ce qui a eu pour résultat la proposition de la Commission de mars 2008 en vue d'un règlement du Conseil relatif au statut de la société privée européenne. Compte tenu de l'expérience négative des Societas Europaea, il est essentiel que la Commission procède à un contrôle permanent de l'application du règlement n° 2157/2001. C'est pourquoi le règlement dispose que la Commission présentera un rapport sur son application cinq années au plus tard après son entrée en vigueur. Le règlement est entré en vigueur en 2004. Je souhaiterais par conséquent demander à la Commission quand elle présentera le rapport approprié, et quelle action elle entreprendra sur la base de l'analyse réalisée.

24. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

25. Levée de la séance

(La séance est levée à 22 h 20)